

Rapport annuel 2023

# **LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DU GRAND NANCY**

métropole  
**GrandNancy**

# SOMMAIRE



<b>01. INTRODUCTION</b>	<b>p.5</b>
Présentation générale de la compétence eau et assainissement	p.6
Les chiffres clés 2023	p.8
Les évènements marquants de 2023	p.9
<b>02. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE</b>	<b>p.12</b>
La ressource en eau	p.13
La production d'eau potable	p.14
La distribution et les branchements	p.16
Les consommations d'eau	p.21
Les pertes et le rendement du réseau de distribution d'eau potable	p.24
Les abonnés	p.27
La qualité de l'eau	p.29
Les investissements	p.31
<b>03. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>p.36</b>
Les clients	p.37
Les branchements	p.37
Le réseau de collecte	p.39
L'épuration	p.41
Les investissements	p.50
<b>04. TARIFICATION ET ÉLÉMENTS FINANCIERS</b>	<b>p.54</b>
La tarification	p.55
La facturation	p.58
Les dégrèvements	p.59
Les éléments financiers	p.59
Les actions de solidarité et de coopération décentralisée	p.63

## **05. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)..... p.64**

Description générale.....	p.65
Le contrôle des installations et taux de conformité.....	p.66
Les dépenses et recettes du service public d'assainissement non collectif.....	p.67

## **06. LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE..... p.68**

Le contexte réglementaire.....	p.69
Les points d'eau incendie.....	p.69
Les actions du Service Public de la DECI.....	p.70
La conformité de la couverture incendie.....	p.71
Le budget DECI.....	p.71

## **07. ANNEXES..... p.72**

ANNEXE 1 - Liste des indicateurs de performance.....	p.73
ANNEXE 2 - Rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé.....	p.83
ANNEXE 3 : Information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	p.84
ANNEXE 4 : Détail des tarifs 2023 des travaux et prestations.....	p.88
ANNEXE 5 - Factures type.....	p.90

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Présenté au Conseil Métropolitain dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres du Grand Nancy à son Conseil Municipal.

Dans les quinze jours qui suivent sa présentation, ce rapport est transmis par voie électronique au préfet de département dans les conditions prévues à l'article D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

01

# INTRODUCTION



Station de pompage Richard Pouille



Le Grand Nancy gère la distribution d'eau potable, la collecte et l'épuration des eaux usées pour le compte des habitants des vingt communes qui le composent.

Les services eau et assainissement sont gérés en régie. La collectivité a donc la maîtrise de tous les choix en matière d'investissement et de niveau de service.

C'est ainsi qu'après avis de la commission spécialisée, le Conseil Métropolitain ou le Bureau du Grand Nancy décide, par délibérations, de tout ce qui concerne le fonctionnement du service, les budgets et les travaux.

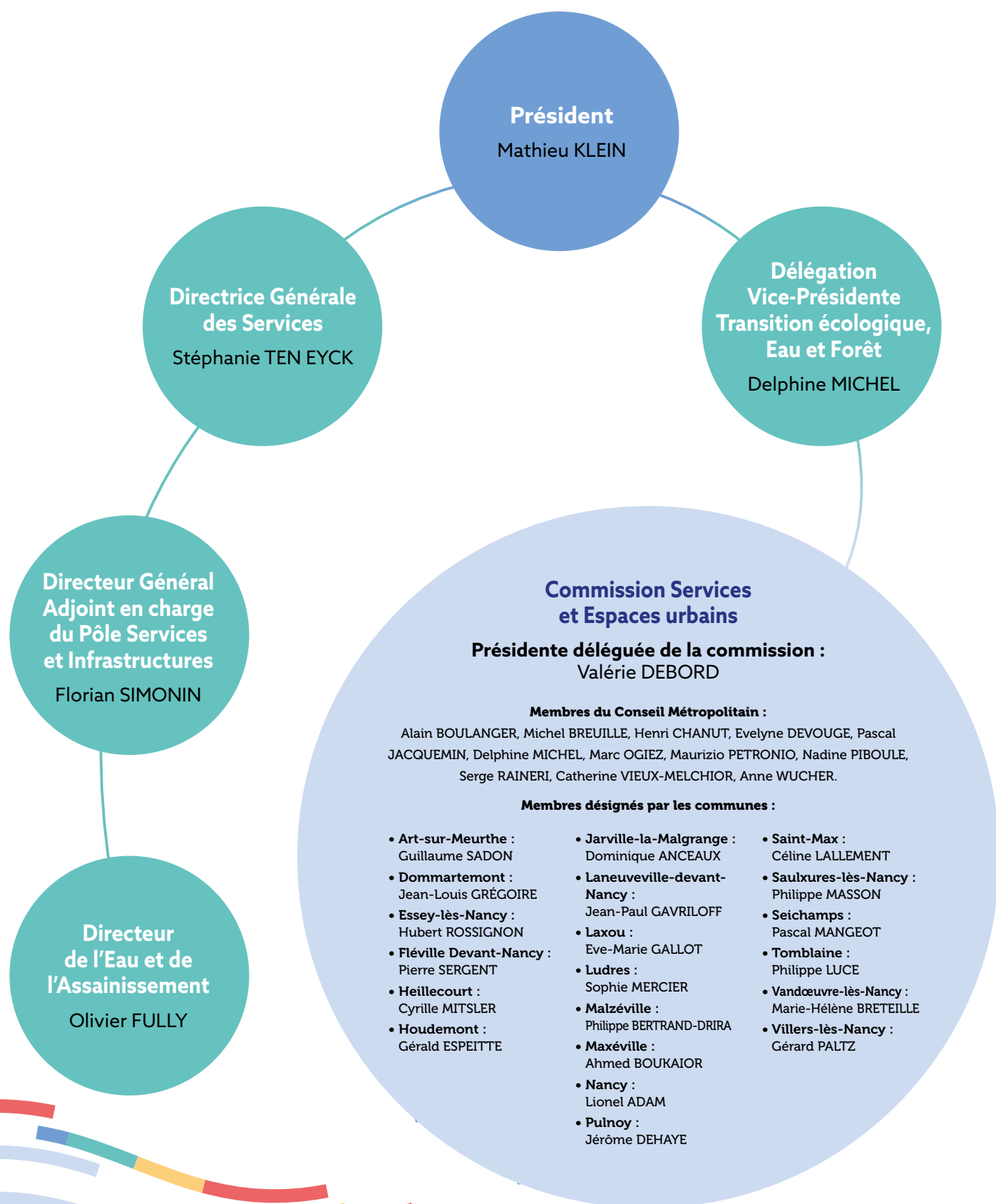
Le prélèvement de la ressource, les réseaux de transport d'eau brute et de distribution d'eau potable ainsi que les réseaux d'assainissement sont exploités par les agents de la Direction de l'Eau et l'Assainissement. De même, les activités de contrôle de la qualité, de gestion de la clientèle et de maîtrise d'ouvrage des travaux sont assurées par les ressources internes.

La gestion de l'usine des eaux et celle de la station d'épuration sont confiées, sous forme de marchés publics d'exploitation, à des sociétés spécialisées sous le contrôle étroit de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. La plupart des travaux sur les réseaux sont également confiés à des entreprises dans le cadre de marchés publics.



Bassin de la Sance, Villers-lès-Nancy

# Présentation générale de la compétence eau et assainissement



# Organigramme de la direction eau et assainissement

**Directeur  
de l'eau et de  
l'assainissement**

Olivier FULLY

**Directeur adjoint  
de l'eau et de  
l'assainissement**

Francis WEHRUNG

## Clientèle

Fabrice RUDOPHLI

Adjointe

Oissila SAINDIZIER

Gestion  
de la clientèle  
et facturation  
aux abonnés

## Études & travaux hydrauliques

Jean HAMM

Grands travaux eau,  
assainissement  
et GEMAPI

Renouvellement  
des réseaux d'eau  
et d'assainissement

Études  
et programmation

## Qualité des eaux

Emmanuelle  
MOUSTY

Protection  
de la ressource  
et surveillance  
de la qualité de l'eau  
et des rejets

Contrôle des  
branchements

Contrôle  
de l'assainissement  
non-collectif

## Usines

Antoine  
DE DIETRICH

Suivi des contrats  
d'exploitation de  
l'usine de traitement  
et de la station  
d'épuration

Travaux des usines

## Gestion technique centralisée

Benoît GALLIOT

Adjoint

Fabien CLEMENT

Télégestion, exploitation  
et maintenance  
des installations  
électromécaniques,  
métrologie,  
automatisme pour  
la distribution d'eau  
potable et la collecte  
eaux usées

## Exploitation réseau eau

Élodie HONORE

Adjointe

Marine VERRIER

Gestion, entretien  
et maintenance  
des installations de  
distribution d'eau

Création des  
branchements neufs

Gestion, renouvellement  
et relevé des compteurs  
d'eau des abonnés

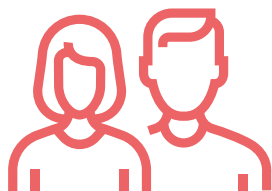
Défense extérieure  
contre l'incendie

## Exploitation réseau assainissement

Emily BERRUYER

Gestion, entretien  
et maintenance  
des installations  
de collecte des eaux  
usées et pluviales

## Les chiffres clés 2023



**63600**  
CLIENTS  
ABONNÉS



EAU POTABLE

**17,1Mm<sup>3</sup>**  
D'EAU PRÉLEVÉE

**13,5Mm<sup>3</sup>**  
CONSOMMÉS

**970KM**  
DE CANALISATIONS

ASSAINISSEMENT



**1400KM**  
DE COLLECTEURS

**30,3Mm<sup>3</sup>**  
D'EAU USÉE TRAITÉS

**1600**  
TONNES  
DE MATIÈRE BRUTE  
EXTRAITE DES  
RÉSEAUX DE COLLECTE

**3700**  
TONNES  
DE MATIÈRE SÈCHE  
PRODUITE À LA STATION  
DE TRAITEMENT



**3,98€/m<sup>3</sup>**  
TTC (HORS  
ABONNEMENT)



## Les évènements marquants de 2023

### **MISE EN ROUTE DES NOUVELLES INSTALLATIONS DE DIGESTION ET VALORISATION DES BOUES EN BIOGAZ**

Les importants travaux réalisés sur la station de traitement des eaux usées de Maxéville d'août 2020 à février 2023 ont permis de retrouver la capacité de digérer la totalité des boues, issues de l'épuration des eaux usées.

Le biométhane, obtenu après purification du biogaz généré par la digestion, est désormais injecté dans le réseau GRDF avec une production de 10,7 GWh en 2023 qui participe à la réduction de la facture énergétique du site.

Les nouvelles installations ont été inaugurées le 9 mai 2023 en présence des élus et de VEOLIA-SOVEM.



Vue d'ensemble des nouveaux digesteurs

### **MISE EN SERVICE DES NOUVELLES CONDUITES D'ALIMENTATION DU RÉSERVOIR BELLEVUE**

Les travaux de renouvellement des 2 conduites d'alimentation du réservoir Bellevue qui dessert près d'un quart des abonnés de la Métropole ont été achevés en 2023 dans le cadre d'une opération inscrite dans le plan de relance gouvernemental et le contrat de territoire « eau et climat » contractualisé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Les travaux d'un montant total de 3,1 M€ HT permettent de sécuriser la distribution d'eau potable de ce secteur du Grand Nancy.



Cérémonie d'inauguration des digesteurs

Travaux de renouvellement des canalisations d'alimentation du réservoir Bellevue





## CHALLENGE ECOD'O ET PROGRAMMATION CULTURELLE «EAU LA BELLE VIE»

Un défi citoyen intitulé Ecod'O a été organisé durant l'été 2023. Les familles volontaires ont bénéficié de conseils et reçu un kit hydroéconome fourni par la Métropole pour arriver à baisser de 10% leur consommation d'eau par rapport à une période de référence. (Cf. « Maîtrise des consommations d'eau potable »).

La programmation culturelle et scientifique « Eau La Belle Vie » du 23 août au 3 septembre 2023 visait par la célébration de l'eau à sensibiliser les citoyens aux enjeux de préservation de l'eau, de manière à la fois ludique scientifique et artistique.

Réunion de lancement du challenge Ecod'o et du festival « Eau La Belle Vie »



Animation à la plage des 2 rives  
(compagnie Mélocotòn)

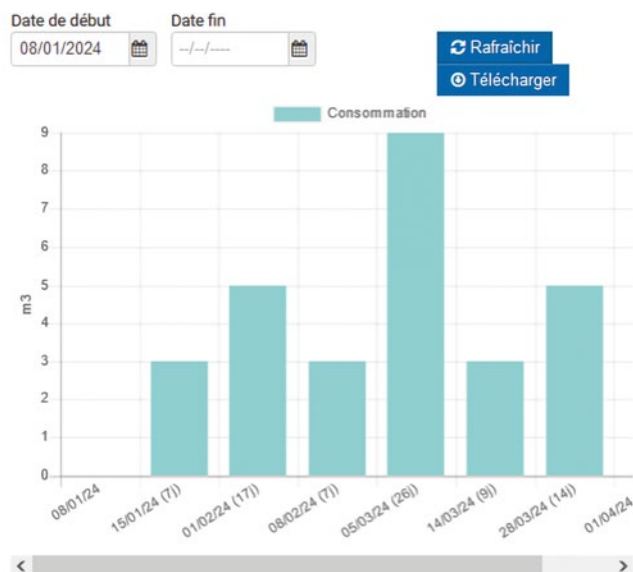


## DÉPLOIEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES DE GESTION DU RADIORELEVÉ

La Métropole remplace progressivement depuis 2020 les compteurs d'eau des usagers par des modèles communicants permettant un radiorelevé lors des tournées des camions de ramassage des déchets. 88% des compteurs étaient remplacés à fin 2023. Depuis octobre 2023 sur le « Portail de l'Eau » (<https://eau.grandnancy.eu/Portail>), les abonnés peuvent désormais consulter leurs consommations hebdomadaires et enregistrer des seuils d'alerte pour mieux maîtriser leurs consommations. Par ailleurs, les services du Grand Nancy analysent les données de ces compteurs « intelligents » pour détecter des écoulements continus ou des consommations inhabituelles en raison de fuites et informer rapidement les usagers pour leur permettre d'intervenir sur leurs installations privées. Le dispositif protège, d'une part, la ressource en eau puisqu'il incite aux économies d'eau et évite des consommations inutiles notamment liées aux fuites et, d'autre part, les Grands Nancéiens en les alertant de toute surconsommation importante qui pourrait conduire à une facture majorée.

### Relevé des consommations extrait du Portail de l'Eau

Mes consommations radio relevées



Compteur équipé d'un module pour radiorelevé



02

# LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE



Intervention d'un agent métropolitain sur une installation de pompage

## La ressource en eau

### NATURE ET PROTECTION DE LA RESSOURCE

L'alimentation en eau brute de l'agglomération nancéienne repose sur une ressource d'eau de surface : la Moselle.

Après deux prétraitements sur le site de prélèvement (dégrillage pour retenir les éléments flottants et un tamisage pour éliminer les corps solides en suspension), l'eau brute est acheminée jusqu'à l'usine de traitement Edouard Imbeaux située à Vandœuvre-lès-Nancy par l'intermédiaire d'une « usine élévatoire », d'un bassin de mise en charge et de deux aqueducs de 11 km.

L'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la dérivation et l'établissement des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine date du 2 octobre 2008.

Conformément à cet arrêté, le Grand Nancy a installé des stations d'alerte qui ont pour but de suivre 24h/24 la qualité de la Moselle et d'aider à la détection des pollutions qui pourraient l'affecter, afin d'engager dans les meilleurs délais les actions appropriées pour garantir la qualité de l'eau distribuée.

En cas de dégradation momentanée de la qualité de l'eau brute de Moselle (crues, phénomènes de pollution transitoire, ...) ou de débit d'étiage trop faible,



le Grand Nancy peut compter sur une réserve pour un approvisionnement temporaire en eau brute de l'agglomération.

### LE PROJET DE CAPTAGE DANS LA MEURTHE

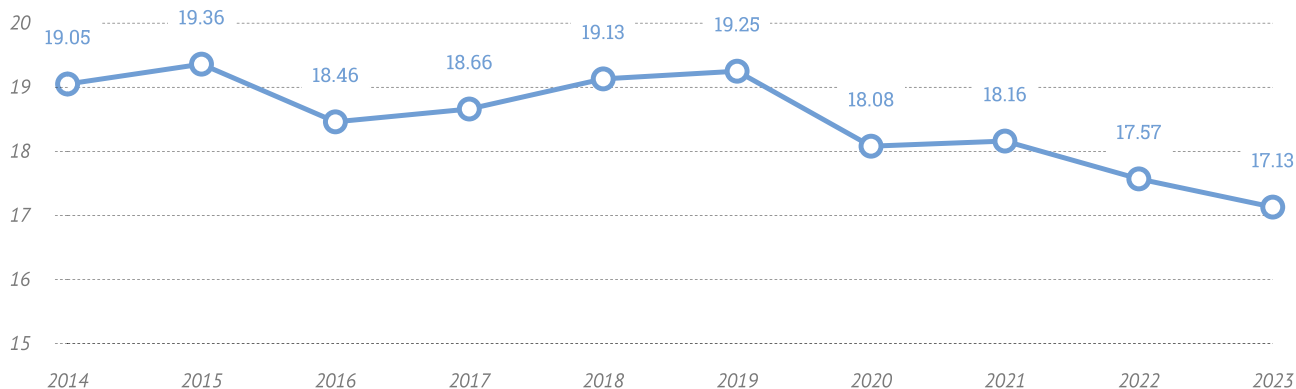
Pour diversifier et sécuriser son approvisionnement en eau potable, le Grand Nancy a lancé un projet de captage d'eau brute complémentaire dans la Meurthe. Cette nouvelle ressource sera utilisée conjointement avec celle de la Moselle et pourra la suppléer totalement en cas de débit d'étiage trop faible ou de pollution de la Moselle. Cette prise d'eau située en amont du bassin industriel de Dombasle-sur-Meurthe et Varangéville sera ainsi en mesure de répondre aux besoins actuels et à venir de l'agglomération ainsi que de certaines collectivités environnantes. Ce projet d'adduction d'eau traverse un total de huit communes situées dans le périmètre de la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle, de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois et de la Métropole du Grand Nancy.

Compte tenu de la nature et de l'importance des travaux à engager, un dossier réglementaire doit être établi par la métropole et instruit par l'Etat. Afin de bien appréhender les évolutions climatiques de ces dernières années et d'intégrer les attendus du Plan Eau présenté fin mars 2023, le dépôt de ce dossier a été reporté et des études complémentaires ont été engagées. Le dépôt du dossier est envisagé courant 2025.

### VOLUMES D'EAU BRUTE

Le volume prélevé en 2023 de 17,13 millions de m<sup>3</sup> est inférieur à celui de 2022 (-2,5 %). C'est le plus bas volume depuis 10 années, grâce à une diminution des volumes consommés sur la Métropole et d'une maîtrise du volume utilisé par le procédé de production de l'usine Edouard Imbeaux.

### Evolution des prélèvements annuels d'eau brute (millions de m<sup>3</sup>)



## La production d'eau potable

### DESCRIPTION GÉNÉRALE

La production d'eau potable de l'agglomération nancéienne est assurée par l'usine de production Edouard Imbeaux, située à Vandœuvre-lès-Nancy, et exploitée par la Société Nancéienne des Eaux (société dédiée à l'exploitation de l'usine du Grand Nancy, filiale de SUEZ) dont le contrat porte jusqu'en 2030.

L'usine est constituée de deux files de traitement : la file 1, achevée en 1985, et la file 2, mise en service fin 2007. La capacité totale de production est de 130 000 m<sup>3</sup>/j dont 90 000 m<sup>3</sup>/j bénéficiant d'un traitement final d'ultrafiltration (procédé permettant de mieux maîtriser les concentrations de certains paramètres essentiels pour la qualité de l'eau : bactériologie, turbidité...). Les 40 000 m<sup>3</sup>/j au-delà recevraient un traitement d'affinage aux ultraviolets. Cette capacité n'est pas utilisée actuellement, compte-tenu des volumes d'eau potable consommés sur la Métropole.

### VOLUMES PRODUITS

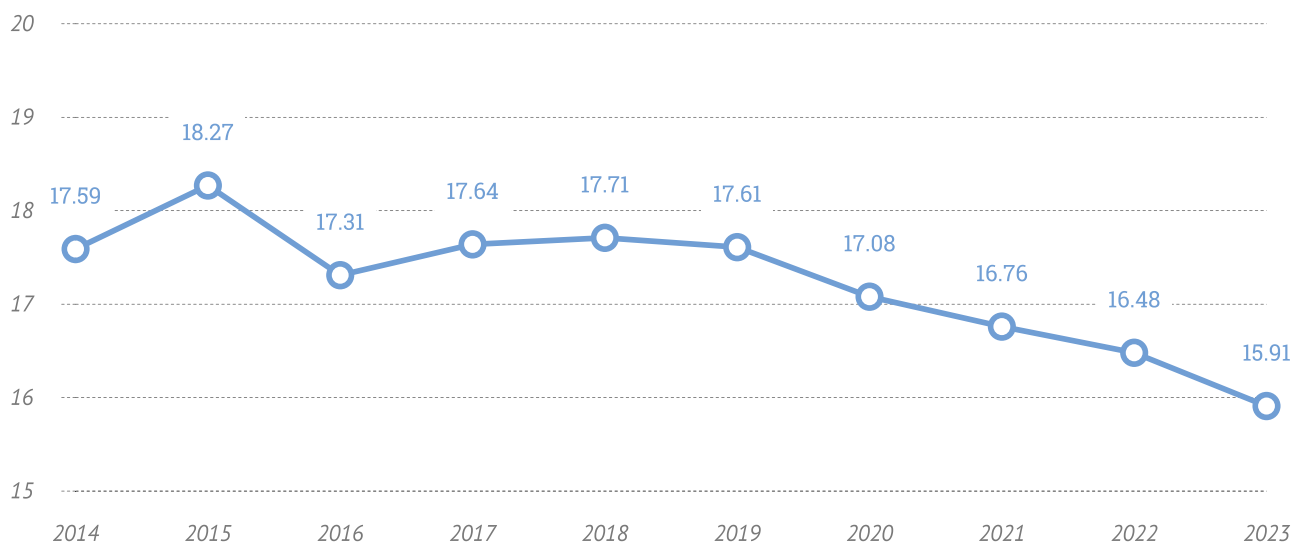
#### Volumes annuels

Le volume produit en 2023 de 15,91 millions de m<sup>3</sup> est en baisse de 3,4 % par rapport à celui de l'année 2022. Ce volume produit est le plus faible des dix dernières années, pour la quatrième année consécutive. La différence entre le volume prélevé et celui produit correspond au volume consommé en production (on parle de rendement de l'usine). Il est notamment nécessaire aux purges des décanteurs et aux lavages des filtres dont le recyclage est partiel. Ce volume s'élève à 1,22 million de m<sup>3</sup> en 2023, en hausse de 11,6 % par rapport à celui de l'année 2022. Cette différence s'explique en raison, d'une part, d'une longue période de crue survenue courant novembre et décembre 2023 qui a nécessité d'augmenter le nombre de purges des décanteurs ainsi que, d'autre part, des travaux qui ont ponctuellement interdit le recyclage des eaux de lavage des filtres sur l'usine.



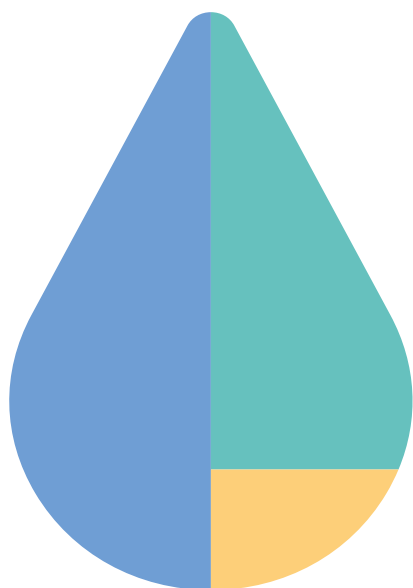
Usine Edouard Imbeaux

### Evolution des productions annuelles d'eau potable (millions de m<sup>3</sup>)

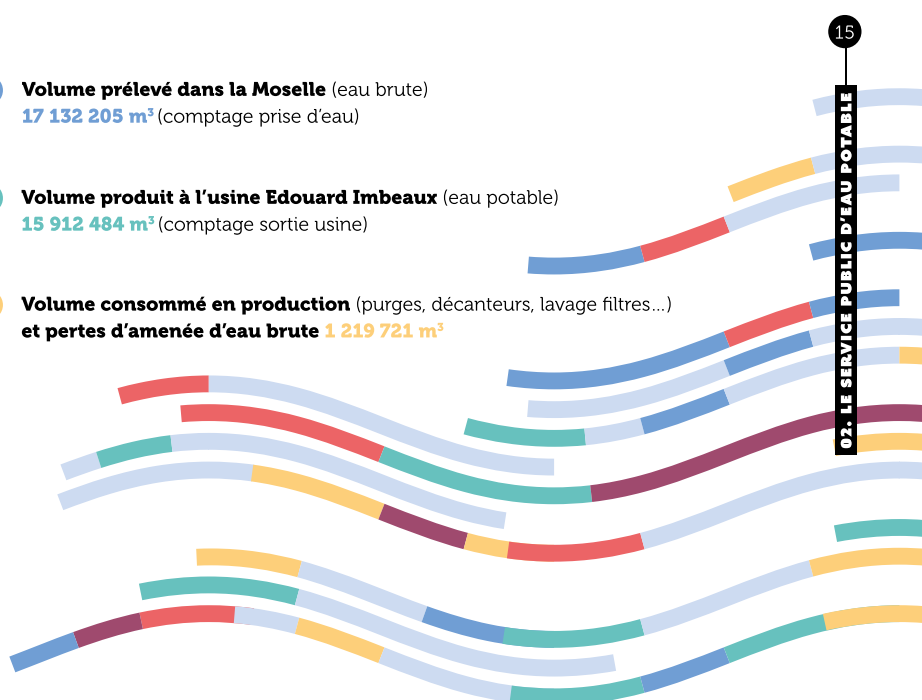




## Bilan prélèvement et production



- Volume prélevé dans la Moselle** (eau brute)  
17 132 205 m<sup>3</sup> (comptage prise d'eau)
- Volume produit à l'usine Edouard Imbeaux** (eau potable)  
15 912 484 m<sup>3</sup> (comptage sortie usine)
- Volume consommé en production** (purges, décanteurs, lavage filtres...)  
et pertes d'amenée d'eau brute 1 219 721 m<sup>3</sup>



15

02. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

## Volumes mensuels

Les productions mensuelles de l'année sont systématiquement inférieures à celles de 2022, à l'exception de celles des mois de juin, octobre, novembre et décembre qui sont très légèrement supérieures, probablement en raison d'une météorologie plus favorable au cours de ces périodes.

## Productions mensuelles 2023 (m<sup>3</sup>)

Mois	2022	2023	Evolution (%)
Janvier	1 448 326	1 379 485	-4,75
Février	1 308 059	1 246 834	-4,68
Mars	1 482 124	1 390 285	-6,20
Avril	1 336 638	1 284 177	-3,92
Mai	1 452 306	1 363 345	-6,13
Juin	1 404 754	1 408 020	0,23
Juillet	1 398 768	1 294 314	-7,47
Août	1 306 119	1 204 777	-7,76
Septembre	1 323 922	1 304 191	-1,49
Octobre	1 345 550	1 350 323	0,35
Novembre	1 299 472	1 313 440	1,07
Décembre	1 369 197	1 373 293	0,30
<b>TOTAL</b>	<b>16 475 235</b>	<b>15 912 484</b>	<b>-3,4%</b>

## Volumes journaliers

La production journalière moyenne s'établit à 43 596 m<sup>3</sup>/j, le minimum à 32 410 m<sup>3</sup>/j le 13 août 2023 et la pointe à 51 937 m<sup>3</sup>/j le 16 juin 2023.

## COÛTS D'EXPLOITATION DE L'USINE EDOUARD IMBEAUX

### Evolution des coûts de traitement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume produit en Mm <sup>3</sup>	17,59	18,27	17,31	17,64	17,71	17,61	17,08	16,76	16,48	15,91
Coût annuel de traitement en M€ HT	3,52	3,5	2,96	3,05	3,15	3,17	3,13	3,28	3,71	3,48
Évolution du coût annuel de traitement (hors renouvellement)	-1,1 %	-0,6 %	-15,3 %	2,9 %	3,3 %	0,6 %	-1,3 %	4,8 %	13,1 %	-6,3%
Travaux de renouvellement annuellement exécutés en M€ HT	0,5	1,58	0,17	0,37	0,21	0,42	0,37	0,34	0,20	0,13

Le coût annuel de traitement (hors travaux de renouvellement) est en baisse de 6,3 % par rapport à celui de l'année 2022. La baisse du coût annuel de traitement s'explique par les prix négociés dans le cadre du nouveau marché d'exploitation entré en vigueur le 1er janvier 2023 et la baisse des volumes produits.

## La distribution et les branchements

### RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau d'eau potable est constitué de : 972 km de canalisations de diamètre de 60 à 1 500 mm (stable par rapport à 2022) ainsi que trente ouvrages de stockage, d'un volume utile total de 96 000m<sup>3</sup>, et 27 stations de surpression ou de pompage.

### Répartition des linéaires de conduites par commune au 31 décembre 2023

Communes	Total (km)	Communes	Total (km)
Art-sur-Meurthe	16,16	Maxéville	44,55
Champigneulles	1,83	Nancy	231,30
Dommartemont	9,79	Pulnoy	28,45
Essey-lès-Nancy	39,46	Saint-Max	32,22
Fléville-devant-Nancy	36,29	Saulxures-lès-Nancy	31,12
Heillecourt	42,60	Seichamps	31,23
Houdemont	22,31	Tomblaine	37,42
Jarville-la-Malgrange	28,08	Vandœuvre-lès-Nancy	93,08
Laneuveville-devant-Nancy	47,80	Villers-lès-Nancy	61,76
Laxou	43,04	<b>TOTAL</b>	<b>972,17</b>
Ludres	56,07		
Malzéville	37,63		

## BRANCHEMENTS

Fin 2023, le nombre de branchements d'eau potable était de 53 594 (contre 53 473 fin 2022).

Une partie des créations est directement liée à l'urbanisation sur le territoire métropolitain. Elle permet de desservir en eau potable les nouveaux bâtiments.

L'instruction de l'ensemble du processus depuis la demande du pétitionnaire jusqu'à la réalisation des travaux n'excède pas un délai de 8 semaines.

Les travaux entrepris par le Grand Nancy peuvent aller de la simple pose de compteur avec mise en service du branchement (notamment lors d'opérations d'aménagement) à la réalisation complète du branchement depuis la canalisation publique jusqu'à la parcelle.

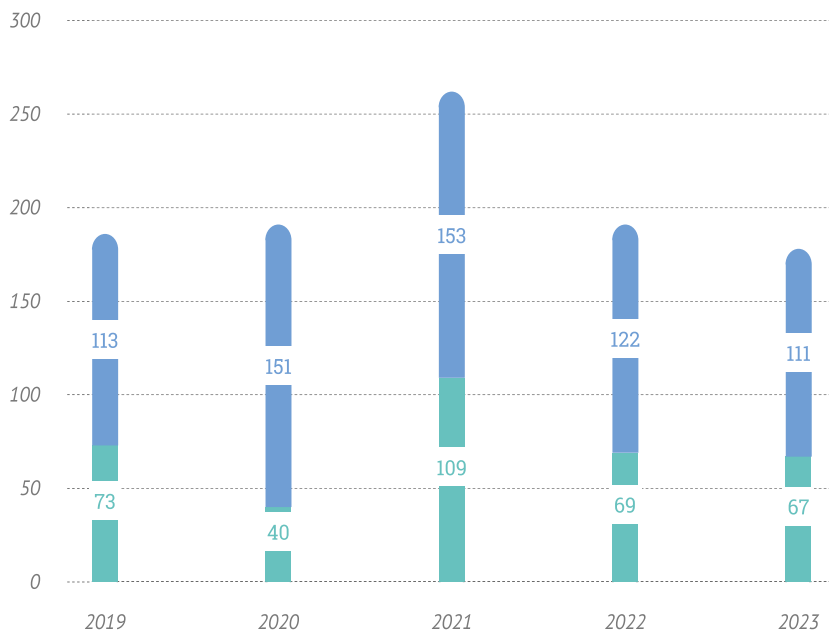
En 2023, 178 branchements neufs ont été mis en service dont 111 branchements neufs créés par le Grand Nancy pour un montant total de 319 521 € HT.



Pose de compteur d'eau potable en regard enterré

### Évolution du nombre annuel de mises en service de branchements

- Pose de compteurs sur branchements réalisés par des tiers
- Branchements réalisés par le Grand Nancy



## Détail des raccordements par commune

Communes	Eau potable	
	Nombre de branchements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement mis en service par le Grand Nancy (pose compteur)	Nombre de branchements réalisés et mis en service par le Grand Nancy
Art-sur-Meurthe	-	-
Dommartemont	1	-
Essey-lès-Nancy	4	2
Fleville- devant-Nancy	3	3
Heillecourt	3	2
Houdemont	-	2
Jarville-la-Malgrange	30	-
Laneuveville-devant-Nancy	-	14
Laxou	-	1
Ludres	-	2
Malzéville	1	12
Maxéville	-	3
Nancy	6	44
Pulnoy	-	-
Saint-Max	1	4
Saulxures-les-Nancy	-	4
Seichamps	11	2
Tomblaine	5	5
Vandœuvre-lès-Nancy	2	7
Villers- lès-Nancy	-	4
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>111</b>

### L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ET DES BRANCHEMENTS

La gestion du réseau de distribution et des branchements est assurée en régie. L'objectif est d'assurer la continuité de la distribution de l'eau dans le respect des normes de qualité.

Les principales missions réalisées sont :

- Maintenance des installations de pompage, des réservoirs d'eau potable, des appareils de mesure et des installations de sécurité (alarmes et télésurveillance)



Intervention de maintenance sur pompe



- Recherche et réparation de fuites sur les réseaux et branchements
- Maintenance de l'ensemble des canalisations, branchements et appareils de régulation



Remplacement d'un compteur d'eau

- Surveillance et télégestion à distance des installations du réseau de distribution d'eau potable 24 h sur 24 h, 365 jours par an



Télégestion depuis le PC Eau

- Gestion du parc et relevé des compteurs

En 2023 ont été notamment réalisés :

- la détection et la réparation de 151 fuites
- plus de 3 600 interventions chez les particuliers pour des réparations ou des enquêtes
- plus de 116 700 relevés de compteurs d'eau
- le renouvellement de 7 816 compteurs d'eau potable dans le cadre du déploiement du relevé à distance

- 50 interventions de maintenance sur les appareils de régulation
- le contrôle de 117 km de canalisations de gros diamètre et aqueducs
- 4 307 actions de maintenance réalisées sur les 3 897 équipements électromécaniques, capteurs, bâtiments, et équipements hydrauliques nécessaires au fonctionnement des stations de pompage et réservoirs d'eau potable



Mesure dans une armoire électrique

- 24 interventions sur les 209 compteurs de surveillance et sectorisation du réseau de distribution
- 367 actions d'entretien sur les 30 analyseurs de chlore
- l'étude et la réponse à 8 380 Avis de Travaux Urgents (ATU), Déclarations de Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)

## LA RÉSORPTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Suivant l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié, relatif aux « limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine », la teneur maximale en plomb est fixée à 10 µg/l jusqu'au 31 décembre 2035, date à partir de laquelle la valeur de 5 µg/l s'appliquera.

Afin de garantir l'absence de plomb sur le réseau, et après avoir supprimé les canalisations en plomb, le Grand Nancy poursuit le renouvellement des branchements d'eau potable en plomb depuis 1994.

Par renouvellement du branchement, il faut entendre :

- l'équipement de la prise d'eau sur conduite de distribution publique
- la canalisation sous domaine public ou privé, entre la conduite publique et le compteur
- le dispositif d'arrêt du service des Eaux au point de livraison (compteur)



En 2023, le Grand Nancy a poursuivi l'élimination de branchements en plomb en remplaçant 66 branchements de ce type.

Le reliquat des branchements en plomb au 31 décembre 2023 est très faible au regard du nombre total de branchements.

#### Détail renouvellements de branchements plomb par commune

Villes	31/12/2022	Renouvellements 2023	Recalage recensement suite vérifications terrains	31/12/2023
ART-SUR-MEURTHE	1	1	1	1
DOMMARTEMONT	1	6	5	0
ESSEY-LES-NANCY	2	-	0	2
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	3	-	0	3
HEILLECOURT	2	2	5	5
HOUEMONT	1	-	0	1
JARVILLE-LA-MALGRANGE	3	-	-1	2
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	7	-	0	7
LAXOU	8	-	0	8
LUDRES	4	-	2	6
MALZEVILLE	9	4	4	9
MAXEVILLE	4	-	0	4
NANCY	239	41	15	213
PULNOY	1	-	-1	0
SAINT-MAX	8	-	1	9
SAULXURES-LES-NANCY	3	-	-1	2
SEICHAMPS	12	6	5	11
TOMBLAINE	9	-	0	9
VANDOEUVRE-LES-NANCY	64	5	3	62
VILLERS-LES-NANCY	20	1	0	19
<b>TOTAL</b>	<b>401</b>	<b>66</b>	<b>38</b>	<b>373</b>

## Les consommations d'eau

### DÉFINITIONS ET ÉVALUATION DES CONSOMMATIONS

Le volume consommé comptabilisé est la somme du volume facturé (sur base des relevés de compteurs corrigés des dégrèvements), des dégrèvements et des volumes de service comptabilisés.

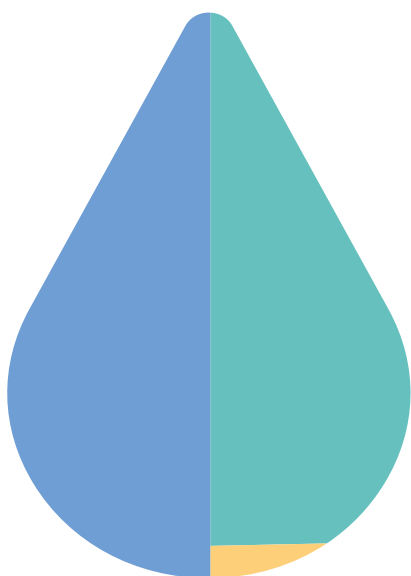
Le volume facturé se décompose comme suit (suivant profils de facturation) :

- 10 871 541 m<sup>3</sup> pour les abonnés domestiques et assimilés
- 2 430 917 m<sup>3</sup> pour les autres abonnés

Le volume facturé est en baisse significative de 4,74 % par rapport à 2022 alors que ces dernières années les consommations semblaient se stabiliser autour d'un volume plancher de 14 000 000 m<sup>3</sup> après une forte baisse de plus de 15 % sur la décennie précédente (2000/2010).

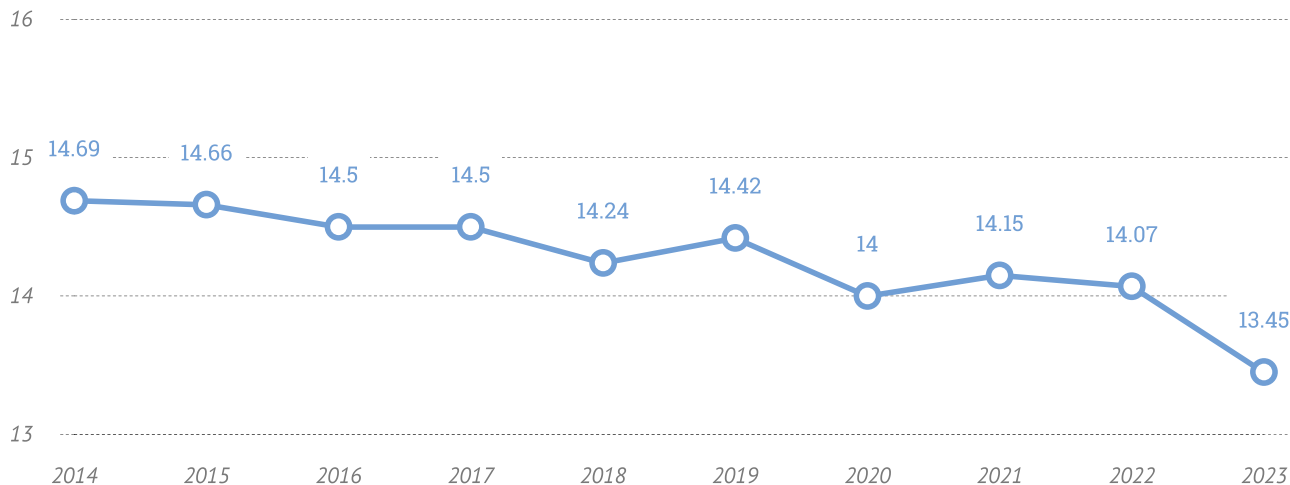
Si toutes les catégories d'usagers sont concernées, on observe une diminution plus marquée de la part des usagers non domestiques, en particulier des plus gros consommateurs (> 25 000 m<sup>3</sup>).

### Bilan volumes consommés et facturés



- Volume consommé comptabilisé (eau potable)**  
13 445 170 m<sup>3</sup>
- Volume facturé (eau potable)**  
13 302 458 m<sup>3</sup>
- volume consommé non facturé (dégrèvements, services...)**  
142 712 m<sup>3</sup>

### Évolution des volumes annuels consommés comptabilisés (millions de m<sup>3</sup>)





### Répartition des consommations d'eau potable par commune

Communes (points d'installation)	Total comptabilisé 2022	Total comptabilisé 2023	Evolution des volumes comptabilisés 2022/2023
Art-sur-Meurthe	80 405 m <sup>3</sup>	77 407 m <sup>3</sup>	-3,73%
Dommartemont	37 658 m <sup>3</sup>	32 287 m <sup>3</sup>	-14,26%
Essey-lès-Nancy	485 251 m <sup>3</sup>	465 711 m <sup>3</sup>	-4,03%
Fleville-devant-Nancy	124 310 m <sup>3</sup>	111 094 m <sup>3</sup>	-10,63%
Heillecourt	261 718 m <sup>3</sup>	249 367 m <sup>3</sup>	-4,72%
Houdemont	169 695 m <sup>3</sup>	143 640 m <sup>3</sup>	-15,35%
Jarville-la-Malgrange	421 498 m <sup>3</sup>	390 168 m <sup>3</sup>	-7,43%
Laneuveville-devant-Nancy	306 593 m <sup>3</sup>	300 907 m <sup>3</sup>	-1,85%
Laxou	733 915 m <sup>3</sup>	733 771 m <sup>3</sup>	-0,02%
Ludres	467 652 m <sup>3</sup>	415 540 m <sup>3</sup>	-11,14%
Malzéville	452 072 m <sup>3</sup>	418 592 m <sup>3</sup>	-7,41%
Maxéville	559 909 m <sup>3</sup>	557 384 m <sup>3</sup>	-0,45%
Nancy	5 343 348 m <sup>3</sup>	5 169 417 m <sup>3</sup>	-3,26%
Pulnoy	241 811 m <sup>3</sup>	225 679 m <sup>3</sup>	-6,67%
Saint-Max	411 289 m <sup>3</sup>	402 584 m <sup>3</sup>	-2,12%
Saulxures-lès-Nancy	187 752 m <sup>3</sup>	173 731 m <sup>3</sup>	-7,47%
Seichamps	227 060 m <sup>3</sup>	209 270 m <sup>3</sup>	-7,83%
Tomblaine	446 872 m <sup>3</sup>	434 518 m <sup>3</sup>	-2,76%
Vandœuvre-lès-Nancy	1 752 407 m <sup>3</sup>	1 648 973 m <sup>3</sup>	-5,90%
Villers-lès-Nancy	659 433 m <sup>3</sup>	646 013 m <sup>3</sup>	-2,04%
<b>TOTAL</b>	<b>13 370 648 m<sup>3</sup></b>	<b>12 806 053 m<sup>3</sup></b>	<b>-4,22%</b>

Outre des cas particuliers d'écarts importants de consommations d'abonnés (fuites en 2022, dégrèvements en 2023), les diminutions notables des consommations sont généralement en lien avec celles des industriels présents sur les communes.

### Consommations d'eau potable hors du périmètre de la Métropole

Points de distribution	Total comptabilisé 2022	Total comptabilisé 2023	Évolution volume comptabilisé
CC Seille et Mauchère Grand Couronne	299 224 m <sup>3</sup>	268 313 m <sup>3</sup>	-10,33%
Communauté de communes de Moselle-et-Madon	134 716 m <sup>3</sup>	149 853 m <sup>3</sup>	11,24%
Brasseries de Champigneulles	263 290 m <sup>3</sup>	218 530 m <sup>3</sup>	-17%
Ville de Champigneulles	2 284 m <sup>3</sup>	2 421 m <sup>3</sup>	6%
<b>TOTAL</b>	<b>699 514 m<sup>3</sup></b>	<b>639 117 m<sup>3</sup></b>	<b>-8,63%</b>

La baisse de quelques 60 000 m<sup>3</sup> constatée entre 2022 et 2023 est en grande partie imputable à la baisse de consommation de la Brasserie de Champigneulle variable suivant le niveau de production (environ 45 000 m<sup>3</sup> de moins par rapport à l'année précédente).

La baisse de consommation de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère (Grand Couronné) confirme son retour au niveau qui était le sien précédemment (entre 2021 et 2022, la consommation de Seille et Mauchère avait augmenté afin de pallier des difficultés survenues sur son propre réseau d'eau potable).

### MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE

Dans le cadre de ses engagements pour le développement durable, le Grand Nancy participe à la maîtrise de la consommation des abonnés grâce à différentes actions techniques et de communication :

- des conseils sont prodigués dans le document « L'eau un service de la Métropole du Grand Nancy » sur les moyens de réduire la consommation (lave-vaisselle, douche, arrosage jardin...). Ce document est distribué systématiquement aux nouveaux habitants

- une sensibilisation est réalisée par les ambassadeurs du tri du Grand Nancy et le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) de Champenoux dans les écoles de l'agglomération sur la réduction de consommation d'eau et d'énergie. Environ 1 000 enfants sont ainsi sensibilisés chaque année
- une sensibilisation aux économies d'eau est réalisée lors des visites de la station d'épuration de Maxéville
- l'individualisation progressive des contrats de fourniture d'eau concourt à une prise de conscience de la consommation d'eau et donc à sa réduction
- depuis octobre 2023, une alerte est adressée systématiquement aux abonnés disposant d'un compteur communicant qui détecte un écoulement continu ou dont la consommation dépasse sensiblement celle de l'année précédente (Cf. « Les événements marquants de 2023 » « Déploiement des outils informatiques de gestion du radiorelevé »)
- le challenge Ecod'o et la programmation culturelle estivale 2023 sont venus compléter les efforts du Grand Nancy pour sensibiliser aux économies d'eau

### CHALLENGE ECOD'O

Le challenge Ecod'o organisé durant l'été 2023 proposait à des foyers volontaires de réduire leurs consommations d'eau grâce à des outils offerts par la Métropole (réducteurs de débit pour robinet ; kit de mesure), à des conseils pratiques et par l'adoption de comportements vertueux. 50 participants habitants de maisons individuelles comme d'appartements ont transmis leurs relevés d'index de juillet à septembre pour mesurer leurs performances.



Conseils pour réduire les consommations



Kits hydro économes

A l'issue du challenge, 62% des participants ont diminué leur consommation d'eau, jusqu'à -15% pour les maisons individuelles avec un gain potentiel sur la facture annuelle pouvant atteindre 70€.

# Les pertes et le rendement

## du réseau de distribution d'eau potable

### DÉFINITIONS ET ÉVALUATION DES PERTES ET DU RENDEMENT

Le **volume consommé autorisé** est la somme du **volume consommé comptabilisé** (mesuré par les compteurs d'eau) et du volume consommé non comptabilisé mais faisant l'objet d'une estimation chiffrée. Ce volume correspond en particulier à l'eau utilisée pour : le nettoyage des réservoirs, les purges des analyseurs, les purges sur le réseau, l'entretien de la voirie, l'utilisation des poteaux d'incendie...

Note : le volume consommé comptabilisé issu des relevés des compteurs fait l'objet d'un traitement de linéarisation des données (recalage) pour atténuer les variations liées aux fréquences de relevés des compteurs et aux ouvertures et fermetures d'abonnements en cours d'année.

Le **volume mis en distribution** est le volume produit à l'usine Edouard Imbeaux.

Les **pertes du réseau** correspondent à la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Rapportées au mètre linéaire de réseau, cela permet d'établir l'indice linéaire de perte sur le réseau (ILP en m<sup>3</sup>/km/jour) qui s'établit en 2023 à :

$$\text{ILP} = \frac{\text{volume mise en distribution (m}^3\text{)} - \text{volume consommé autorisé (m}^3\text{)}}{\text{linéaire de réseau (km)} \times 365 \text{ (jours)}} = 5,54$$

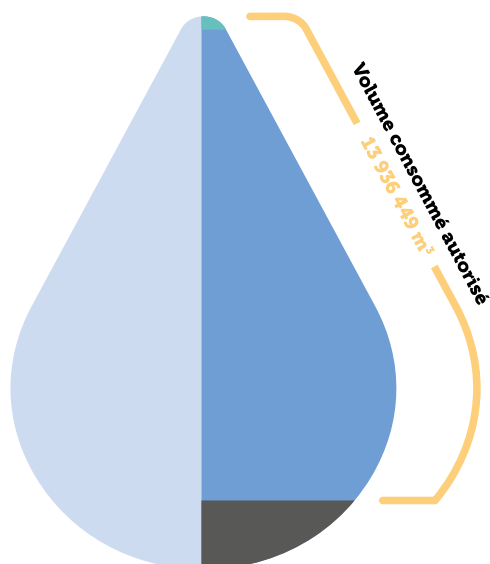
Le **rendement de réseau** défini par la réglementation est le rapport du volume consommé autorisé par le volume mis en distribution.

Le rendement du réseau s'établit en 2023 (comme en 2022) à :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{volume consommé autorisé}}{\text{volume mis en distribution}} = 88\%$$

Ces deux chiffres sont représentatifs de la bonne gestion du réseau en particulier en termes de réduction des pertes (fuites, vols d'eau).

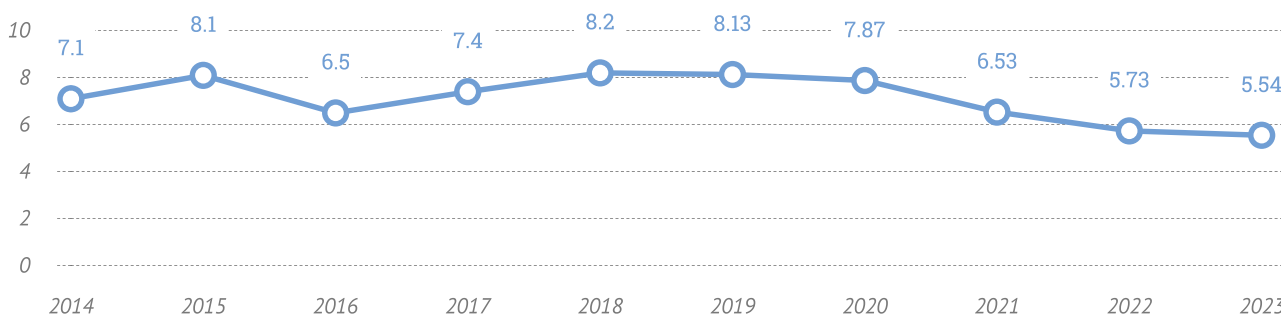
### Bilan consommations et pertes



- Volume produit à l'usine Edouard Imbeaux**  
15 912 627 m<sup>3</sup>
- Volume consommé comptabilisé**  
13 555 152 m<sup>3</sup>  
(volume consommé comptabilisé avant recalage suivant réglementation  
13 445 170 m<sup>3</sup>)
- Volume consommé non comptabilisé**  
(nettoyage réservoirs de stockage, nettoyage voirie, purges poteaux incendie...)  
381 297 m<sup>3</sup>
- Pertes réseaux**  
1 976 178 m<sup>3</sup>

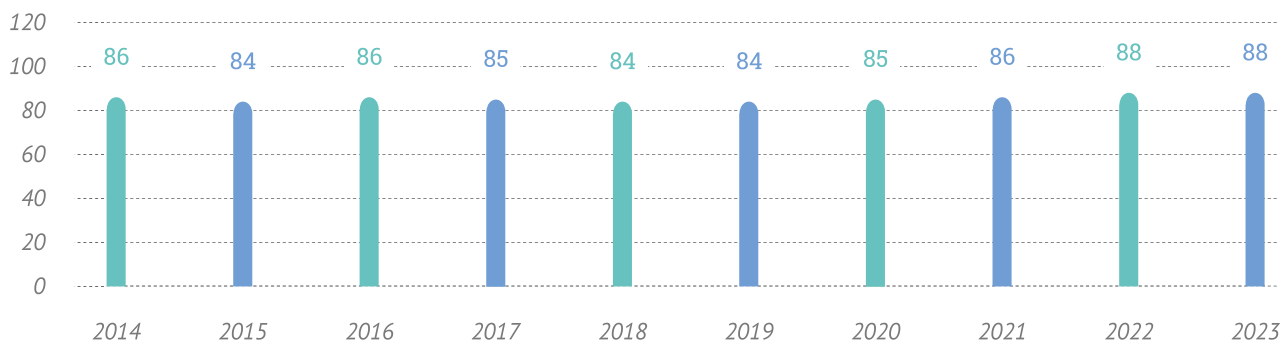
### ÉVOLUTION DES PERTES ET DU RENDEMENT DU RÉSEAU

Évolution de l'indice linéaire de perte (m<sup>3</sup>/km/jour)





### Evolution du rendement de réseau (%)



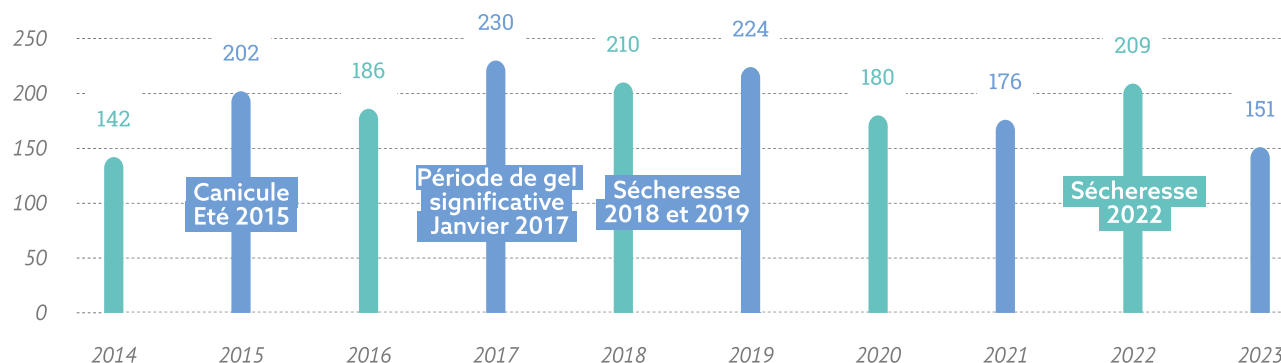
L'indice linéaire de perte sur le réseau continue à baisser et prouve l'efficacité des travaux de recherche et résorption des fuites par réparation ou renouvellement des canalisations.

Le maintien de l'excellente valeur de 88 % de rendement, avec un volume mis en distribution sensiblement inférieur à 2022, est également le fruit du travail mené

quotidiennement par les équipes d'exploitation.

Ces indicateurs restent cependant sensibles aux conditions climatiques extrêmes, notamment des grands froids et des périodes de sécheresse car elles affectent la stabilité des sols, dont les mouvements provoquent des ruptures de canalisations.

### Evolution du nombre de fuites



### MAÎTRISE DES PERTES

La direction de l'eau et l'assainissement mène des actions afin d'agir sur les trois sources de perte :

- les **pertes physiques** : renforcement de la sectorisation du réseau, amélioration de la réactivité dans les localisations et les réparations de fuites sur les canalisations, les branchements et au niveau des réservoirs...
- les **pertes de comptage** : recalibrage et renouvellement des compteurs
- les **pertes clientèles** : renforcement de la lutte contre la fraude, réduction du nombre de compteurs non relevés, abaissement des délais de vérification des compteurs...

### Fuites au niveau des réservoirs

L'ensemble des réservoirs composant le réseau de distribution du Grand Nancy est équipé de capteurs d'alarmes de niveaux. Ces équipements permettent de gérer le remplissage des réservoirs et d'éviter toute perte d'eau par débordement ou tout manque d'eau.



La Direction de l'Eau et l'Assainissement poursuit par ailleurs un programme de contrôle d'étanchéité des réservoirs notamment lors des opérations de nettoyage des compartiments.

### Fuites sur le réseau d'eau potable

Les fuites sur le réseau d'eau potable ne ressortent pas toujours au niveau du sol, elles sont dans ce cas qualifiées de fuites « non visibles » et nécessitent des moyens spécifiques pour être détectées.

La technique de recherche de fuites utilisée s'articule autour de trois axes :

#### • La sectorisation des réseaux

La sectorisation des réseaux permet de déterminer les périmètres où les fuites sont à rechercher.

Le réseau du Grand Nancy est ainsi partagé en 68 secteurs. L'analyse quotidienne des débits de nuit (correspondants pour l'essentiel à des volumes de fuites du fait de la faible consommation en eau) permet de déterminer ceux de ces secteurs qui nécessitent une recherche prioritaire.

#### • La prélocalisation

La prélocalisation permet de réduire les périmètres sur lesquels se situent les fuites recherchées. L'étape de « prélocalisation » consiste à installer des capteurs acoustiques espacés d'environ 200 m qui enregistrent au cours de la nuit les bruits générés par les fuites et ainsi de mieux les localiser.

Elle permet d'augmenter le linéaire inspecté au cours d'une année et ainsi de réduire la durée de vie des fuites. Elle permet également de détecter les fuites de faible débit, peu bruyantes, l'enregistrement acoustique ayant lieu la nuit, au moment où les bruits ambiants (circulation automobile) sont faibles et donc les conditions d'analyse optimales.

En 2023, 739 km de réseaux d'eau potable ont ainsi été inspectés.

#### • La localisation des fuites

La corrélation acoustique et l'écoute au sol constituent la dernière étape de recherche des fuites en permettant de localiser ces dernières avec une précision de l'ordre du mètre.

Le corrélateur acoustique permet de localiser précisément une fuite en interprétant « le bruit » émis par la fuite. Des capteurs sont posés au contact des canalisations et un logiciel calcule la

Réparation d'une fuite Bd du 26e Régiment d'Infanterie à Nancy



distance entre le capteur et la fuite.

Une équipe du Grand Nancy dédiée à la corrélation acoustique intervient tout au long de l'année sur les réseaux d'eau du Grand Nancy.

En complément des opérations menées en régie par le personnel du Grand Nancy deux opérations spécifiques de recherche de fuites ont été menées sur la conduite de transport entre les réservoirs de Pouille et Boudonville, ainsi que sur la conduite



Balle équipée de capteurs

de refoulement entre les réservoirs Bellevue et CHU. Le procédé consiste à introduire dans la conduite une balle équipée de capteurs permettant l'enregistrement acoustique d'une éventuelle fuite et sa localisation. Le passage dans ces canalisations n'a pas permis de localiser de fuite mais la présence d'une poche d'air qui a pu être supprimée. Cette opération sera renouvelée en 2024 sur d'autres conduites.

du diamètre du compteur est analysé afin de l'adapter au mieux à la consommation. En effet, en cas de sur-calibrage d'un compteur les faibles consommations comme par exemple celles des chasses d'eau, sont mal comptabilisées.

### Réduction des pertes de comptage

Dans le cadre du déploiement du radiorelevé des compteurs d'eau potable, 7 816 compteurs ont été renouvelés. Cette campagne de renouvellement massif conduit à un rajeunissement du parc compteur permettant d'améliorer la finesse de comptage des consommations.

Par ailleurs lors de ces renouvellements, le choix

### Pertes clientèle

Afin de réduire les pertes clientèles, plusieurs actions ont été menées en 2023 :

- la lutte contre les fraudes par le plombage des compteurs ;
- la fermeture systématique des branchements sans abonnement ;
- l'identification plus rapide des dysfonctionnements (compteurs bloqués, suspicion de fraude) pour les compteurs équipés du dispositif de radiorelevé.

## Les abonnés

### GÉNÉRALITÉS

#### Nombre d'abonnés par commune au 31 décembre 2023

Communes	Nombre d'abonnés
Art-sur-Meurthe	685
Dommartemont	276
Essey-lès-Nancy	2 878
Fleville-devant-Nancy	1 080
Heillecourt	2 281
Houdemont	907
Jarville-la-Malgrange	2 192
Laneuveville-devant-Nancy	2 387
Laxou	3 424
Ludres	2 610
Malzéville	2 437
Maxéville	3 228
Nancy	18 605
Pulnoy	2 216
Saint-Max	2 534
Saulxures-lès-Nancy	1 839
Seichamps	2 159
Tomblaine	3 015
Vandœuvre-lès-Nancy	4 521
Villers-lès-Nancy	4 349
<b>Total</b>	<b>63 623</b>

#### Points de livraison aux clients hors Métropole

Clients	Nombre de points de livraison
Brasseries Champigneulles	1
CC Seille et Mauchere Grand Couronné	2
Communauté de communes de Moselle et Madon	4
Communaute de communes du Bassin de Pompey	2
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>

Entre 2022 et 2023, le nombre d'abonnés passe de 63 210 à 63 623 ce qui représente une augmentation de 0,67 %. L'augmentation du nombre des abonnés résulte en grande partie des individualisations de contrats de fourniture d'eau réalisées dans le courant de l'année.

### INDIVIDUALISATION DES ABONNEMENTS

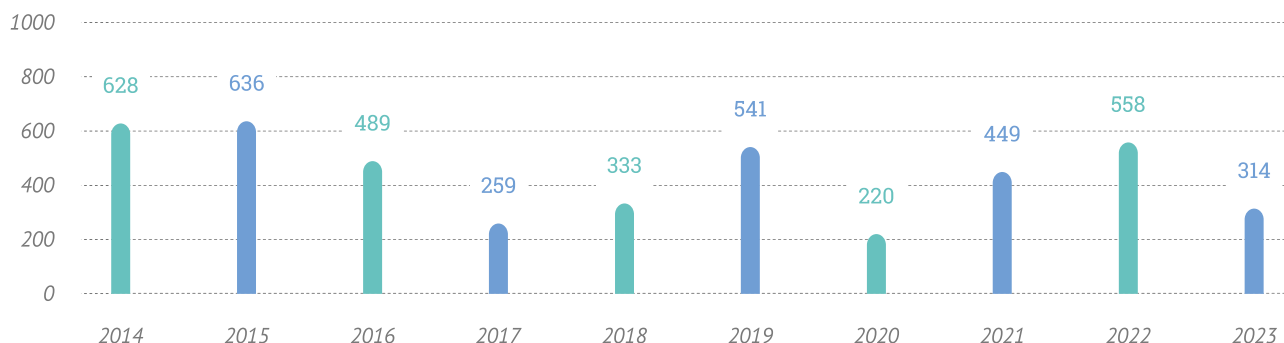
Conformément à l'article 93 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, à son décret d'application n°2003-408 du 6 mai 2003 et à la délibération du Conseil de Communauté du 9 juillet 2004, les propriétaires d'immeubles peuvent demander l'individualisation au niveau de chaque logement des contrats de fourniture d'eau.



## Nombre d'individualisations

	2023	Total du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2023
Nombre d'individualisations d'abonnement pour appartements ou locaux	314	11 291

## Evolution du nombre annuel d'individualisations



## RELATIONS ABONNÉS

Le service clientèle accueille les abonnés et usagers au 7 rue Pierre Chalnot à Nancy. Il a traité 37 000 contacts (demandes de renseignements, résiliations, souscriptions, mises en place de prélèvements...) en 2023.

## Evolution du nombre annuel de contacts du service clientèle

Années	Appels téléphoniques	Visites	Courriers	Courriel Portail de l'eau	TOTAL
2019	17 000	2 550	7 050	6 200	32 800
2020	15 650	950	4 900	9 500	31 000
2021	17 100	1 500	4 700	19 200	42 500
2022	15 516	1 450	4 250	18 800	40 000
2023	12 268	1 839	3 240	19 656	37 003

2023 voit une baisse d'environ 7,5% du nombre de contacts clientèle par rapport à 2022. Cette baisse concerne majoritairement les appels téléphoniques (plus de 3 000 appels en moins par rapport à 2022).

L'analyse au niveau des thématiques des contacts fait remonter que cette baisse concerne principalement les résiliations et souscriptions de contrats (4 300 contacts en moins représentant 2 800 appels téléphoniques, 500 courriers et 1 000 contacts web). Ces chiffres sont en cohérence avec la baisse également constatée au niveau des ouvertures/clôtures de contrats (3 600 dossiers traités en 2023 contre 4 000 en 2022).

Les tendances de fond observées les années précédentes (baisse du nombre courriers papier et hausse des demandes web) se confirment d'autant que les abonnés sont invités à s'inscrire sur le Portail de l'Eau :

<https://eau.grandnancy.eu/Portail>.

Fin 2023, près de 17 000 clients s'étaient créés un compte sur le portail.

Ce portail, outre les informations relatives à leurs contrats, est destiné à offrir aux abonnés des fonctionnalités permettant d'effectuer de manière dématérialisée des demandes de gestion courantes :

- souscription ou résiliation de contrat
- modification de données de facturation
- mise en place du prélèvement à la facture ou de la mensualisation des factures
- transmission d'index (dans le cas d'une facture initialement basée sur une estimation)
- paiement en ligne via la plateforme PayFIP du Trésor Public



Depuis octobre 2023, le portail offre de nouvelles fonctionnalités grâce aux données issues du radiorelevé des compteurs (Cf. « Les évènements marquants de 2023 » « Déploiement des outils informatiques de gestion du radiorelevé ») :

- consultation des consommations hebdomadaires
- enregistrement de seuils d'alerte pour mieux maîtriser leurs consommations

### DÉLAI DE MISE EN SERVICE D'UN BRANCHEMENT

En cas de déménagement, la procédure mise en place par le Grand Nancy repose sur l'établissement d'un relevé d'index du compteur d'eau contradictoire entre l'abonné sortant et le rentrant. La mise en service du branchement est donc instantanée.

## La qualité de l'eau

### CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE ET AUTOCONTRÔLE

Le contrôle réglementaire de la qualité des eaux est assuré par l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS) qui réalise des analyses tout au long de l'année.

Parallèlement, le Grand Nancy assure également un contrôle très régulier de la qualité des eaux, dit autocontrôle.



Préleveur automatique en station d'alerte



Mesures au laboratoire

Dans les autres cas, une demande d'ouverture de branchement est traitée dès réception d'un dossier de demande.

En 2023, le délai moyen d'ouverture d'un branchement après réception de la demande est d'environ 3 jours. Pour les branchements fermés depuis plus de 4 jours, une purge préalable suivie d'une analyse sont réalisées afin de s'assurer de la qualité d'eau distribuée.

De manière générale, les services du Grand Nancy interviennent le jour même ou le lendemain de la réception de la demande ; il peut arriver que ce délai soit plus long en raison de l'indisponibilité du demandeur, un rendez-vous étant systématiquement fixé avec ce dernier.

### LES PRÉLÈVEMENTS

1 726 prélèvements ont été réalisés durant l'année 2023 donnant lieu à plus de 56 500 paramètres analysés, tant dans le cadre du contrôle réglementaire que l'autocontrôle.

#### Prélèvements sur la ressource en eau

- Prise d'eau de la Moselle : 54 prélèvements, dont 14 réglementaires
- Eau brute de la réserve : 43 prélèvements, dont 1 réglementaire
- Future prise d'eau de la Meurthe : 4 prélèvements

#### Prélèvements en sortie d'usine de traitement, avant mise en distribution

- 71 prélèvements à caractère réglementaire
- 4 prélèvements d'autocontrôle

#### Prélèvements sur l'eau distribuée

- 712 prélèvements à caractère réglementaire (dont 371 volontaires)
- 838 prélèvements d'autocontrôle, dont :
  - 274 effectués par le laboratoire agréé Eurofins IPL Est (prélèvements pour la surveillance de l'eau vendues aux communes extérieures au Grand Nancy, prélèvements lors de la mise en service de conduites neuves...)
  - 564 effectués par les agents du Grand Nancy dont 135 prélèvements pour le renforcement du suivi de la qualité de l'eau pendant la période estivale, 63 prélèvements réalisés après



le nettoyage des réservoirs de stockage de l'eau potable, 102 prélèvements lors de la réouverture des branchements d'eau fermés depuis plus de 3 jours, 21 lors de la création de conduites neuves et 243 prélèvements pour toutes autres demandes en lien avec la qualité de l'eau distribuée

## LES RÉSULTATS DES CONTRÔLES

La qualité de l'eau distribuée est appréciée à partir du pourcentage d'analyses non conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées sur une période donnée. Elle est évaluée d'une part pour les paramètres microbiologiques et d'autre part pour les paramètres physicochimiques.

La fiche de synthèse de l'Agence Régionale de Santé à joindre aux factures des abonnés est annexée au présent rapport, ainsi que la page «Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023» extraite du rapport complet mis à disposition sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy : <https://www.grandnancy.eu/vivre-habiter/eau>

### Paramètres microbiologiques

La conformité bactériologique est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.

Ces germes dits «témoins de contamination fécale» sont faciles à mettre en évidence et leur présence révèle un risque d'apparition de troubles gastro-intestinaux.

Tout comme en 2022, dans le cadre du contrôle réglementaire, il n'a pas été observé d'analyse non conforme aux limites de qualité sur le territoire du Grand Nancy en 2023 pour les paramètres microbiologiques.

**Le taux de conformité des analyses microbiologiques du contrôle réglementaire est maintenu à 100 % sur l'eau distribuée.** L'indicateur est A «Très bonne qualité».

Les analyses d'autocontrôle viennent confirmer la très bonne maîtrise des paramètres biologiques.

### Paramètres physicochimiques

Les paramètres d'intérêt retenus par l'Agence Régionale de Santé sont :

- **Nitrates\*** : la valeur moyenne mesurée est de 4,11 mg/L pour une valeur limite maximale de 50 mg/L. L'indicateur est A «Très bonne qualité».
- **Pesticides et métabolites pertinents\*** : le taux de conformité est de 100% sur les 189 paramètres recherchés. L'indicateur est A «Très bonne qualité».
- **Trihalométhanes\*** : la valeur moyenne mesurée est de 23,2 mg/L pour une valeur limite maximale de 100 mg/L. L'indicateur est A «Bonne qualité».

Pour l'année 2023, dans le cadre du contrôle réglementaire, **le taux de conformité des prélèvements aux limites de qualité pour les paramètres physico-chimiques est de 100 %.**

Les analyses d'autocontrôle viennent confirmer la très bonne maîtrise des paramètres physicochimiques.

#### \* Définition des paramètres physicochimiques

**Nitrates** : les nitrates peuvent provenir de rejets d'eaux usées domestiques, d'excès d'apport azotés aux cultures (y compris des déjections animales), des rejets industriels.

Du point de vue de la santé publique, il peut être admis la consommation d'une eau ayant une teneur en nitrates entre 50 et 100 mg/l, sauf pour les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois. Au-delà de 100 mg/l, l'eau ne doit plus être consommée.

## POLLUANTS ÉMERGEANTS

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a publié en 2023 un rapport « Campagne nationale de mesure de l'occurrence de composés émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine : Métabolites de pesticides – Résidus d'explosifs – 1,4-dioxane ».

Parallèlement des campagnes exploratoires ont été diligentées en 2023 par le Grand Nancy et l'Agence Régionale de Santé Grand Est avec des prélèvements en sortie de l'usine de traitement

Edouard Imbeaux et sur le réseau de distribution sur un large spectre de polluants émergents. Ces campagnes seront poursuivies en 2024.

Il n'a pas été identifié de problématique concernant des substances émergentes dans l'eau du Grand Nancy et notamment le Chlorothalonil R471811, ses métabolites ou les polluants éternels que sont les Composés Perfluorés (PFAS/ PFOS).

Ces résultats confirment que l'eau distribuée sur le territoire du Grand Nancy est d'excellente qualité.

**Pesticides** : les pesticides sont analysés régulièrement sur l'eau brute et en sortie d'usines de traitement d'eau potable. La norme de potabilité est fixée à 0,10 mg/l par substance et à 0,50 mg/l en moyenne des substances mesurées.

**Trihalométhanes** : les THM sont des composés secondaires formés lors de la chloration de l'eau par combinaison du chlore avec les matières organiques

naturellement présentes dans les ressources. Ils sont généralement responsables des problèmes d'odeur et de saveur.

La limite de qualité est fixée à 100 mg/l pour la somme des 4 composés principalement trouvés dans l'eau (chloroforme, dibromochlorométhane, bromoforme et bromodi chlorométhane).

## Les investissements

### INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2023

#### Le renouvellement des réseaux d'eau potable

Les travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable ont porté en 2023 sur **4 651 m** de canalisations, ce qui représente 0,5 % du linéaire total, pour un montant dépassant **4 M€ HT**.

#### Détail des travaux 2023

Communes	Rues	DN (mm)	Longueurs (m)	Montants (€ HT)
ART SUR MEURTHE	RUE DES FRERES MARIANISTE	100	62	62 236
DOMMARTEMONT	RUE SAINTE GENEVIEVE ET CHEMIN DU PAIN DE SUCRE	60	54	214 659
		100	41	
		125	218	
		150	431	
		50	213	
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	RUE DU CHAMPS MOYEN	150	95	70 586
LAXOU	BOULEVARD DE L'EUROPE	150	233	154 581
MALZEVILLE	RUE DE L'EGLISE (entre Orme et Chanoine Boulanger)	150	151	90 598
	RUE DES MAGNOLIAS (entre Pasteur et Ch de la Mine)	150	92	86 146
NANCY	RUE PIERRE SEMARD	200	71	170 211
	RUE SAINT GEORGES/RUE BAILLY	150	13	56 685
	CARREFOUR RUES SAINT GEORGES/ILE DE CORSE	150	2	119 575
		200	51	
	BD JOFFRE (entre av. Foch et rue Pierre Semard)	200	9	101 784
		300	72	
	CARREFOUR BLD LOBAU /21 EME RA	600	47	392 431
200		35		
300		260		
AVENUE DE LA LIBERATION / PLACE CAMILLE CAVALLIER	150	20	251 613	
	100	20		
	100	109		
Avenue Foch (entre le pont SNCF et la rue Saint Léon)	100	109	115 454	
Rue Mon Désert (entre la rue Thierry Alix et le Bd Jean Jaurès)	150	36	69 037	
RUE DU CHARMOIS	200	44	26 500	
SEICHAMPS	RUE DU POINT DU JOUR	60	138	62 760
	ROUTE DE SARREGUEMINES	100	280	159 716
VILLERS-LES-NANCY	Rue Victor Basch	300	109	96 000

Communes	Rues	DN (mm)	Longueurs (m)	Montants (€ HT)
VANDOEUVRE-LES-NANCY	Rue de Villers	300	153	144 000
	RUE CHARLES PEGUY / SAINT EXUPERY	100 150	350 120	167 356
	AVENUE DE CHARMOIS	200	396	238 500
	RUE DU MORVAN	400 150	82 4	166 170
	AVENUE GAL LECLERC (ECOLE DE GEOLOGIE)	150	154	101 088
	CARREFOUR AV DE BOURGOGNE/GAL LECLERC/RUE DOYEN PARISOT	400	118	121 343
	Avenue Vieux Château	100	24	12 349
	REFOULEMENTS BELLEVUE- Rues de Provence -Gal Leclerc- Victor Basch, raccords Fosse Pierrière, Victor Basch , Gabriel Peri y.c réfections définitives de voirie rues Gabriel Péri, rue de Lisbonne, place de Verdun, rue d'Alsace, rue de Lorraine, rue de Provence, rue Victor Basch.	500	315	870 957
	AVENUE DE BOURGOGNE/ENTREE BASSE INRS	300	12	24 041
	<b>TOTAL</b>			<b>4 651</b>

Les opérations de renouvellement des conduites d'alimentation du réservoir Bellevue ont été achevées en 2023 ( Cf. « Les évènements marquants de 2023 » « Mise en service des nouvelles conduites d'alimentation du réservoir Bellevue »).

Parmi les autres travaux référencés sur le réseau de distribution, certains ont été rendus nécessaires pour l'aménagement de la nouvelle plateforme du trolley. Cela a notamment été le cas avec le dévoiement d'une conduite structurante rue Saint Georges, quartier Ile de Corse.

### Le renouvellement des compteurs

Le remplacement des compteurs s'intègre dans le projet en cours de mise en place du radiorelevé. Les dépenses d'achat de compteurs et de pose s'élèvent en 2023 à 1,32 M€ HT. Au 31 décembre 2023, 88 % des compteurs étaient équipés en module radio.

### Le confortement du barrage de Méréville

Le Barrage de Méréville sur la Moselle est un ouvrage clé pour la prise d'eau dans la Moselle. Le groupement d'entreprises retenu par la Métropole du Grand Nancy a engagé la réalisation de travaux nécessaires de rénovation du barrage. La première tranche du chantier s'est déroulée sur la période juillet-novembre et a consisté à différents travaux de génie civil en rive gauche et à une remise en état de la « vanne toit » qui assure la régulation du niveau d'eau à l'amont du barrage. Le montant dépensé en 2023 s'élève à 0,97 M€ HT.

Renouvellement d'une conduite en fonte grise de 600 mm sous la future plateforme du trolley



Battage des palplanches pour mise hors d'eau





Création d'un accès provisoire de chantier en aval du barrage

### Les travaux sur l'usine Edouard Imbeaux et les réservoirs associés

Les investissements réguliers permettent de maintenir le niveau de performance de l'usine de traitement Edouard Imbeaux et d'apporter des améliorations, notamment en matière de fiabilité et sûreté du site.

Les dépenses s'établissent à 0,53 M€ HT pour 2023, dont 0,13 M€ HT dans le cadre des travaux de renouvellement prévus dans le contrat d'exploitation (renouvellement de deux automates industriels et cloisonnement d'un local automate, remplacement d'analyseurs, renouvellement de l'ensemble des détecteurs d'ozone de l'usine, travaux de modifications hydrauliques avec renouvellement de débitmètre sur la sortie principale, remplacement de la borne du pont bascule, remplacement d'un module de compresseur,



Travaux de modifications hydrauliques sur la sortie principale de l'usine

renouvellement d'un agitateur, d'une pompe, d'un ventilateur extincteur de chaux, d'un onduleur, réparation du génie-civil d'un filtre à charbon actif, remplacement de cadenas et de serrures, de clôtures sur le site, ...).

### Les travaux d'optimisation et de sécurisation des flux entre l'usine Edouard Imbeaux et les réservoirs



Nouvelles canalisations au réservoir Saint Charles

### principaux Richard Pouille et Saint Charles.

De nombreux travaux d'optimisation et de sécurisation des flux entre l'usine Edouard Imbeaux et les deux réservoirs principaux ont été réalisés depuis la mise en service initiale du réservoir Richard Pouille en juin 2019. Ces travaux conséquents de canalisation, robinetterie et automatisme permettent aujourd'hui :

- d'utiliser le réservoir Richard Pouille à sa pleine capacité de 30 000 m<sup>3</sup>
- de mieux réguler l'alimentation des 2 réservoirs depuis l'usine
- de sécuriser l'alimentation du réseau principal alimentant le centre-ville de Nancy

Les chantiers successifs ont généré de nombreuses contraintes. L'implication forte des équipes a permis d'assurer la continuité de la distribution aux usagers.

Les dépenses correspondantes s'élèvent à 0,27 M€ HT sur l'année 2023.

### Les autres investissements

Les autres investissements ont notamment concerné :

- la réalisation de branchements pour les constructions nouvelles (429 k€ HT) et le renouvellement de branchements (513 k€ HT)
- de grosses réparations des réseaux (184 k€ HT)
- des travaux d'entretien et de sécurisation des infrastructures

- les achats de matériels d'exploitation, véhicules, matériels et licences informatiques, aménagements des locaux et mobiliers...

## PLANIFICATION ET PROJETS

Le Grand Nancy a élaboré en 2009 son schéma directeur d'alimentation en eau potable. Il s'agit d'une programmation pluriannuelle de travaux fixant des priorités d'interventions. L'objectif est de garantir à la population une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante tant pour ses besoins actuels que ses besoins futurs. Les opérations de travaux sont hiérarchisées en fonction de différents critères techniques et financiers et sont réalisés dans le cadre de la programmation budgétaire.

### La création d'une prise d'eau dans la rivière Meurthe

Cf. «La ressource en eau» «Le projet de captage dans la Meurthe»

### La réhabilitation du réservoir CHU

Différents diagnostics menés ont permis de vérifier que le réservoir CHU présentait des désordres significatifs. Un maître d'œuvre externe a été chargé d'élaborer le programme des travaux et le dossier de consultation des entreprises. Les travaux ont commencé fin 2023 et se termineront en 2024. Le coût prévisionnel est de 1 M€ HT.

### La réhabilitation du réservoir Haut des Ronces

Le réservoir Haut des Ronces a, comme l'ensemble du parc de réservoirs de la Métropole, fait l'objet d'un diagnostic génie civil. Celui-ci a conclu que ce réservoir devait faire l'objet de travaux de réhabilitation à court terme. Un maître d'œuvre externe a été chargé de l'élaboration du programme de travaux et du dossier de consultation des entreprises. Le programme de travaux a été élaboré en 2023 et la consultation des entreprises sera menée 1er semestre 2024 pour un démarrage des travaux fin 2024. Le coût de l'opération est estimé à 1 M€ HT.

### La démolition et reconstruction du réservoir de Beauregard à Nancy

Le réservoir, construit en 1905, est vieillissant et les accès entre les différents compartiments et chambres de vannes doivent être améliorés pour faciliter les interventions des équipes chargées des opérations de maintenance.

Les études sont en cours et ont conduit à envisager une refonte plus globale de l'alimentation du secteur par rapport ce qui était prévu initialement. Ce travail a notamment porté sur l'optimisation du volume de l'ouvrage et sur l'intégration d'une station de pompage pouvant secourir à 100 % le secteur du Haut du Lièvre actuellement alimenté exclusivement par la station du Haut-du-Lièvre.

La première phase de travaux portera sur la démolition des ouvrages existants de façon à permettre la construction, dans une seconde phase, du nouveau réservoir de Beauregard et ses ouvrages annexes. Le démarrage des premiers travaux de démolition est envisagé à l'automne 2024 pour une durée de 8 mois.

### Refonte de la microcentrale du barrage de Méréville

Une opération de refonte de la microcentrale du barrage de Méréville est engagée en 2024 (6 M €HT). Elle intègre le renouvellement des 2 génératrices et la mise en conformité réglementaire du site grâce à la création d'une passe à poissons, à la refonte des grilles pour assurer l'ischiocompatibilité indispensable à l'obtention de l'autorisation de production.

La production attendue est de 4,6 GWh/an dont un tiers serait autoconsommée sur la prise d'eau Moselle et l'autre revendue. Le temps de retour sur investissement est estimé à 16 ans.





Chantier de renouvellement de conduites d'eau potable



Curage de réseau de collecte



# LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

03



## Les clients

Une très large majorité des abonnés au service public de l'eau potable est également bénéficiaire du service public d'assainissement collectif : 63 036 clients.

du service public d'assainissement collectif (contre 62 628 en 2022) pour 63 623 abonnés à l'eau.

## Les branchements

### GÉNÉRALITÉS

Un **réseau unitaire** est un système de collecte où les **eaux usées (EU)** et les **eaux pluviales (EP)** transitent par une seule et même canalisation et se mélangent.

Un **réseau séparatif** est un système de collecte composé de deux réseaux permettant de collecter séparément les eaux de pluie et les eaux usées domestiques et industrielles.

Les clients du service d'assainissement collectif sont raccordés sur un réseau unitaire ou séparatif suivant la nature des réseaux disponibles au point de branchement.

### NOUVEAUX RACCORDEMENTS

En 2023, 159 branchements d'assainissement ont été créés sur le territoire métropolitain. Ils permettent de collecter les eaux usées des constructions neuves conformément au règlement de service, mais également les eaux pluviales quand la gestion à la parcelle de ces dernières n'est pas réalisable.

Parmi ces nouveaux raccordements :

- 67 ont été réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement et ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par le Grand Nancy avant leur mise en service ;
- 92 ont été réalisés par les services du Grand Nancy via un marché de travaux.

### Nature des raccordements d'assainissement mis en service en 2023

Type de branchements mis en service	Branchements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement et contrôlés par le Grand Nancy		Branchements réalisés par le Grand Nancy			Total
	Séparatifs EU & EP	EU + EP raccordés sur réseau unitaire	Séparatifs EU & EP	Eaux Usées (EU)	Eaux Pluviales (EP)	
Nombre	<b>67</b>		<b>24</b>	<b>26</b>	<b>8</b>	<b>34</b>
						<b>159</b>

### Répartition des raccordements d'assainissement par commune en 2023

Communes	Branchements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement et contrôlés par le Grand Nancy	Branchements réalisés par le Grand Nancy
Art-sur-Meurthe	-	-
Dommartemont	1	1
Essey-lès-Nancy	4	1
Fléville-devant-Nancy	3	-
Heillecourt	3	2
Houdemont	-	2
Jarville-la-Malgrange	30	1

Communes	Branchements réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement et contrôlés par le Grand Nancy	Branchements réalisés par le Grand Nancy
Laneuveville-devant-Nancy	-	17
Laxou	-	1
Ludres	-	2
Malzéville	1	10
Maxéville	-	3
Nancy	6	32
Pulnoy	-	1
Saint-Max	1	5
Saulxures-lès-Nancy	-	3
Seichamps	11	2
Tomblaine	5	2
Vandœuvre-lès-Nancy	2	5
Villers-lès-Nancy	-	3
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>92</b>

### CONFORMITÉ DES RACCORDEMENTS ET RESPONSABILITÉ DES USAGERS

L'article 4 du règlement d'assainissement de la Métropole du Grand Nancy précise que les eaux usées et les eaux pluviales des propriétés doivent être collectées séparément sur le domaine privé quelle que soit la nature du réseau desservant la parcelle.

Après enquête, des mises en conformité des réseaux privés sont demandées aux particuliers et/ou industriels afin de remédier aux nuisances environnementales (eaux usées déversées directement dans le milieu naturel ou eaux pluviales engorgeant les réseaux d'assainissement des eaux usées).

Conformément au code de la Santé Publique, le contrôle de bon raccordement des branchements neufs d'assainissement permet au Grand Nancy de s'assurer que tous les points de rejets des eaux usées des habitations nouvellement construites rejoignent bien le réseau collectif d'eaux usées.

### AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT

En application de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique, le Grand Nancy donne son autorisation pour tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte.

L'arrêté d'autorisation de déversement fixe notamment sa durée, les caractéristiques que doivent présenter les eaux usées pour être déversées et les conditions de surveillance du déversement.

- 1 200 émetteurs potentiels de polluants ont été identifiés sur le territoire de la Métropole
- 169 arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte ont été signés, dont 40 en 2023 après instruction de 62 dossiers

## Le réseau de collecte

### DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le réseau d'assainissement est constitué de 1 432 km de collecteurs de diamètre de 200 à 2 500mm.

Il comprend également :

- 97 ouvrages de rétention dont 25 bassins enterrés
- 35 000 regards
- 22 000 bouches avaloirs
- 44 stations de refoulement ou postes de relevage
- 262 déversoirs d'orage, dont 54 sont instrumentés dans le cadre de l'autosurveillance

### Linéaire de conduites par commune et par type de réseau au 31 décembre 2023

Communes	Eaux pluviales (km)	Eaux usées (km)	Réseau unitaire (km)	Eaux claires parasites (km)	TOTAL (km)
Art-sur-Meurthe	8,43	6,41	8,73	0,55	24,12
Dommartemont	0,85	0,63	5,96	0,00	7,44
Essey-lès-Nancy	29,19	11,16	29,56	0,07	69,99
Fléville-devant-Nancy	22,09	17,51	9,48	0,00	49,08
Heillecourt	38,36	27,97	13,13	0,13	79,59
Houdemont	16,48	9,80	9,50	0,00	35,77
Jarville-la-Malgrange	8,35	3,98	28,81	0,04	41,18
Laneuveville-devant-Nancy	23,33	10,53	41,97	0,00	75,83
Laxou	17,34	10,02	32,50	2,24	62,10
Ludres	33,31	25,33	32,02	0,00	90,66
Malzéville	16,05	6,36	27,01	0,00	49,42
Maxéville	22,46	16,75	21,98	0,22	61,40
Nancy	33,82	14,87	201,53	3,88	254,10
Pulnoy	24,60	16,15	9,22	0,00	49,97
Saint-Max	7,58	1,59	27,64	0,00	36,80
Saulxures-lès-Nancy	28,60	8,77	18,53	0,00	55,90
Seichamps	27,83	17,84	11,30	0,01	56,99
Tomblaine	33,60	19,09	25,19	0,00	77,89
Vandœuvre-lès-Nancy	37,63	23,43	86,94	3,29	151,30
Villers-lès-Nancy	36,02	24,42	37,60	4,05	102,10
<b>TOTAL (km)</b>	<b>465,93</b>	<b>272,60</b>	<b>678,60</b>	<b>14,48</b>	<b>1431,62</b>

## EXPLOITATION ET MAINTENANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE

La gestion du réseau de collecte est assurée en régie.

L'objectif est d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, l'évacuation des eaux usées et pluviales et de limiter les rejets directs d'eaux polluées dans le milieu naturel.

Les missions principales sont les suivantes :

- inspection et entretien des réseaux considérés comme visitables par le service et des bassins de rétention enterrés par des égoutiers de fond

Egoutiers en intervention



- gestion de l'ensemble des collecteurs non visitables et des bouches avaloirs par les équipes d'hydrocurage
- gestion des installations de pompage, des déversoirs d'orage et de régulation des bassins d'orage
- inspections vidéo des collecteurs non visitables
- surveillance et télégestion à distance des installations des stations de relevage d'assainissement, des bassins de rétention et des déversoirs d'orage entrant dans le cadre de l'autosurveillance du système d'assainissement 24h sur 24h, 365 jours par an
- astreintes de nuit et de week-end

Visionnage des images d'inspection vidéo



En 2023, il a été procédé :

- au curage d'environ 76 km de réseau (EU + EP) et au nettoyage d'environ 14 500 bouches avaloirs, pour 1 617 tonnes de sables évacuées



Nettoyage d'avaloir

- au nettoyage manuel de plus de 5,7 km de grilles transversales
- au traitement de plus de 1 100 sollicitations qui ont débouché sur plus de 200 enquêtes chez des particuliers ou sur le réseau assainissement
- à 403 interventions de maçonnerie sur les tampons et les grilles avaloirs
- au nettoyage de 9 bassins de rétention enterrés
- au nettoyage des stations de pompage à une fréquence de 2 à 4 nettoyages annuels par station et au retrait de 100 tonnes des refus de dégrillage des postes de refoulement
- au contrôle préalable à des travaux de 49 km de réseaux
- à l'inspection télévisée d'environ 15 km de collecteurs non visitables et 39 branchements particuliers pour un linéaire cumulé de 129 m
- à 1 789 interventions de maintenance curative et préventive sur les 2 130 équipements hydrauliques, électromécaniques, automatismes et bâtiments nécessaires au fonctionnement des bassins



de rétention, déversoirs d'orage et postes de relevage

- à 488 interventions sur les 492 capteurs installés sur le réseau d'assainissement

Les chiffres ci-dessus sont globalement comparables à 2022 sauf pour le nettoyage des avaloirs et les inspections des collecteurs non visitables dont le niveau de service a été affecté par un manque de personnel.

## L'épuration

### DESCRIPTION GÉNÉRALE

La station de traitement des eaux usées de Maxéville, mise en service en 1971, a une capacité de 500 000 équivalents-habitants (350 000 pour la filière urbaine et 150 000 pour la filière industrielle).

Elle traite les eaux usées des 20 communes de la Métropole ainsi que celles de la Brasserie de Champigneulle et des communes de Champigneulle, Frouard et Pompey (Communauté de Communes du Bassin de Pompey).

À leur arrivée, les eaux usées sont relevées par des vis sans fin (vis d'Archimède) et débarrassées de leurs gros déchets, sables et graisses, puis des matières en suspension dans des décanteurs lamellaires.

Ensuite, la pollution dissoute est éliminée par des bactéries qui se développent dans de vastes bassins anaérobies équipés de cellules aérées. Ces bactéries forment des boues qui se déposent dans des clarificateurs et sont ainsi séparées de l'eau. Cette eau épurée subit une déphosphatation physico-chimique et peut être rejetée à la rivière (Meurthe), sans danger pour l'environnement.

Cette station est exploitée dans le cadre d'un marché public global de performance qui a été confié à la société SOVEM (société dédiée à l'exploitation de la station d'épuration du Grand Nancy, filiale de VEOLIA EAU) pour une période d'une durée totale de 6 ans qui s'achèvera le 30 juin 2025.

### VOLUMES ÉPURÉS

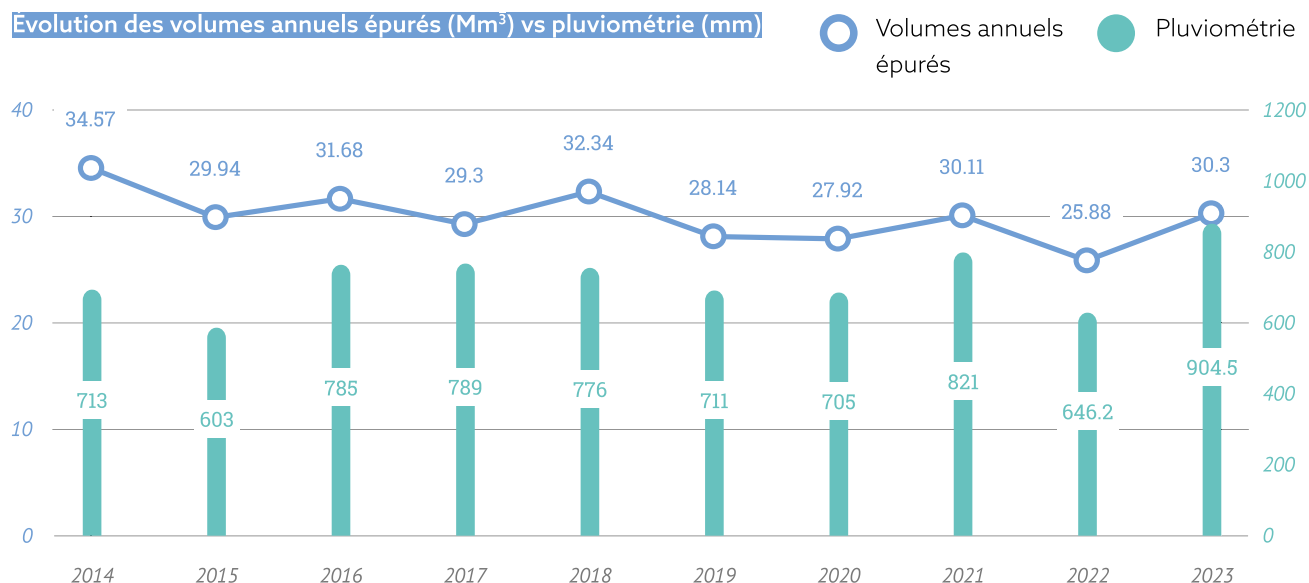
#### Évolution des volumes annuels épurés à la STEP

Volume d'eau traité (en Mm <sup>3</sup> )	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Industriel	1,05	0,93	0,95	0,95	0,97	0,60	0,58	0,62	0,70	0,64
Urbain	33,52	29,01	30,74	28,34	31,37	27,54	27,34	29,49	25,17	29,65
Total	34,57	29,94	31,68	29,30	32,34	28,14	27,92	30,11	25,88	30,30
Evolution	-5%	-13%	6%	-8%	10%	-13%	-1%	8%	-14%	17%

Bassin de la station de traitement des eaux usées de Maxéville



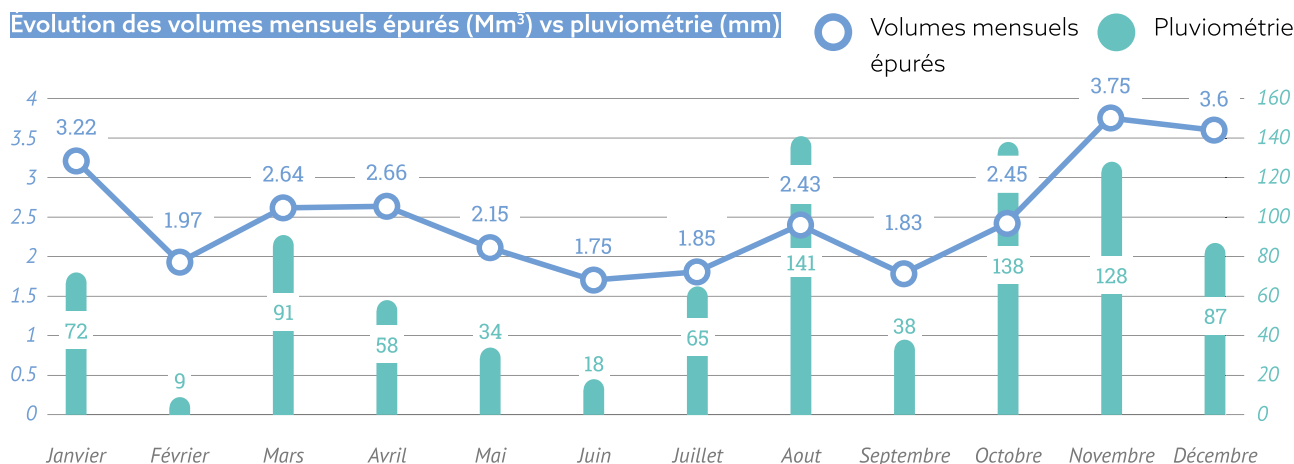
### Evolution des volumes annuels épurés (Mm<sup>3</sup>) vs pluviométrie (mm)



Le volume annuel épuré en 2023 sur la station augmente de façon notable de 17 % par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par une pluviométrie nettement plus importante (+ 40 %) qui occasionne également une hausse importante des effluents urbains de la Métropole et des trois communes de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (+ 47 %). Seul le volume des effluents industriels en provenance de la Brasserie de Champigneulle diminue en 2023 (- 8,5 %) en lien avec une baisse de la production.

### Evolution des volumes mensuels épurés par filières

Mois	2022 (en m <sup>3</sup> )			2023 (en m <sup>3</sup> )			Evolution 2023 vs 2022
	Urbain	Industriel (Brasserie Champigneulle)	Total	Urbain	Industriel (Brasserie Champigneulle)	Total	
Janvier	2 929 385	55 930	2 985 315	3 166 787	53 069	3 219 856	8%
Février	2 353 909	50 599	2 404 508	1 924 486	43 704	1 968 190	-18%
Mars	2 088 270	60 421	2 148 691	2 584 820	56 289	2 641 109	23%
Avril	2 191 964	62 050	2 254 014	2 605 247	52 306	2 657 553	18%
Mai	1 893 650	60 135	1 953 785	2 089 744	61 703	2 151 447	10%
Juin	1 760 348	61 570	1 821 918	1 687 756	58 277	1 746 033	-4%
Juillet	1 441 900	61 827	1 503 727	1 792 027	59 362	1 851 389	23%
Aout	1 457 324	64 755	1 522 079	2 367 322	59 381	2 426 703	59%
Septembre	1 929 416	63 154	1 992 570	1 785 350	48 942	1 834 292	-8%
Octobre	2 194 057	51 469	2 245 526	2 402 447	49 824	2 452 271	9%
Novembre	2 420 475	56 408	2 476 883	3 691 097	57 746	3 748 843	51%
Décembre	2 512 672	54 469	2 567 141	3 556 221	42 288	3 598 509	40%
<b>TOTAL</b>	<b>25 173 369</b>	<b>702 788</b>	<b>25 876 157</b>	<b>29 653 305</b>	<b>642 890</b>	<b>30 296 194</b>	<b>17%</b>

Évolution des volumes mensuels épurés (Mm<sup>3</sup>) vs pluviométrie (mm)

## CHARGES DE POLLUTION ÉPURÉES

La pollution des eaux usées qui arrivent à la station de traitement est mesurée par plusieurs paramètres qui sont :

- les **matières en suspension** (MES) représentant la part non soluble et directement décantable,
- la **DBO5** (Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours) représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir aux micro-organismes pour qu'ils puissent dégrader les matières en solution,
- la **DCO** (Demande Chimique en Oxygène) représentant la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour dégrader les matières en solution biodégradables mais aussi non biodégradables,
- l'**azote global** ou total (NGL) représente toutes les formes de l'azote contenues dans les eaux usées (azote organique, NH<sub>4</sub><sup>+</sup>, NO<sub>2</sub><sup>-</sup> et NO<sub>3</sub><sup>-</sup>),
- le **phosphore total** (Pt) représente les composés contenant du phosphore (matières organiques, polyphosphates...).

## Évolution des quantités annuelles de pollution traitée (charges)

Quantités entrante/an	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DBO5 (tonnes)	5 839	6 204	5 661	5 505	5 252	4 874	5 008	5 329	5 931	5 399
DCO (tonnes)	12 505	13 411	12 184	12 463	11 724	10 721	10 432	10 658	11 652	11 356
MES (tonnes)	5 880	6 223	5 614	5 625	5 505	5 087	5 123	5 628	5 969	5 819
NGL (tonnes)	1 075,1	1 104,2	1 054,2	1 089,3	1 072,5	1 060,2	1 024,5	1 056,0	1 062,9	1 091,7
PT (tonnes)	142,7	139,8	124,8	131,2	125,4	122,9	111,4	113,9	117,7	119,0

Quantités traitées/an	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DBO5 (tonnes)	5 639	5 994	5 455	5 311	5 076	4 726	4 845	5 105	5 663	5 168
DCO (tonnes)	11 754	12 680	11 435	11 630	11 018	10 148	9 811	9 870	10 810	10 524
MES (tonnes)	5 505	5 890	5 276	5 294	5 195	4 859	4 851	5 250	5 615	5 448
NGL (tonnes)	851,0	891,5	835,3	865,2	848,0	845,4	816,8	770,4	783,9	818,8
PT (tonnes)	121,3	122,4	106,0	112,5	105,4	107,4	94,9	98,2	103,3	100,9

Quantités rejetées/an	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DBO5 (tonnes)	200	210	206	194	176	148	163	224	268	231
DCO (tonnes)	751	731	749	833	706	573	621	788	842	832
MES (tonnes)	375	333	338	331	310	228	272	378	354	371
NGL (tonnes)	224,1	212,7	218,9	224,1	224,5	214,8	207,7	285,6	279,0	272,9
PT (tonnes)	21,4	17,4	18,8	18,7	20,0	15,5	16,5	15,7	14,4	18,1

Les charges reçues en entrée de station diminuent par rapport à celles reçues au cours de l'année 2022 (- 9,0 % pour le paramètre DBO5, - 2,5 % pour le paramètre DCO et - 2,5 % pour le paramètre MES). Elles augmentent légèrement pour les paramètres azote NGL (+ 2,7%) et Phosphore (+1,1%). Les charges traitées par la station suivent la même tendance (- 8,7 % pour le paramètre DBO5, - 2,7 % pour le paramètre DCO et - 3,0 % pour le paramètre MES) mais augmentent pour le paramètre azote NGL (+ 4,5%) ce qui témoigne d'une nitrification globale en amélioration.

### CONCENTRATIONS EN POLLUANT ET CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Outre les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, les prescriptions applicables aux rejets de la station de traitement des eaux usées sont fixées par l'arrêté préfectoral du 19 août 1999 et l'arrêté modificatif du 10 septembre 2007. L'arrêté définit les concentrations maximales en polluant admissibles et les rendements minimums (abattements) à atteindre par temps sec et temps de pluie.

#### Prescriptions de l'arrêté préfectoral sur les rejets de la STEP

Conditions	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt
Temps sec Q < 88 000 m³/j	25 mg/l et 90 %	90 mg/l et 75 %	25 mg/l et 90 %	Concentration maximale journalière : 20 mg/l 10 mg/l ou 70 % en moyenne mensuelle d'avril à octobre 10 mg/l ou 70 % en moyenne annuelle	1 mg/l et 80 %
Temps pluie Q > 88 000 m³/j	25 mg/l ou 90 %	90 mg/l ou 75 %	25 mg/l ou 90 %		1 mg/l ou 80 %

#### Evolution des concentrations moyennes annuelles

Concentrations moyennes annuelles en entrée de station	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DBO5 (mg/L)	169	207	179	188	162	173	179	177	229	178
DCO (mg/L)	362	448	385	425	363	381	374	354	450	375
MES (mg/L)	170	208	177	192	170	181	183	187	231	192
NGL (mg/L)	31,1	36,9	33,3	37,2	33,2	37,7	36,7	35,1	41,1	36,0
PT (mg/L)	4,1	4,7	3,9	4,5	3,9	4,4	4,0	3,8	4,5	3,9



<b>Concentrations moyennes annuelles en sortie de station</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
DBO5 (mg/L)	5,8	7,0	6,5	6,6	5,4	5,3	5,8	7,4	10,4	7,6
DCO (mg/L)	21,7	24,4	23,7	28,5	21,8	20,4	22,3	26,1	32,6	27,5
MES (mg/L)	10,8	11,1	10,6	11,3	9,6	8,1	9,7	12,5	13,7	12,3
NGL (mg/L)	6,5	7,1	6,9	7,6	6,9	7,6	7,4	9,5	10,8	9,0
PT (mg/L)	0,62	0,58	0,59	0,64	0,62	0,55	0,59	0,52	0,56	0,60

<b>Pollution éliminée</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
DBO5 (mg/L)	163	200	173	181	157	168	173	170	219	170
DCO (mg/L)	340	424	361	397	341	361	352	328	417	348
MES (mg/L)	159	197	166	181	160	173	173	175	217	180
NGL (mg/L)	24,6	29,8	26,4	29,6	26,3	30,1	29,3	25,6	30,3	27,0
PT (mg/L)	3,5	4,1	3,3	3,9	3,3	3,9	3,4	3,3	3,9	3,3

Les concentrations des effluents reçus en entrée de station diminuent significativement, en lien avec l'augmentation des volumes liée la hausse de la pluviométrie.

Les concentrations moyennes sur l'eau épurée diminuent et sont inférieures aux normes de rejet sur l'ensemble des paramètres. L'eau rejetée est largement conforme aux limites, définies par l'arrêté d'autorisation de rejet de la station, en moyenne annuelle sur l'ensemble des paramètres.

#### Evolution des rendements annuels d'épuration (%)

<b>Rendements</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
DBO5	96,6	96,6	96,4	96,5	96,6	97,0	96,7	95,8	95,5	95,7
DCO	94,0	94,6	93,9	93,3	94,0	94,7	94,0	92,6	92,8	92,7
MES	93,6	94,7	94,0	94,1	94,4	95,5	94,7	93,3	94,1	93,6
NGL	79,1	80,7	79,2	79,4	79,1	79,7	79,7	73,0	73,7	75,0
PT	85,0	87,6	85,0	85,7	84,0	87,4	85,2	86,3	87,8	84,8

Les rendements d'élimination sont globalement proches de ceux des années précédentes, hormis sur les paramètres azotés qui augmentent en 2023. Ils témoignent d'une performance de traitement maintenue des installations.

L'augmentation des rendements sur les paramètres azotés est due aux actions qui ont été effectuées sur le Biolift (mise en service des turboxals, divers réglages, appoints de sable, diminution de la concentration en boues activées,...).

## GESTION DES BOUES

### 6 466 tonnes de boues biologiques déshydratées

à une siccité moyenne de 23,6 % (soit 1 526 tonnes de matières sèches) ont été produites et évacuées de la station de traitement des eaux usées en 2023.

### 2 014 tonnes de boues biologiques séchées

à une siccité moyenne de 86,6 % (soit 1 744 tonnes de matières sèches) s'ajoutent en 2023 à cette production de boues déshydratées.

### 2 086 tonnes de boues issues de la déphosphatation

à une siccité moyenne de 18,5 % (soit 386 tonnes de matières sèches) ont par ailleurs été produites et évacuées de la station en 2023.

### La quantité totale de boues produites en 2023 de 3 656 tonnes de matières sèches diminue de 18,9 % par rapport à celle de l'année 2022,

notamment grâce à la mise en service et la montée en charge de la nouvelle filière de digestion des boues biologiques extraites de la file eau (réduction de 20 % du tonnage en matières sèches des boues biologiques produites en 2023 par rapport à l'année 2022).

Les modalités de gestion des boues ont été adaptées au cours de l'année 2023, dans le strict respect des prescriptions de l'arrêté ministériel du 07 février 2023 qui a abrogé l'arrêté ministériel du 30 avril 2020 relatif à la période covid-19. L'hygiénisation avant épandage des boues issues du traitement des eaux usées

urbaines n'étant désormais plus obligatoire, il a de nouveau été possible d'épandre en 2023 des boues biologiques déshydratées ainsi que des boues issues de la déphosphatation, en complément des boues biologiques séchées qui sont hygiénisées sur site par le séchage thermique.

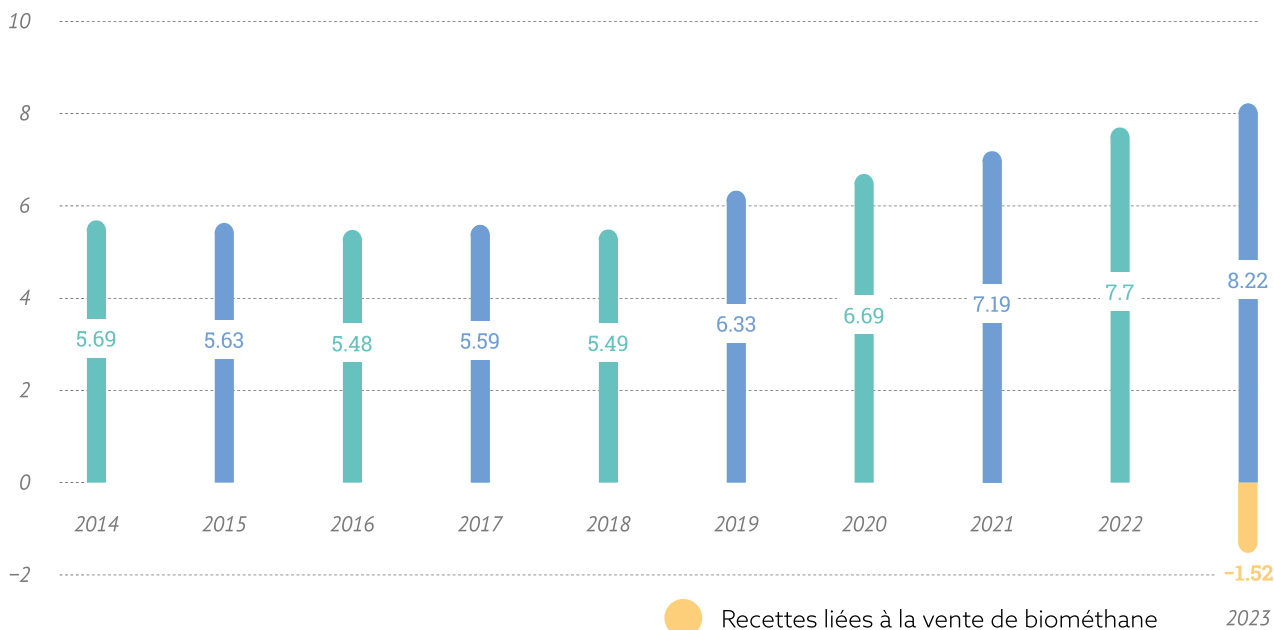
La valorisation en agriculture de la totalité des boues biologiques séchées (100%), ainsi que d'une partie de la production des boues biologiques déshydratées (16%) et des boues issues de la déphosphatation (7%) de la station a été réalisée sur le plan d'épandage du Grand Nancy au cours de l'année 2023, conformément au programme prévisionnel de la campagne d'épandage 2023 qui a fait l'objet d'une validation de la Police de l'Eau et de l'Organisme Indépendant du Producteur de boues. Il a été épandu au cours de cette campagne 2023 une quantité totale de 1 885 tonnes de matières sèches (3 170 tonnes de matières brutes) sur une surface agricole totale de 747 ha, faisant partie du parcellaire de 20 agriculteurs des départements de la Meurthe et Moselle (50% des communes épandues en 2023) et de la Moselle.

Le reste des boues biologiques déshydratées et des boues de déphosphatation de la station de traitement des eaux usées ont été dirigées vers les filières de compostage, au sein de 3 plateformes dont les composts normés font l'objet d'une valorisation.

## Coûts d'exploitation de la station de traitement des eaux usées

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût annuel de traitement en M€ HT	5,69	5,63	5,48	5,59	5,49	6,33	6,69	7,19	7,7	8,22
Évolution du coût annuel de traitement (hors renouvellement)	2,50%	-1,10%	-2,70%	2%	-1,80%	15,30%	5,70%	7,50%	7,10%	6,8%
Travaux de renouvellement annuellement exécutés en M€ HT	1,07	1,07	1,084	1,1	1,13	1,07	0,45	0,9	1,02	1,70

**Evolution des coûts annuels d'épuration et des recettes de vente de biométhane (M€ HT)**



Les coûts annuels de traitement observés en 2023 sont en hausse par rapport à ceux de l'année 2022 (+ 6,8 %), L'écart provient principalement de la hausse des volumes épurés (+17%) et de l'intégration des coûts d'exploitation des nouveaux ouvrages de digestion et de valorisation du biométhane.

La mise en service le 9 février 2023 des équipements de purification du biogaz issu de la digestion des boues a permis en 2023 de générer 1,52 M€ HT de nouvelles recettes directement liées à la vente du biométhane injecté dans le réseau de GrDF ; ce qui correspond à 18,5 % du total des charges d'exploitation (8,22 M € HT) de la station de traitement des eaux usées pour l'ensemble de l'année 2023.

**NETTOYAGE EXCEPTIONNEL D'OUVRAGES À LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

La mise en service des deux nouveaux digesteurs a permis la mise à l'arrêt définitif du digesteur historique. Cet ouvrage de 5.200 m<sup>3</sup> a fait l'objet fin 2023 d'une opération exceptionnelle de vidange, nettoyage, tri et traitement des boues et matières résiduelles qu'il contenait, dont le chantier

a été confié par l'exploitant SOVEM à la société spécialisée VALGO. Cette société a également été chargée de réaliser en parallèle, dans le cadre d'un chantier global aux moyens mutualisés, le curage en eau des 4 bassins d'anoxie (14.100 m<sup>3</sup>) de la station, maintenus en service sans arrêt du traitement, avec un robot amphibie qui a en extrait plus de 2.800 m<sup>3</sup> de sables.

Digesteur après sa vidange



Poste de contrôle et pilotage du robot de curage



## MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Le biométhane produit sur la station de traitement des eaux usées qui a été injecté dans le réseau de GrDF au cours de l'année 2023 représente une production totale de 10,7 GWh, soit 33,8 % de la consommation énergétique totale de la station en 2023 (énergie électrique, gaz naturel du séchage thermique des boues et fioul de la chaudière de l'ancien digesteur qui a été mise à l'arrêt définitif en septembre 2023).

Depuis la mise en service de la purification du biogaz en biométhane, l'unité de cogénération du site fonctionne désormais en secours. Ainsi, sur les 25,7 GWh d'énergie électrique consommées sur la station au cours de l'année 2023, 2% proviennent de l'unité de cogénération, contre 8% en 2022. En situation d'indisponibilité de la filière de purification du biogaz,

l'unité de cogénération permet de continuer à valoriser les gaz de digestion avec un double bénéfice :

- Produire de l'énergie thermique,
- Produire de l'énergie électrique qui est intégralement autoconsommée pour les besoins de la station de traitement des eaux usées.

Au cours de l'année 2023, 91% du biogaz produit sur la station a été valorisé : 80 % sur la filière de purification et 11 % sur l'unité de cogénération. Les 8% restants ont été brûlés sur les torchères du site. En raison de la mise en service progressive des nouveaux équipements de purification du biogaz, il a en effet été nécessaire de solliciter les 2 torchères sur une durée totale de fonctionnement de 568 heures en 2023, conforme à l'objectif fixé par l'arrêté préfectoral ICPE (inférieur à 600 heures).

Équipements de purification du biogaz en biométhane





## RÉUTILISATION DES EAUX USÉES DE LA STATION DE TRAITEMENT

La Métropole du Grand Nancy, comme de nombreuses collectivités, est confrontée aux effets du changement climatique et à la raréfaction de la ressource en eau. La sécheresse de l'année 2022 a mis en lumière l'importance d'une gestion durable de l'eau, ainsi que la nécessité de trouver des solutions innovantes pour réduire la consommation d'eau potable et préserver les ressources en eau disponibles.

La réutilisation des eaux usées traitées est une des mesures phares du Plan Eau, présenté par le gouvernement en mars 2023. Celle-ci consiste à récupérer des eaux usées après plusieurs traitements destinés à en éliminer les impuretés, afin de l'employer pour un usage ne nécessitant pas une eau potable.

La réutilisation des eaux usées traitées n'est pas un sujet nouveau pour le Grand Nancy. Dès 1986, une partie des eaux usées traitées à la station de

traitement des eaux usées (STEU) de Maxéville est réutilisée dans le processus de traitement des eaux usées. Au fil des évolutions de la STEU, cette part des eaux usées traitées réutilisées n'a eu de cesse d'augmenter. En 2023, la consommation en eau potable de la STEU représente seulement 7,4 % du volume d'eau global consommé sur la station. Courant 2023, la Métropole du Grand Nancy a engagé une étude sur la faisabilité d'une valorisation des eaux usées traitées de la station de traitement des eaux usées (STEU) de Maxéville, ainsi que des eaux rejetées des piscines présentes sur le territoire métropolitain. L'objet de l'étude est de déterminer dans un premier temps les gisements et les usages potentiels de la réutilisation des eaux usées traitées sur la Métropole du Grand Nancy, puis d'analyser les solutions de réutilisation des eaux usées en prenant en compte différents critères, dont les critères technico-économiques et environnementaux. Cette étude actuellement en cours sera finalisée courant 2024.

## VISITES DE LA STATION D'ÉPURATION

Le Grand Nancy, en lien avec son exploitant, organise habituellement des visites de la station de traitements des eaux usées.

Ces visites ont pour objectifs :

- d'inciter un large public à réaliser des économies d'eau
- d'informer et sensibiliser aux gestes éco-citoyens en matière d'assainissement

- d'expliquer le fonctionnement et les performances de la station de traitement des eaux usées et de valoriser le savoir-faire mis en oeuvre
- de favoriser l'acceptation de cet outil industriel majeur et sensible qui est inséré dans le tissu urbain

39 visites ont été organisées en 2023 pour un total de 848 visiteurs dont 655 scolaires.

Visite de la station de traitement des eaux usées par des scolaires



# Les investissements

## INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2023

### Renouvellement et réhabilitation des réseaux d'assainissement

Les travaux de modernisation des réseaux d'eaux usées ont concerné 1 946 m de canalisations, soit 0,20 % du linéaire des réseaux d'eaux usées (951 km de collecte séparative ou unitaire, réseaux d'eaux pluviales et d'eaux claires parasites exclus) en baisse par rapport à 2022. Ceci s'explique notamment par le temps consacré à la conduite des travaux complexes de dévoiement des réseaux d'eau potable préalables aux travaux de la plateforme de la ligne 1.

Communes	Adresses chantiers	Nature des travaux	DIAM	LONG EU (m)	LONG EP (m)	Montants
<b>RENOUVELLEMENTS</b>						
FLEVILLE	Rue des Bouvreuils	Renouvellement d'un réseau EU	315	39		61 000 €
MALZEVILLE	Rue de l'Eglise (entre Orme et Chanoine Boulanger)	Renouvellement du collecteur unitaire (PVC CR16)	500	120		365 306 €
NANCY	Rue de la Digue	Renouvellement collecteur unitaire (PVC CR16)	300	26		19 916 €
VANDOEUVRE	Avenue de Charmois entre Péri et Bruxelles	Renouvellement collecteur unitaire (béton)	400	235		206 865 €
<b>REHABILITATIONS</b>						
LANEUVEVILLE	Place Max Franck	Réhabilitation collecteurs EU et EP	300	132		76 900 €
			400		135	
LAXOU	Rue de la Saone (rue du Vair à rue de la Moselle)	Réhabilitation collecteurs EU et EP	300	43	232	305 295 €
			400	478	65	
			500		201	
			600		220	
SAULXURES	Allée d'Anjou	Réhabilitation collecteurs EU et EP	200	20	20	13 812 €
VANDOEUVRE	Place de Verdun	Réhabilitation collecteur unitaire	350	37		17 193 €
VANDOEUVRE	Avenue du Général Leclerc (rue Notre Dame des Pauvre à rue du Doyen Jacques Parisot)	Réhabilitation collecteur unitaire	300	17		153 517 €
			400	477		
			500	40		
VANDOEUVRE	Rue de Lisbonne	Réhabilitation collecteur unitaire	300	102		90 924 €
			400	44		
			500			
			600	136		
<b>TOTAUX RENOUVELLEMENTS ET REHABILITATIONS</b>				<b>1946</b>	<b>873</b>	<b>1 310 728 €</b>
<b>AUTRES</b>						
VANDOEUVRE	Rue de Provence	Dévoiement réseau unitaire chantier refoulements Bellevue	300	93		23 596 €
VANDOEUVRE	Carrefour Doyen Prisot / Avenue de Bourgogne	Modification rejet EP INRS	500	15		17 510 €

## Élaboration d'un nouveau schéma directeur d'assainissement

Le projet comprend deux principaux volets :

- La modélisation du réseau

L'intégralité des bassins versants sont modélisés.

Le calage du modèle hydraulique est en cours ; cette étape vise à vérifier l'adéquation de l'outil, en comparant les résultats de la modélisation aux mesures effectuées sur le réseau pour les mêmes événements pluvieux.

- L'élaboration du schéma directeur

Cette étude s'appuie sur la modélisation hydraulique du réseau et intègre :

- les plans de zonage collectifs/non collectifs, du pluvial ainsi qu'une doctrine de gestion des eaux pluviales
- une réflexion sur le débit de référence et la capacité de traitement de la station d'épuration
- la gestion dynamique de certains ouvrages de stockage d'eau pluviale existants
- la définition et programmation des travaux sur le réseau et la station d'épuration

Le marché d'étude a été attribué courant 2023 et le bureau d'étude missionné travaille actuellement sur la phase 1 de diagnostic et d'analyse des données.

L'objectif est de valider courant 2025 le cadre général de la politique d'assainissement de la Métropole pour au moins la prochaine décennie et de la décliner dans un programme de travaux de mise en conformité du système. Le modèle hydraulique sera utilisé pour évaluer

l'incidence des propositions de travaux sur le fonctionnement du réseau d'assainissement.

Le montant dépensé en 2023 est de 0,78 M€ HT pour des recettes d'un montant de 0,38 M€ HT (subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse).

## Élimination des eaux claires du Reclus à Vandœuvre

L'objectif est de capter l'eau des sources qui se déverse dans le réseau d'assainissement et de l'évacuer vers le ruisseau de Nabécor, exutoire naturel. Le volume journalier peut atteindre 15 000 m<sup>3</sup> et représente jusqu'à 15 % du débit d'entrée de la STEP. Les investigations réalisées ont permis d'identifier des cheminements complexes des eaux dont certaines dans d'anciennes galeries de mines.

Des travaux de pose d'un réseau de captage ont été réalisés en 2023 sur une longueur de 515 mètres pour un montant de 0,41 M€ HT. Des recettes (0,63 M€ HT) proviennent d'un acompte sur la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

La suite de l'opération est planifiée en 2024 et 2025.

## L'évolution de la station de traitement des eaux usées

Le marché public global de performance confié à la société SOVEM comporte un volet conception-réalisation, relatif à la refonte de la filière existante de digestion des boues et à la valorisation du biogaz de digestion par injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel.

Les nouveaux digesteurs et les installations de valorisation du biogaz





Les travaux se sont poursuivis sur la station de traitement des eaux usées au cours de l'année 2023. Cf. « Les événements marquants de 2023 » « Mise en route des nouvelles installations de digestion et valorisation des boues en biogaz ».

Les dépenses d'investissement correspondantes s'élèvent à 0,7 M€ HT pour l'année 2023.

### Le renouvellement des installations de la station d'épuration

Les investissements réguliers permettent de maintenir le niveau de performance de la station de traitement des eaux usées de Maxéville et d'y apporter des améliorations. Pour l'année 2023 les dépenses correspondantes s'établissent à 1,70 M€ HT. L'année 2023 a notamment vu le démarrage de l'opération (études et travaux) de renouvellement de l'atelier de conditionnement et de déshydratation des boues de la station (opération 2023-2024 d'un montant total de 1,25 M€ HT).

### Autres investissements

Les autres investissements ont notamment concerné :

- les travaux de raccordement des constructions nouvelles et renouvellement des branchements (328 k€ HT)
- les gros travaux de réparation de collecteurs (448 k€)
- les achats de matériels d'exploitation et transport et de matériels informatiques
- les travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures

## PLANIFICATION ET PROJETS

### Collecteur de liaison Embanlie – M. Brot sous la Meurthe

La pose d'une canalisation en encorbellement sur le pont au-dessus de la Meurthe boulevard du Millénaire à Tomblaine vers l'intercepteur rive gauche viendra rationaliser le transit des flux de la rive droite et réduire les rejets par temps de pluie. Ces travaux sont programmés sur l'exercice 2025.

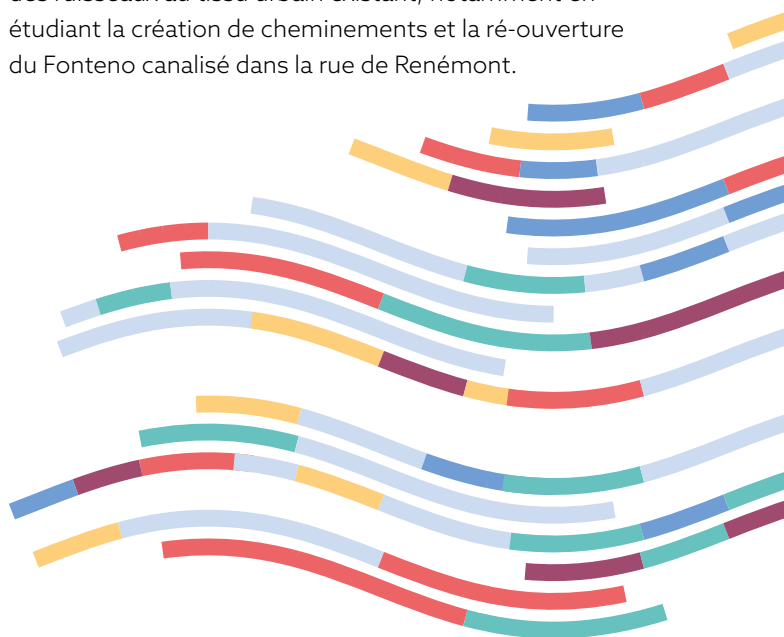
### Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Les affluents de la Meurthe (Grémillon, Frahaut, Fonteno...), cours d'eau périurbains, sont imbriqués dans les réseaux d'eaux pluviales et fortement influencés par le ruissellement urbain.

À ce titre est prévue la construction du bassin des plaines rives droite à Essey-lès-Nancy qui doit venir compléter le programme de renaturation et de renforcement hydraulique du Grémillon réalisé de 2017 à 2019. Sa fonction est de prétraiter les excédents d'eaux pluviales et d'écrêter les débits de pointe de plusieurs réseaux pluviaux provenant de Pulnoy et Seichamps qui se rejettent directement dans le ruisseau. L'ouvrage à ciel ouvert fait l'objet d'un traitement paysager soigné en lien avec les projets d'urbanisme du secteur. La réalisation est prévue sur la période 2026-2027 et les démarches préalables de DUP et d'acquisitions foncières sont en cours.

Par ailleurs, il est prévu en 2024 (pendant la période estivale la plus favorable à la préservation de la biodiversité) une opération de renaturation du ruisseau le Frahaut dans le centre de Laneuveville-devant-Nancy. Le projet inclut des mesures de maîtrise et d'accompagnement des rejets du réseau unitaire.

Enfin, il est prévu sur 2025-2027 une opération globale de protection contre les inondations et de restauration de la qualité du ruisseau du Fonteno et de ses affluents (Frocourt, Moulin, Pré Teint). Les études sont actuellement en cours pour définir les aménagements les plus appropriés. L'opération permettra de restaurer la diversité des écoulements et des habitats écologiques pour soutenir la biodiversité et développer le pouvoir auto-épurateur du milieu, de recréer et diversifier la ripisylve, de protéger la population riveraine contre les inondations, en limitant les impacts des débordements y compris par la création d'un volume de stockage des crues dans le Bois de Renémont à Jarville-la-Malgrange et par l'optimisation hydraulique des bassins de rétention de Pré la Dame et Pré à Houche à Heillecourt. Le projet permettra aussi d'améliorer l'aspect paysager pour accroître l'intégration des ruisseaux au tissu urbain existant, notamment en étudiant la création de cheminements et la ré-ouverture du Fonteno canalisé dans la rue de Renémont.





Mise en oeuvre d'une caméra d'inspection télévisée





04

# TARIFICATION ET ÉLÉMENTS FINANCIERS



Conduites eau potable au sous-sol du réservoir Richard Pouille



## La tarification

Conformément à la délibération du Conseil Métropolitain du 14 décembre 2023, il a été décidé pour 2024 d'augmenter la valeur du prix de l'eau du niveau de l'inflation des douze derniers mois, soit 4,0 % (source : INSEE). Cette mesure permettra de maintenir le niveau des investissements liés aux grandes infrastructures d'eau potable dont la sécurisation grâce à une seconde source d'alimentation depuis la Meurthe, de poursuivre le déploiement du radiorelevé des compteurs d'eau, de continuer le développement des énergies renouvelables sur le cycle de l'eau après la réalisation des nouveaux digesteurs sur la station d'épuration, de réaliser le schéma directeur d'assainissement, d'engager les travaux d'amélioration des ouvrages de traitement et de collecte des eaux usées en découlant et de maintenir le renouvellement des ouvrages et des réseaux.

Le prix détaillé de l'eau pour 2024 est fixé comme suit.

**Le prix du mètre cube** **IL RÉSULTE DE L'ADDITION DE PLUSIEURS COMPOSANTES DONT LE DÉTAIL EST LE SUIVANT :**  
**3,9793 € TTC**

→ **FOURNITURE DE L'EAU** ..... **1,8220 €**

Cette somme couvre les dépenses du **service de l'eau de la Métropole du Grand Nancy** dont le fonctionnement et la construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute dans la Moselle, le traitement dans les usines et l'acheminement sous pression jusqu'au domicile, le suivi de la qualité, la gestion administrative, l'entretien du réseau, le service aux abonnés...

→ **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT** ..... **1,1959 €**

Facturée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, elle finance le **service de l'assainissement de la Métropole du Grand Nancy** dont la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

→ **REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE** ..... **0,3500 €**

Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, permet d'aider les collectivités à financer les travaux de lutte contre la pollution : construction de bassins de dépollution, de stations d'épuration et toute action contribuant à améliorer la gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du Bassin Rhin-Meuse.

→ **REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE** ..... **0,2330 €**

Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, apparaît de façon indépendante dans la facture et n'est payée que par les habitants reliés au réseau d'assainissement.

→ **REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU** ..... **0,0438 €**

Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, lui permet d'apporter son concours financier à des travaux de protection des ressources en eau sur le Bassin Rhin-Meuse.

→ **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

Cette redevance, **perçue pour le compte de Voies Navigables de France**, permet à l'État d'entretenir les voies navigables du territoire français.

> contrevaleur prélèvement ..... **0,0297 €**

> contrevaleur rejet ..... **0,0350 €**

→ **T.V.A**

La T.V.A est perçue au taux de 5,5 % sur les rubriques : fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau et Voies Navigables de France (contrevaleur prélèvement) ..... **0,1235 €**

Et au taux de 10 % sur les rubriques : redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et Voies Navigables de France (contrevaleur rejet) ..... **0,1464 €**

**L'abonnement annuel au service** **INDÉPENDANT DE LA CONSOMMATION, IL EST CALCULÉ EN FONCTION DU DIAMÈTRE DU COMPTEUR :**

**POUR UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR À 20 MM (MAISON INDIVIDUELLE), IL EST DE 50,64 € TTC**

Pour les autres diamètres, voir le tableau ci-contre.

Son montant, dû par le titulaire du contrat, couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de dysfonctionnement ou vétusté, ainsi qu'une partie des charges inhérentes à la tenue du compte client comme le relevé de l'appareil de comptage ou la facturation.

TYPE DE COMPTEUR	PRIX T.T.C.
Diamètre 15 et 20 mm	50,64 €
Diamètre 30 mm	59,97 €
Diamètre 40 mm	80,65 €
Diamètre 50 mm	114,33 €
Diamètre 65 mm	133,68 €
Diamètre 80 mm	268,41 €
Diamètre 100 mm	358,16 €
Diamètre supérieur à 100 mm	659,46 €

Sont joints en annexes :

- Le détail des tarifs des travaux et prestations 2024
- Une facture type 120m<sup>3</sup> applicable en 2023
- Une facture type 120m<sup>3</sup> applicable en 2024

### Détail d'évolution du prix du m<sup>3</sup> d'eau potable de 2023 à 2024 (hors abonnement)

Rubriques de facturation	2023	2024	Evolution 2024/2023
Fourniture de l'eau	1,7519	1,8220	4,00%
Redevance d'assainissement	1,1499	1,1959	4,00%
<b>Total Grand Nancy HT (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	<b>2,9018</b>	<b>3,0179</b>	<b>4,00%</b>
Redevance pour pollution domestique	0,3500	0,3500	0,00%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,2330	0,2330	0,00%
Voies Navigables de France prélèvement	0,0210	0,0297	41,43%
Voies Navigables de France rejet	0,0278	0,0350	25,90%
Redevance de préservation des ressources en eau	0,0428	0,0438	2,34%
<b>Total tiers HT (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	<b>0,6746</b>	<b>0,6915</b>	<b>2,51%</b>
<b>Total HT (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	<b>3,5764</b>	<b>3,7094</b>	<b>3,72%</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup> d'eau potable (€ TTC / m<sup>3</sup>) (hors abonnement)</b>	<b>3,8366</b>	<b>3,9793</b>	<b>3,72%</b>

### Evolution du prix du m<sup>3</sup> d'eau potable (hors abonnement) sur 10 ans

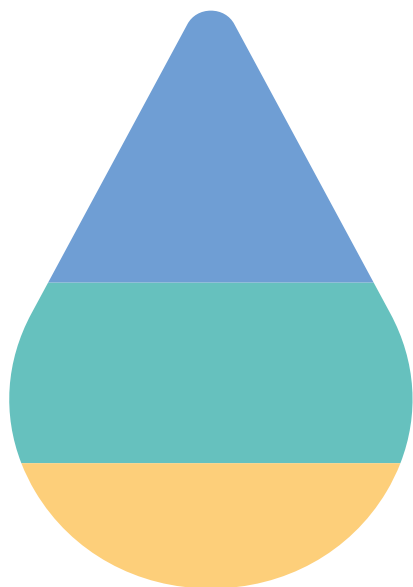
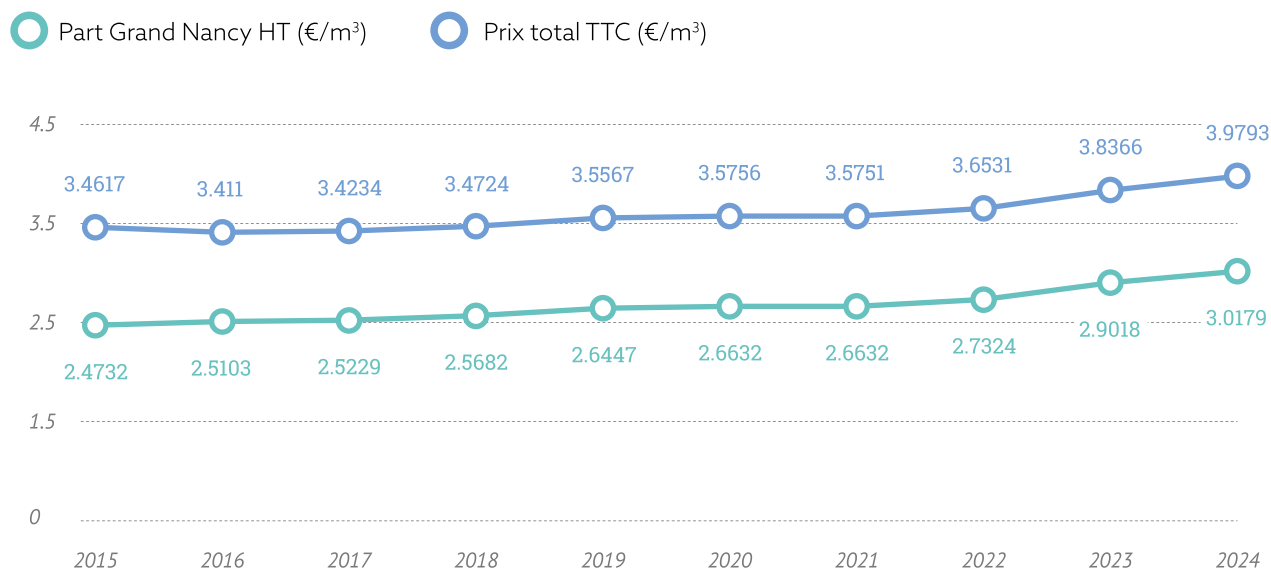
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fourniture de l'eau	1,4779	1,5001	1,5076	1,5427	1,5966	1,6078	1,6078	1,6496	1,7519	1,8220
Redevance d'assainissement	0,9953	1,0102	1,0153	1,0255	1,0481	1,0554	1,0554	1,0828	1,1499	1,1959
<b>Total Grand Nancy HT (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	<b>2,4732</b>	<b>2,5103</b>	<b>2,5229</b>	<b>2,5682</b>	<b>2,6447</b>	<b>2,6632</b>	<b>2,6632</b>	<b>2,7324</b>	<b>2,9018</b>	<b>3,0179</b>
<b>Evolution %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>1,50 %</b>	<b>0,50 %</b>	<b>1,80 %</b>	<b>2,98 %</b>	<b>0,70 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>2,60 %</b>	<b>6,20 %</b>	<b>4,00%</b>
Redevance pour pollution domestique	0,3950	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,2740	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330	0,2330
Redevance de préservation des ressources en eau	0,0427	0,0445	0,0438	0,0442	0,0461	0,0458	0,0444	0,0442	0,0428	0,0438
Voies Navigables de France prélèvement	0,0186	0,0186	0,0188	0,0188	0,0191	0,0189	0,0195	0,0198	0,0210	0,0297
Voies Navigables de France rejet	0,0226	0,0228	0,0222	0,0225	0,0228	0,0224	0,0227	0,0260	0,0278	0,0350
<b>Total tiers HT (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	<b>0,7529</b>	<b>0,6689</b>	<b>0,6678</b>	<b>0,6685</b>	<b>0,6710</b>	<b>0,6701</b>	<b>0,6696</b>	<b>0,6730</b>	<b>0,6746</b>	<b>0,6915</b>
<b>Evolution %</b>	<b>-1,44 %</b>	<b>-11,16 %</b>	<b>-0,16 %</b>	<b>0,10 %</b>	<b>0,37 %</b>	<b>-0,13 %</b>	<b>-0,07 %</b>	<b>0,51 %</b>	<b>0,24 %</b>	<b>2,51%</b>
<b>Total HT (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>	<b>3,2261</b>	<b>3,1792</b>	<b>3,1907</b>	<b>3,2367</b>	<b>3,3157</b>	<b>3,3333</b>	<b>3,3328</b>	<b>3,4054</b>	<b>3,5764</b>	<b>3,7094</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup> d'eau potable (€ TTC / m<sup>3</sup>) (hors abonnement)</b>	<b>3,4617</b>	<b>3,4110</b>	<b>3,4234</b>	<b>3,4724</b>	<b>3,5567</b>	<b>3,5756</b>	<b>3,5751</b>	<b>3,6531</b>	<b>3,8366</b>	<b>3,9793</b>
<b>Evolution %</b>	<b>-0,46 %</b>	<b>-1,46 %</b>	<b>0,36 %</b>	<b>1,43 %</b>	<b>2,43 %</b>	<b>0,53 %</b>	<b>-0,01 %</b>	<b>2,18 %</b>	<b>5,02 %</b>	<b>3,72%</b>

Le tableau ci-avant témoigne de la maîtrise de ses coûts par le Grand Nancy, les évolutions appliquées sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement entre 2015 et 2024 consistent principalement en une prise en compte de l'inflation constatée sur la période écoulée.

En conséquence, le montant des parts eau et assainissement du prix du m<sup>3</sup> d'eau augmente de 22 % entre 2015 et 2024, variation comparable à celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période (19,5 % source Insee).

Le prix total du m<sup>3</sup>, intégrant la TVA, et les taxes de l'agences de l'eau et de VNF n'augmente lui que de 14,95 % sur la même période, en raison principalement de la diminution du montant des redevances de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

### Évolution de la quote-part nette bénéficiant au Grand Nancy dans la tarification annuelle du prix du m<sup>3</sup> d'eau



### Répartition du prix de l'eau 2024

- Pour la production et la distribution de l'eau potable **49%**
- Pour la collecte et la dépollution des eaux usées **32%**
- Pour les redevances et taxes reversées aux organismes publics **19%**

### FACTURE-TYPE 120 M3 (RÉFÉRENCE INSEE)

	2023	2024	Evolution 2024/2023
Consommation de 120 m <sup>3</sup> (€ TTC)	<b>460,39</b>	<b>477,52</b>	<b>3,72%</b>
Abonnement annuel (€ TTC)	<b>48,69</b>	<b>50,64</b>	<b>4,00%</b>
TOTAL (€ TTC)	<b>509,09</b>	<b>528,17</b>	<b>3,75%</b>
Prix moyen du m <sup>3</sup> (€ TTC) (consommation + abonnement)	<b>4,2424</b>	<b>4,4014</b>	<b>3,75%</b>



## FACTURE MOYENNE DES ABONNÉS

En complément de la facture type de 120m<sup>3</sup> (référence INSEE), le Grand Nancy a analysé plus précisément l'évolution de la facture moyenne annuelle des abonnés prenant ainsi en compte tant l'évolution de leurs consommations que du prix du mètre cube.

Pour l'ensemble des abonnés, les chiffres globaux font apparaître une baisse du volume consommé annuel moyen de 218 m<sup>3</sup> en 2019 à 199 m<sup>3</sup> en 2023

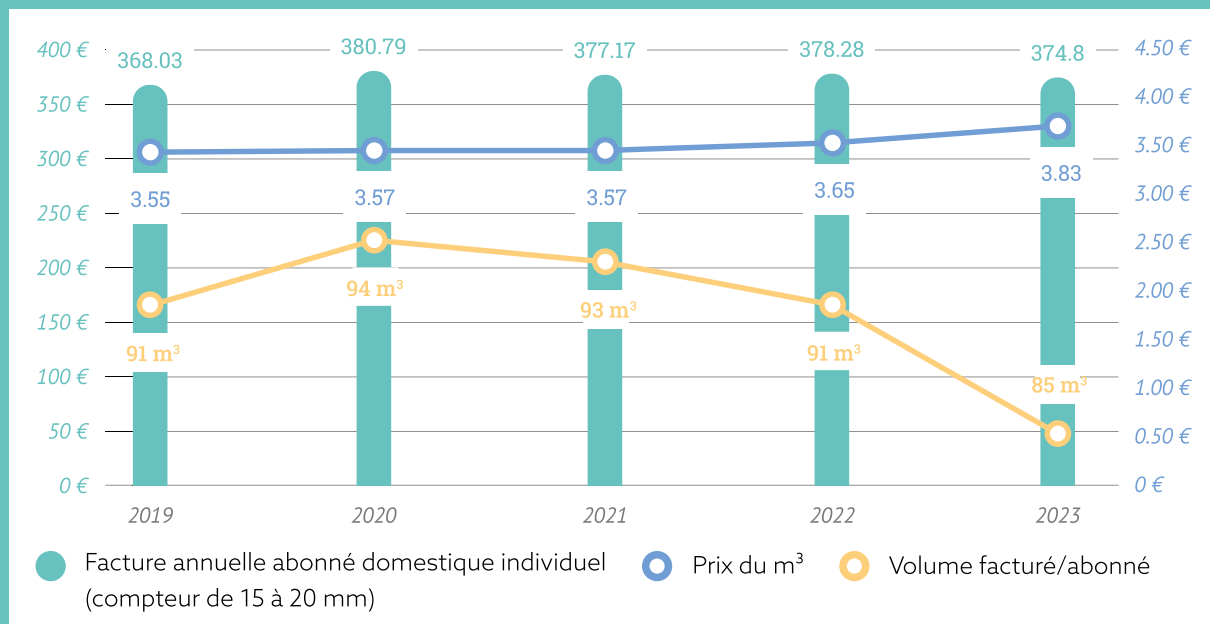
qui s'accompagne d'une baisse de facture annuelle (pour un compteur de 20 mm) de 819,13 € TTC en 2019 à 812,32 € TTC en 2023.

Evidemment, ces chiffres masquent de fortes disparités non seulement en fonction des typologies de clients (industriels, ménages etc.) mais également selon la nature de l'habitation (habitat collectif non individualisé, pavillons et logements individualisés).

## EVOLUTION DE LA FACTURE DOMESTIQUE MOYENNE ANNUELLE

Pour les clients résidant en pavillon individuel ou en appartement individualisé qui représentent la très grande majorité (79%) des abonnés du Grand Nancy, la facture annuelle moyenne baisse entre 2023 et 2022 (-0,92%) et est globalement quasiment stable entre 2019 et 2023 : 374 € TTC/an soit 31 € TTC/mois. Cette stabilité s'explique parce que la baisse des consommations de ces ménages a compensé la hausse des tarifs.

### Evolution de la facture domestique moyenne annuelle au regard du prix du m<sup>3</sup> et des volumes facturés



## La facturation

En 2023, 107 629 factures d'eau et d'assainissement ont été éditées.

La fréquence de facturation dépend du volume consommé et du moyen de paiement.

### Répartition des fréquences de facturation au 31 décembre 2022

Facturation mensualisée	22 282 clients	Reçoivent une facture de régularisation par an, après 11 prélèvements mensuels automatiques à montant constant, basée sur un relevé de compteur
Facturation trimestrielle (gros consommateurs)	244 clients	Consommant plus de 5000 m <sup>3</sup> /an, reçoivent une facture trimestrielle, basée sur les relevés de compteur
Facturation semestrielle	40 394 clients	Reçoivent deux factures par an, l'une en fonction de la consommation relevée et l'autre établie selon une estimation (dont 8 013 clients règlent par prélèvements)

La mensualisation des factures d'eau rencontre un succès toujours croissant auprès des clients, avec une progression annuelle moyenne d'environ 4 % entre 2013 et 2023. Plus d'un tiers des clients du Grand Nancy bénéficie aujourd'hui de ce service.

## Les dégrèvements

Des dégrèvements peuvent être accordés en application du Règlement de Service des Eaux, de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (loi Warsmann) et du décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 :

- en cas de dysfonctionnement du compteur d'eau (article 20) mis en évidence par un jaugeage de ce dernier
- en cas de fuites sur canalisations après compteur (à l'exclusion des fuites dues à des équipements ménagers, sanitaires ou de chauffage) pour les abonnements domestiques uniquement et si la consommation est deux fois supérieure à la consommation normale

112 dégrèvements ont été accordés au titre de l'année 2023 (contre 102 en 2022).

Ils représentent une réduction de 339 085 € TTC, dont 256 184 € sur les seules recettes d'eau et assainissement du Grand Nancy, et 82 901 € TTC pour les recettes des tiers figurant sur les factures d'eau (Agence de l'Eau Rhin-Meuse et Voies Navigables de France).

On constate une progression en volume (+58 %) des dégrèvements entre 2022 et 2023 qui s'explique par la survenue de fuites importantes en 2022 et dont le dégrèvement est intervenu en 2023.

Grace au déploiement du radiorelevé des compteurs, le service réalise une surveillance étroite des alertes écoulement continu et surconsommation depuis octobre 2023 et informe rapidement les abonnés concernés. Cela devrait conduire à une baisse très significative des volumes dégrévés.

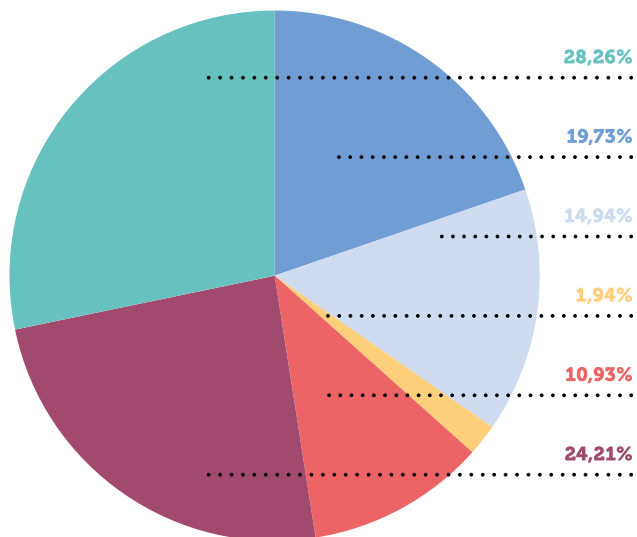
## Les éléments financiers

### DÉPENSES ET RECETTES D'EXPLOITATION

#### Dépenses d'exploitation des services d'eau et d'assainissement collectif

##### Budget de l'eau

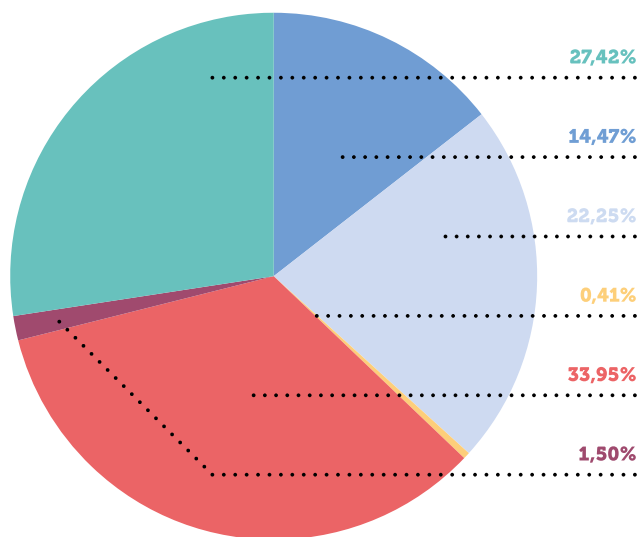
Réalisations 33,50 M€ HT



- Frais de gestion du service et du patrimoine
- Frais de personnel
- Frais financiers
- Frais d'exploitation de l'usine Edouard Imbeaux
- Reversements de taxe
- Dotations aux amortissements

##### Budget de l'assainissement

Réalisations 22,87 M€ HT

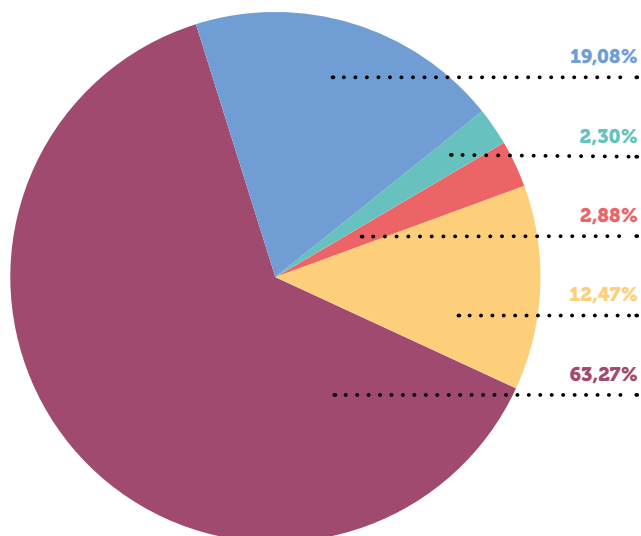


- Frais de gestion du service et du patrimoine
- Frais de personnel
- Frais financiers
- Frais d'exploitation de la station de traitement des eaux usées
- Reversements de taxes
- Dotations aux amortissements

## Recettes d'exploitation des services d'eau et d'assainissement collectif

### Budget de l'eau

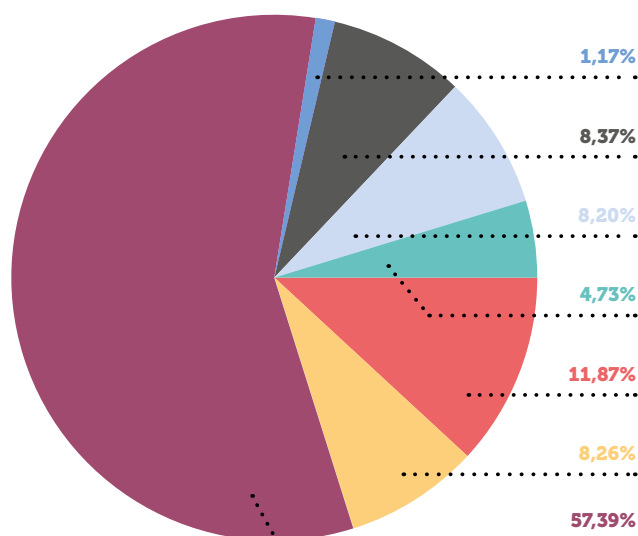
Réalisations 40,77 M€ HT



- Amortissement des subventions
- Recettes diverses
- Excédents antérieurs reportés
- Produit de la facturation
- Taxes à reverser

### Budget de l'assainissement

Réalisations 26,39 M€ HT



- Amortissements des subventions
- Recettes diverses
- Excédents antérieurs reportés
- Taxes à reverser
- Participations fonctionnement STEP
- Contributions eaux pluviales
- Redevance d'assainissement

Les **principaux postes de dépense** concernent :

- l'enveloppe globale des frais de personnel, en très légère hausse en eau par rapport à 2022 (5,00 M€ HT contre 4,93 en 2022), et stable en assainissement (5,09 M€ HT contre 5,10 M€ HT en 2022). Elle intègre les départs en retraite, le G.V.T. (glissement - vieillesse - technicité) et les recrutements effectués selon le plan de recrutement adapté aux besoins de la direction
- les frais financiers pratiquement identiques sur les budgets eau potable (0,65 M€ HT en 2023 contre 0,70 M€ HT en 2022) et assainissement (0,09 M€ HT en 2023 contre 0,10 M€ HT en 2022)
- les frais d'exploitation des usines. Pour l'usine des eaux, ils sont de 3,66 M€ HT contre 3,86 M€ HT en 2022. Pour la station d'épuration, ils s'affichent à hauteur de 7,79 M€ HT en 2023 contre 7,59 M€ l'année précédente. Cf. chapitres « Coûts d'exploitation de l'usine Edouard Imbeaux » et « Coûts d'exploitation de la station de traitement des eaux usées »
- les dépenses de fournitures, entretien et prestations, qui sont en hausse par rapport aux précédents exercices (4,78 M€ HT contre 4,10 M€ HT en 2022 en eau et 1,62 M€ HT contre 1,25 M€ HT en 2022

en assainissement). Ces hausses proviennent essentiellement des augmentations du prix du gaz, de l'électricité et des fournitures d'exploitation

- les reversements de taxes et redevances pour un montant total de 8,11 M€ HT pour le budget de l'eau et de 0,34 M€ HT pour le budget de l'assainissement. Ils font suite à l'encaissement pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les Voies Navigables de France de ces mêmes taxes auprès des abonnés au service de l'eau
- les charges de gestion, y compris les remboursements de frais au budget principal, qui s'élèvent à 1,26 M€ HT pour l'eau et 1,22 M€ HT pour assainissement
- les dépenses exceptionnelles (0,57 M€ HT en eau et 0,45 M€ HT en assainissement) qui traduisent les remboursements aux clients des trop-perçus, la participation pour la facturation sociale de l'eau, et les régularisations comptables
- les dotations aux amortissements et provisions qui font état d'un montant de 9,47 M€ HT pour l'eau et 6,27 M€ HT pour l'assainissement



Les **recettes réelles** sont constituées par :

- le produit de la facturation de l'eau, qui apporte globalement 25,79 M€ HT (25,40 M€ HT en 2022) au budget de l'eau et de la redevance d'assainissement pour 15,14 M€ HT (14,46 M€ HT en 2022). On constate une hausse légère des recettes totales (2,7%) sensiblement inférieure à la hausse des tarifs (6,2%) car elle a été largement compensée par la baisse des volumes facturés
- les taxes encaissées pour le compte de tiers, qui ont apporté une recette de 7,78 M€ HT en eau et de 0,31 M€ HT en assainissement
- la redevance eaux pluviales, perçue au budget de l'assainissement et versée depuis le budget général, pour 2,16 M€ HT.
- les participations au fonctionnement de la station d'épuration au bénéfice du budget de l'assainissement, qui totalisent 2,21 M€ HT (2,29 M€ HT en 2022). Y figurent notamment les participations de la Brasserie de Champigneulle

pour 1,24 M€ HT, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey pour 0,25 M€ HT, la subvention d'exploitation versée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour 0,05 M€ HT et la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour 0,67 M€ HT

- des recettes diverses pour 1,17 M€ HT pour l'eau (0,93 M€ en 2022) et 3,14 M€ HT pour l'assainissement (1,57 M€ en 2022) en nette progression grâce à la vente du biométhane. Elles concernent principalement les travaux de branchements pour le compte de particuliers et leurs participations associées, ainsi que des produits d'activités annexes et diverses régularisations
- les reprises au titre des excédents des exercices précédents, des amortissements des subventions d'équipements et des provisions pour risques et charges d'exploitation (opérations d'ordre) : 6,03 M€ HT pour le budget de l'eau et 3,43 M€ HT pour celui de l'assainissement

## DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNTS ET AUTOFINANCEMENT)

Les dépenses et les recettes réelles d'investissement sont regroupées budgétairement en opérations.

### Dépenses d'investissement du service de l'eau potable

Dépenses d'investissement	M€ HT
Alimentation en Eau depuis la Meurthe	0,16
Réseaux structurants eau potable	1,27
Renouvellement compteurs d'eau - Radio relevé	1,32
Confortement barrage Méréville	0,97
Réhabilitation réservoir St Charles	0,28
Investissements récurrents sur le réseau eau	6,57
<b>TOTAL</b>	<b>10,57</b>

### Recettes d'investissement du service de l'eau potable

Recettes d'investissement	M€ HT
Alimentation en eau depuis la Meurthe	0,08
Réseaux structurants eau potable	0,34
Confortement Barrage Méréville	0,00
Investissements récurrents sur le réseau eau	0,07
<b>TOTAL</b>	<b>0,49</b>



### Dépenses d'investissement du service d'assainissement collectif

Dépenses d'investissement	M€ HT
Refonte digestion / injection biométhane STEU Maxéville	0,70
Réseaux structurants eaux usées	0,03
Eaux Claires Parasites	0,41
Schéma directeur assainissement : Etudes	0,78
Investissements récurrents sur le réseau assainissement	4,71
<b>TOTAL</b>	<b>6,63</b>

### Recettes d'investissement du service d'assainissement collectif

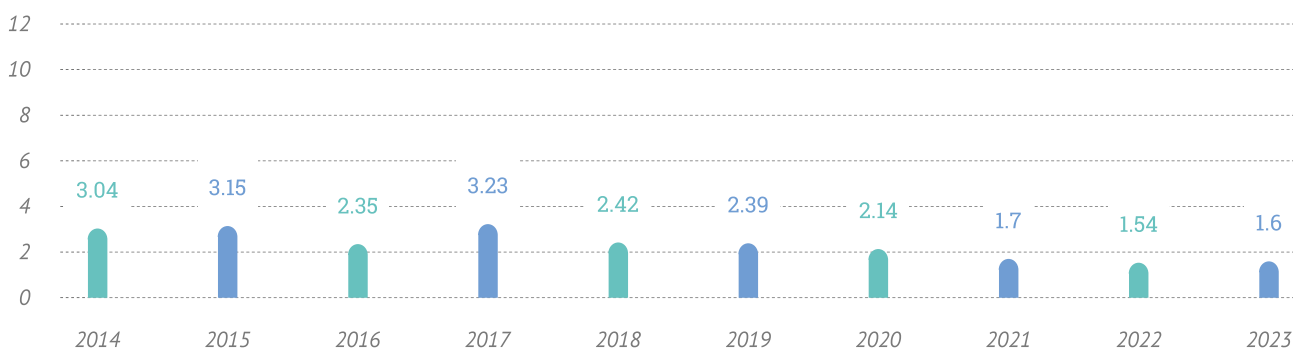
Recettes d'investissement	M€ HT
Refonte digestion / injection biométhane STEU Maxéville	0,39
Eaux Claires Parasites	0,63
Schéma directeur assainissement : Etudes	0,38
Investissements récurrents sur le réseau assainissement	0,02
<b>TOTAL</b>	<b>1,42</b>



### ENDETTEMENT DU BUDGET DE L'EAU

Fin 2023, l'encours de la dette du budget de l'eau s'élève à 25,20 M€ HT et l'épargne brute à 15,72M€ HT.

### Evolution de la durée annuelle d'extinction de la dette du budget de l'eau (en années)



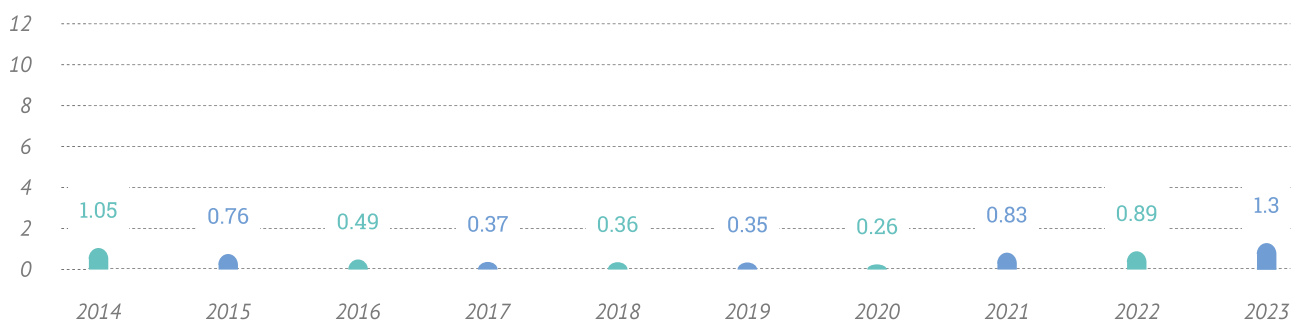
### Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2023 en € (Emprunt direct eau)

Encours 1er janvier	Tirage	Annuité		
27 904 229	0	3 341 099		
Frais	Intérêts	Capital	Encours 31 décembre	
0	932 909	2 708 191	25 196 038	

## ENDETTEMENT BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fin 2023, l'encours de la dette du budget de l'assainissement s'élève à 11,02 M€ HT et l'épargne brute à 8,50 M€ HT.

### Evolution de la durée annuelle d'extinction de la dette du budget de l'assainissement (en années)



### Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2023 en € (Emprunt direct assainissement)

Encours 1er janvier		Tirage		Annuité	
6 490 733		5 000 000		566 873	
Frais	Interêts	Capital	Encours 31 décembre		
0	96 104	470 768	11 019 965		

## Les actions de solidarité et de coopération décentralisée

### FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Depuis le transfert de la compétence à la Métropole du Grand Nancy, c'est au travers du fond de solidarité logement (FSL) qu'est assurée la gestion du dispositif d'aides au paiement des factures d'eau des foyers défavorisés (délibérations n°6 et n°17 du conseil métropolitain du 14/12/2018). Les dotations allouées sont gérées financièrement par la SAPL Grand Nancy Habitat, comme l'ensemble des fonds FSL. Une enveloppe de 179 000 € est répartie entre les centres communaux d'action sociale (CCAS).

Des réflexions ont été engagées sur la pertinence et le coût d'une allocation eau versée à tous les ménages les plus pauvres afin de garantir leur accès à l'eau. Les travaux préparatoires buttent sur des difficultés liées à l'échange de données avec la Caisse d'Allocation Familiale.

Dans l'attente, pour 2024, le dispositif d'aides au paiement des factures d'eau avec le versement d'une dotation et la signature d'une convention avec chacun des CCAS est maintenu.

### SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - FONDS EAU

L'eau est une ressource indispensable, dont l'accès relève des droits fondamentaux de l'être humain. À travers le dispositif «Fonds Eau» de la Métropole, le Grand Nancy est engagé dans des actions de solidarité internationale, en faveur de l'accès pour tous à une eau potable et à un assainissement de qualité.

Le montant des actions de coopération et solidarité à l'internationale s'élève en 2023 à 58 080 € sur le budget assainissement et 4 000 € sur le budget de l'eau.



Installation d'un dispositif d'assainissement non collectif chez un particulier



# LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

05

## Description générale

L'assainissement non collectif (ANC), encore appelé assainissement autonome, désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés aux réseaux publics d'assainissement.

Par délibération du 16 décembre 2005, le Grand Nancy a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

### Nombre d'habitations en assainissement non collectif

Communes	Nombre de dispositifs ANC recensés au 31 décembre 2023	Installations contrôlées au 31 décembre 2023	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité
Art-sur-Meurthe	11	9	7
Dommartemont	7	7	7
Essey-lès-Nancy	10	7	6
Fléville-devant-Nancy	7	7	6
Heillecourt	2	2	1
Houdemont	1	1	1
Jarville-la-Malgrange	3	3	0
Laneuveville-devant-Nancy	51	45	34
Laxou	6	6	5
Ludres	12	11	9
Malzéville	64	58	55
Maxéville	10	8	7
Nancy	29	27	22
Pulnoy	3	3	2
Saint-Max	8	7	6
Saulxures-lès-Nancy	0	0	0
Seichamps	1	1	1
Tomblaine	18	15	6
Vandœuvre-lès-Nancy	4	3	2
Villers-lès-Nancy	14	9	8
<b>TOTAL</b>	<b>261</b>	<b>229</b>	<b>185</b>

### Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

#### A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 pts)

Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (schéma validé le 28 janvier 2010)	<b>20</b>
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	<b>20</b>
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	<b>30</b>
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	<b>30</b>

#### B - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40pts)

Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<b>0</b>
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation ou réhabilitation des installations	<b>0</b>
Ressource en eau	<b>0</b>

**Total de l'indice (sur 140 pts) 100**

## Le contrôle des installations et taux de conformité

### Nombre de contrôles des installations neuves ou réhabilitées

	2006 à 2022	2023
Contrôle de conception	<b>54</b>	<b>0</b>
Contrôle de bonne exécution	<b>44</b>	<b>4</b>



### Nombre de contrôle des installations existantes

	2006 à 2022	2023
Diagnostic initial	<b>279</b>	<b>1</b>
Contrôle de bon fonctionnement	<b>244</b>	<b>6</b>

Le taux de conformité des installations est défini comme suit : ratio entre le nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (x100).

Nombre d'installations (neuves, réhabilitées ou existantes) contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement en 2023	<b>185</b>
Nombre total d'installations (neuves, réhabilitées ou existantes) contrôlées de 2006 à 2023	<b>229</b>
Taux de conformité à fin 2023	<b>80,79 %</b>



## Les dépenses et recettes du service public d'assainissement non collectif

Le budget annexe correspondant a enregistré les mouvements suivants :

- 582 € HT de dépenses au titre de la quote-part de rémunération du personnel (affecté à 1/8e du temps de travail) et au titre de la quote-part du remboursement des frais du véhicule utilisé pour accomplir les missions concernées, et dont le montant est versé au budget de l'assainissement
- 1 186 € HT de recettes ont été encaissées, au titre des redevances perçues pour la vérification de la conception des ouvrages et leur contrôle périodique, conformément au tarif voté par le Conseil de Communauté le 16 décembre 2005
- 20 965 € HT correspondant aux excédents reportés





Contrôle périodique de poteau incendie



# LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

06

## Le contexte réglementaire

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services de lutte contre l'incendie.

Depuis le 1er juillet 2016, en vertu des articles L.5217-2 et L.5217-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole du Grand Nancy et son Président exercent de plein droit le pouvoir de police administrative spéciale de la DECI.

Le référentiel national adopté en 2016 a été traduit par le Préfet de Meurthe-et-Moselle dans le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) qui a été acté par arrêté préfectoral du 25 juillet 2017. Ce règlement a fait l'objet d'une mise à jour en date du 28 décembre 2018.

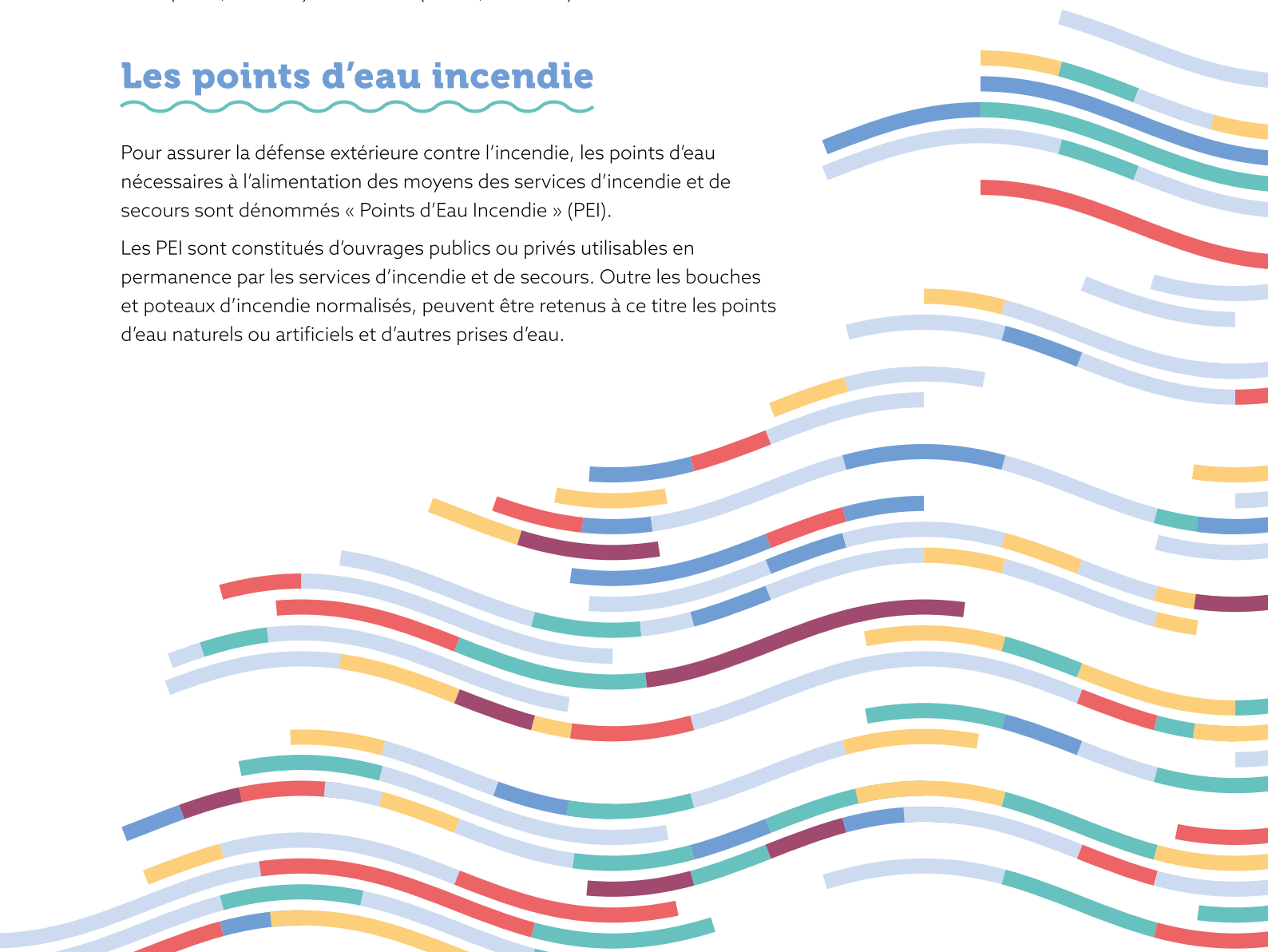
Ce règlement précise notamment que :

- la police administrative spéciale de la DECI consiste à fixer par arrêté la DECI métropolitaine et à faire procéder aux contrôles techniques
- le service public de DECI assure la gestion matérielle de la DECI. Il porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement, l'organisation des contrôles techniques... des Point d'Eau Incendie (PEI) que sont les poteaux et bouches d'incendie ainsi que les points d'eau naturels (canal, rivière...) et artificiels (bâche, citerne...)

## Les points d'eau incendie

Pour assurer la défense extérieure contre l'incendie, les points d'eau nécessaires à l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours sont dénommés « Points d'Eau Incendie » (PEI).

Les PEI sont constitués d'ouvrages publics ou privés utilisables en permanence par les services d'incendie et de secours. Outre les bouches et poteaux d'incendie normalisés, peuvent être retenus à ce titre les points d'eau naturels ou artificiels et d'autres prises d'eau.





## RÉPARTITION DES PEI PAR TYPE ET PAR COMMUNE

Communes	Poteau d'incendie		Bouche d'incendie		Point d'eau artificiel		Point d'eau naturel	
	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE
ART-SUR-MEURTHE	37	2	-	-	-	1	1	-
DOMMARTEMONT	23	-	1	-	1	-	-	-
ESSEY-LES-NANCY	92	27	5	2	-	6	-	-
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	56	11	2	-	-	2	-	-
HEILLECOURT	101	11	2	-	-	3	-	-
HOUEMONT	44	12	6	-	-	1	-	-
JARVILLE-LA-MALGRANGE	97	13	1	-	-	1	2	-
LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	111	13	1	-	-	1	4	-
LAXOU	129	45	7	-	-	1	-	-
LUDRES	167	40	8	-	3	2	1	-
MALZEVILLE	104	14	7	-	-	1	-	-
MAXEVILLE	125	22	9	-	-	2	2	-
NANCY	706	89	55	2	-	2	9	-
PULNOY	68	2	3	-	-	-	-	-
SAINT-MAX	82	7	7	-	-	-	-	-
SAULXURES-LES-NANCY	75	1	1	-	-	-	-	-
SEICHAMPS	78	-	4	-	-	-	-	-
TOMBLAINE	93	16	6	-	1	4	1	-
VANDOEUVRE-LES-NANCY	238	97	5	1	-	-	-	-
VILLERS-LES-NANCY	170	17	7	-	-	-	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>2596</b>	<b>439</b>	<b>136</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>1</b>
					<b>3 229</b>			

## Les actions du Service Public de la DECI

Au titre du pouvoir de police administrative spéciale de la DECI et par application du RDDECI, les actions menées par le Grand Nancy en 2023 sont les suivantes :

- Émission de préconisations sur la DECI lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.  
En 2023, 532 autorisations d'urbanisme ont ainsi fait l'objet d'un avis du Grand Nancy contre 598 l'année précédente, valeur assez stable par rapport à l'année précédente
- Contrôle périodique des PEI publics qui comprend une vérification fonctionnelle et technique ainsi

que des mesures des débits et pressions pour les PEI sous pression. Conformément aux dispositions du règlement départemental, la périodicité de contrôle est de 5 ans. La Métropole prévoit néanmoins la réalisation d'un contrôle partiel annuel pour chacun des 66 sous-réseaux du Grand Nancy. Par ailleurs, la périodicité est réduite à 3 ans pour les poteaux d'incendie et bouches d'incendie publics dont le débit sous un bar est inférieur à 60 m<sup>3</sup>/h ainsi que pour les points d'eau naturels et artificiels. En 2023, 635 PEI publics ont fait l'objet d'un contrôle.



Contrôle de poteau incendie

- Contrôle périodique des 25 Points d'Eau Naturels et Artificiels publics qui consiste à vérifier leur accessibilité et leur signalisation

- Vérification que le contrôle des PEI privés est bien effectué par leurs propriétaires tous les trois ans. Un fichier clientèle répertoriant les coordonnées des responsables d'établissement recense, fin 2023, 230 sites à qui nous adressons les demandes de transmission des compte-rendus des contrôles périodiques. Lors de la première sollicitation du service public de la DECI, une rencontre sur place est systématiquement proposée afin d'expliquer les évolutions réglementaires, leurs obligations et d'effectuer le relevé GPS des PEI du site. En 2023, 157 comptes rendus de contrôles périodiques ont été communiqués au Grand Nancy
- Maintenance curative et préventive des PEI publics

### Interventions de maintenance préventive et curative sur les PEI publics

	Nombre de PEI créés (hors zone d'aménagement)	Nombre de PEI supprimés	Nombre de PEI accidentés	Nombre de PEI renouvelés	Nombre de PEI déplacés	Nombre d'interventions de maintenance curative	Nombre de mises en peinture des poteaux d'incendie	Nombre d'interventions diverses (ex: pose de bouchons)
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>40</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>105</b>	<b>176</b>

## La conformité de la couverture incendie

L'évaluation des besoins en eau est basée sur une différenciation des risques à couvrir :

- risque courant faible
- risque courant ordinaire
- risque courant important
- risque particulier

La distance requise entre le PEI et le risque à couvrir est définie par le RDDECI.

La conformité des PEI publics est évaluée au regard de ces règles.

**Le taux de conformité des PEI publics s'élève à 99 % au 31 décembre 2023.**

En effet, sur les 2 757 PEI publics, seuls 11 ont été identifiés comme non conformes car ne permettant pas de fournir les besoins en eau au vu du risque à couvrir. C'est 5 PEI non conformes de moins qu'en 2022, grâce aux travaux de renforcement, notamment dans le quartier Sainte Geneviève à Dommartemont.

Le SDIS est informé en temps réel de la situation des PEI et prévoit au besoin d'intervenir avec des moyens adaptés, notamment des camions munis de cuves et des longueurs de tuyaux importantes pour être en mesure de se raccorder aux PEI conformes les plus proches.

## Le budget DECI

Le montant des dépenses consacrées par le Grand Nancy au titre de la DECI s'élève en 2023 à 706 900 € HT et se décompose de la façon suivante :

- frais de personnel : 135 500 € HT
- matériel et véhicules : 108 200 € HT

- travaux d'entretien, de renouvellement, de création : 123 000 € HT
- travaux de renforcement : 340 200 € HT

Débitmètre électromagnétique en entrée de réservoir Richard Pouille



# ANNEXES

# 07



# ANNEXE 1 - Liste des indicateurs de performance

## LISTE RÉCAPITULATIVE DES INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

### Indicateurs descriptifs des services

Code	Libellé	Objet-Définition	Valeur
<b>D101.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion	<b>261 351 habitants</b>
<b>D102.0</b>	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Prix du service de l'eau potable TTC pour 120 m <sup>3</sup>	<b>2,7910 € TTC/m<sup>3</sup></b>
<b>D151.0</b>	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés	Pas d'engagement de délai du service. Délai moyen d'ouverture : 3j.

### Indicateurs de performance

Code	Libellé	Objet	Valeur
<b>P101.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques réalisés par l'ARS ou par l'opérateur jugés conformes selon la réglementation en vigueur	<b>100 %</b>
<b>P102.1</b>	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physiologiques réalisés par l'ARS ou par l'opérateur jugés conformes selon la réglementation en vigueur	<b>100 %</b>
<b>P103.2</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution	<b>100 pts</b> Cf. détail ci-après
<b>P104.3</b>	Rendement du réseau de distribution	Part des volumes d'eau introduits dans le réseau de distribution qui est consommée	<b>88 %</b> Cf. § « Le rendement du réseau d'eau potable »
<b>P105.3</b>	Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté (différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé) et le linéaire de réseau de desserte	<b>6,64 m<sup>3</sup>/km/jour</b> Cf. détail ci-après
<b>P106.3</b>	Indice linéaire de perte en réseau	Ratio entre le volume de pertes (différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé) et le linéaire de réseau de desserte	<b>5,54 m<sup>3</sup>/km/jour</b> Cf. détail ci-après
<b>P107.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	<b>0,55 %</b> Cf. détail ci-après
<b>P108.3</b>	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement de l'eau dans le mi-lieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	<b>80 %</b> Cf. détail ci-après
<b>P109.0</b>	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	<b>0,0084 € HT / m<sup>3</sup> facturé</b> Cf. détail ci-après
<b>P151.1</b>	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance par milliers d'abonnés	<b>4,13 pour 1 000 abonnés</b> Cf. détail ci-après
<b>P152.1</b>	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	<b>Non applicable</b>
<b>P153.2</b>	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par ce service	<b>1,60 année</b> Cf. § « Durée d'extinction de la dette »
<b>P154.0</b>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	<b>1,49 %</b> Cf. détail ci-après
<b>P155.1</b>	Taux de réclamation	Réclamations écrites relatives au service de l'eau à l'exception de celles relatives au niveau du prix	<b>0,31 pour 1 000 abonnés</b> Cf. détail ci-après

## Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

### Définition

**Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.**  
**De 0 à 45 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire),**  
**de 55 à 120 elles sont relatives à la gestion du réseau**

Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. La partie B est prise en compte que si 15 points sont obtenus à la partie A. La partie C est prise en compte que si 40 points sont obtenus aux parties A et B.

### Plan des réseaux

<b>A</b>	Existence de plan des réseaux <sup>(1)</sup> de transport et de distribution d'eau potable mentionnant s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.	<b>10 points</b>	<b>10</b>
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	<b>5 points</b>	<b>5</b>

### Inventaire des réseaux

<b>Calculs</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage (...) ainsi que de la précision des informations cartographiques (...) pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution d'eau potable et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	<b>10 points</b>	<b>10</b>
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. <sup>(2)</sup>	<b>De 1 à 5 points</b>	<b>5</b>
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose <sup>(3)(4)</sup> des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	<b>10 points</b>	<b>10</b>
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. (idem 2)	<b>De 1 à 5 points</b>	<b>5</b>

### Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau

<b>C</b>	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	<b>10 points</b>	<b>10</b>
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages.	<b>10 points</b>	<b>10</b>
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements. <sup>(5)</sup>	<b>10 points</b>	<b>0</b>
	Seuls les services de distribution sont concernés par cet item.		
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur. <sup>(6)</sup>	<b>10 points</b>	<b>10</b>
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	<b>10 points</b>	<b>10</b>
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	<b>10 points</b>	<b>10</b>
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	<b>10 points</b>	<b>0</b>
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	<b>5 points</b>	<b>5</b>

**Indice de connaissance patrimonial P103.2**

**100 pts**

1. On considère que le plan est complet lorsque les zones desservies, pour lesquelles les plans sont absents, représentent moins de 5 % des branchements ou bien si moins de 5 % de surface agglomérée sont non couvertes par le réseau (exploitation SIG)
2. Matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69 % du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire  
 Matériaux et diamètre connus pour 70 % à 79 % du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires  
 Matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89 % du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires  
 Matériaux et diamètres connus pour 90 % à 99 % du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires  
 Matériaux et diamètre connus pour au moins 95 % du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires
3. En cas de réhabilitation lourde (chemisage) ou de renouvellement, ces dates de réhabilitation ou de renouvellement sont prises en compte et non la date de la première pose du réseau
4. Détermination des fourchettes de pose suggérée en fonction des périodes : avant 1945 : pas de fourchette, entre 1945 et 1985 +/- 5 ans – Entre 1985 et 2000 : +/- 2 ans – A partir de 2000 : année de pose
5. Les branchements « en attente » d'un abonné, pour lesquels le compteur n'est pas posé, sont également à représenter
6. Les branchements « en attente » d'un abonné, pour lesquels le compteur n'est pas posé, ne sont pas concernés.

### Détail du calcul de l'indice linéaire des volumes non comptés

**Définition** Ratio entre le volume non compté (différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé) et le linéaire du réseau de desserte

Volume non compté/longueur du réseau de desserte / 365		
Calcul	Volume mis en distribution	15 912 627 m <sup>3</sup>
	Volume comptabilisé recalculé à 365 jours	13 555 152 m <sup>3</sup>
	Linéaire de réseau de distribution	972 km
<b>P105.3 = 6,64 m<sup>3</sup>/km/jour</b>		

### Détail du calcul de l'indice linéaire de perte en réseau

**Définition** Ratio entre le volume des pertes (volume mis en distribution - volume consommé autorisé) et le linéaire du réseau de desserte

Volume des pertes/longueur du réseau de desserte / 365		
Calcul	Volume mis en distribution	15 912 627 m <sup>3</sup>
	Volume consommé autorisé	13 936 449 m <sup>3</sup>
	Linéaire de réseau de distribution	972 km
<b>P106.3 = 5,57 m<sup>3</sup>/km/jour</b>		

### Détail du calcul du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

**Définition** Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte

Longueur du réseau de desserte au 31/12/2023 : 972 km		
Calcul	2023	4 651 m
	2022	3 780 m
	2021	3 568 m
	2020	4 064 m
	2019	6 343 m
	Moyenne	4 417 m
<b>Taux P107.2 = 0,55 %</b>		



### Détail du calcul de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

#### Définition

Niveau d'avancement (en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement de l'eau dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée

Règle de calcul : la valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

#### Calcul

0 %	Aucune action
20 %	Etudes environnementales
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier recevable déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

**P108.3 = 80 %**

### Détail du calcul du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

#### Définition

Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé (eau potable)

Abandon de créance à caractère social : 0 €  
 Versement FSL : 111 210 € HT

#### Calcul

Volume facturé : 13 302 458 m<sup>3</sup>

**P109.0 = 0.0084 € HT / m<sup>3</sup> facturé**

### Détail du calcul du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

#### Définition

Taux d'impayé au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

Montant facturé en 2022 : 33 510 439 € HT

#### Calcul

Reste à recouvrer au 31 décembre 2023 : 478 179 € HT

Soit un taux **P154.0 = 1,40 %**

### Détail du calcul du taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

#### Définition

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés

#### Calcul

263 coupures non programmées consécutives à des incidents sur le réseau (fuites, travaux urgents non prévus...) 63 623 abonnés soit **P151.1 = 4,13 pour 1 000 abonnés**

### Détail du calcul du taux de réclamation

#### Définition

Réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau des prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

#### Calcul

En 2023, **20** réclamations écrites (et web) pour l'eau  
 Nombre d'abonnés : 63 623 abonnés  
 Soit un taux **P155.1 = 0,31 pour 1 000 abonnés**

Le service des eaux a développé un outil informatique permettant de suivre précisément les coupures d'eau programmées ou non programmées, permettant ainsi de fiabiliser cet indicateur.

## LISTE RÉCAPITULATIVE DES INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Indicateurs descriptifs des services

Code	Libellé	Objet-Définition	Valeur
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion	<b>261 351 habitants</b>
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte	<b>169</b>
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Quantité de boues issues de la STEP évacuées en vue de leur valorisation ou élimination	<b>3 656 tonnes de matière sèche</b>
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Prix du service de l'assainissement TTC pour 120 m <sup>3</sup>	<b>1,61029 € TTC/m<sup>3</sup></b>

### Indicateurs de performance

Code	Libellé	Objet	Valeur
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement non collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service	<b>99,74 %</b> Cf. détail ci-après
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution	<b>25 points</b> Cf. détail ci-après
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 2224-17 du CGCT.	<b>Conforme</b>
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 2224-17 du C.G.C.T.	<b>Conforme</b>
P205.3	Conformité des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Filière conforme si respect des prescriptions définies par les articles R 2224-6 à R 2224-17 du C.G.C.T.	<b>Conforme</b>
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Pourcentage des boues évacuées par la STEP selon une filière conforme à la réglementation	<b>100 %</b>
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	<b>0,0054 € HT/ m<sup>3</sup> facturé</b> Cf. détail ci-après
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Ratio : nombre de demandes d'indemnisations pour dommages résultant de débordement / nombre d'habitants desservis	<b>0,134 pour 1 000 habitants</b> Cf. détail ci-après
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Points du réseau nécessitant au moins deux interventions par an	<b>2</b>
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	<b>0,33 %</b> Cf. détail ci-après
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation : (365-11) / 365 x 100	<b>95,89%</b> Cf. détail ci-après
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Evaluer la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement	<b>100</b> Cf. détail ci-après

P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement	<b>1,30</b> <b>Cf. § « Durée d'extinction de la dette »</b>
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'an passé	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	<b>1,62 %</b> <b>Cf. détail ci-après</b>
P258.1	Taux de réclamations	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés	<b>0,24</b> <b>Cf. détail ci-après</b>

### Détail du calcul du taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

**Définition** Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

<b>Calcul</b>	Nombre de clients au service d'assainissement collectif	<b>63 036</b>
	Nombre d'habitations équipées d'un assainissement non collectif situées en zone d'assainissement collectif	<b>165</b>
<b>Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées P201.1</b>		<b>99,74 %</b>

### Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées

**Définition** Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 45 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 55 à 120 elles sont relatives à la gestion du réseau

Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. La partie B est prise en compte que si 15 points sont obtenus à la partie A. La partie C est prise en compte que si 40 points sont obtenus aux parties A et B.

#### Plan des réseaux

<b>A</b>	Existence de plan des réseaux <sup>(1)</sup> de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	<b>10 points</b>	<b>10</b>
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	<b>5 points</b>	<b>5</b>

#### Inventaire des réseaux

<b>Calcul</b>	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage (...) ainsi que de la précision des informations cartographiques (...) pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de collecte des eaux usées et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	<b>10 points</b>	<b>10</b>
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. <sup>(2)</sup>	<b>De 1 à 5 points</b>	<b>0</b>
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose <sup>(3)(4)</sup> des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné	<b>10 points</b>	<b>0</b>
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.(idem 2)	<b>De 1 à 5 points</b>	<b>0</b>



### Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau

Calcul

C

Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	10 points	10
Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. (idem 2)	De 1 à 5 points	0
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...) et s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10 points	10
L'inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux	10 points	10
L'inventaire des réseaux mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite. Seuls les services de collecte sont concernés par cet item	10 points	0
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...).	10 points	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	10 points	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans	10 points	0

### Indice de connaissance patrimonial P202.2 25 pts

25 pts

- On considère que le plan est complet lorsque les zones desservies, pour lesquelles les plans sont absents, représentent moins de 5 % des branchements ou bien si moins de 5 % de surface agglomérée sont non couvertes par le réseau (exploitation SIG)
- Matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69 % du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire  
 Matériaux et diamètres connus pour 70 % à 79 % du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires  
 Matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89 % du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires  
 Matériaux et diamètres connus pour 90 % à 99 % du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires  
 Matériaux et diamètres connus pour au moins 95 % du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires
- En cas de réhabilitation lourde (chemisage) ou de renouvellement, ces dates de réhabilitation ou de renouvellement sont prises en compte et non la date de la première pose du réseau
- Détermination des fourchettes de pose suggérée en fonction des périodes : avant 1945 : pas de fourchette, entre 1945 et 1985 +/- 5 ans - Entre 1985 et 2000 : +/- 2 ans - A partir de 2000 : année de pose

### Détail du calcul du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Définition

Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé (assainissement collectif)

Abandon de créance à caractère social	0 €
Versement FSL budget assainissement	67 790 € HT
Volume facturé	12 449 448 m <sup>3</sup>

$$P207.0 = 0,0054 \text{ € HT/ m}^3 \text{ facturé}$$



### Détail du calcul du taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

#### Définition

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes et d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis et rapporté à 1 000 habitants.

Nombre de demandes d'indemnisation présentées : 35

Nombre d'habitants desservis : 261 351

#### Calcul

P251.1 = 0,134 pour 1 000 habitants

### Détail du calcul du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées

#### Définition

Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte

Longueur du réseau de collecte des eaux usées (unitaire et séparatif eaux usées) au 31/12/2023 : 951 km

#### Calcul

2023	1 946 m
2022	3 126 m
2021	4 487 m
2020	2 493 m
2019	3 701 m
Moyenne	3 294 m

Taux

P 253.2 = 0,33 %

### Détail du calcul de la conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

#### Définition

Pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation

Nombre de bilans réalisés sur 24 heures, conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral, rapporté au nombre total de bilans sur l'année soit :  $350/365 = 95,89\%$

P254.3 = 95,89 %

Détail du calcul de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

**Définition** Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie

**Eléments communs à tous les types de réseaux**

<b>Calcul</b>	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement)	<b>20</b>
	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	<b>10</b>
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et de mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	<b>20</b>
	<b>A</b> Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	<b>30</b>
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	<b>10</b>
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur les milieux récepteur	<b>0</b>
	<b>TOTAL A</b>	<b>90</b>

**Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs**

<b>B</b>	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	<b>0</b>
----------	--	----------

**Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes**

<b>C</b>	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	<b>10</b>
----------	---	-----------

**TOTAL A + B + C = P255.3** **100**

Détail du calcul du taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente

**Définition** Taux d'impayé au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

<b>Calcul</b>	Montant facturé en 2022 : 14 756 322€ HT Reste à recouvrer au 31 décembre 2023 : 240 175 € HT Soit un taux <b>P257.0 = 1,63%</b>
---------------	--

Détail du calcul du taux de réclamation

**Définition** Réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau des prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service

<b>Calcul</b>	En 2023, 15 réclamations écrites (et web) pour l'assainissement Nombre de clients assainissement: 63 036 Soit un taux <b>P258.1 = 0,24 pour 1 000 abonnés</b>
---------------	---





## LISTE RÉCAPITULATIVE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateurs		descriptifs des services	
Code	Libellé	Objet-Définition	Valeur
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	Personnes desservies par le SPANC	<b>763 habitants</b> (261 installations)
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif	<b>100/140</b> Cf. § « Le service public de l'assainissement non collectif »
Indicateurs de performance			
	Libellé	Objet	Valeur
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Ratio entre le nombre d'installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques de pollution de l'environnement, et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	<b>80,79 %</b> Cf. § « Le service public de l'assainissement non collectif »



## ANNEXE 2 :

# Rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé



## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



### ZONE DE DISTRIBUTION : METROPOLE DU GRAND NANCY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<b>2023</b> L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<b>A</b> A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : B

#### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU MOSELLE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 10 communes, soit 256921 personnes. Le responsable des installations est : « METROPOLE GRAND NANCY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « METROPOLE GRAND NANCY » qui assure l'exploitation du réseau.

#### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

<b>BACTÉRIOLOGIE</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
----------------------	-----------------------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **776**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

<b>NITRATES</b>	<b>A</b> Très bonne qualité
-----------------	-----------------------------

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **71**  
Valeur moyenne : **4,11 mg/L**  
Valeur maxi : **7,3 mg/L**

<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b>	<b>A</b> Bonne qualité
---	------------------------

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **189**  
Valeur maxi : **0,047 microgramme/L**

<b>TRIHALOMÉTHANES</b>	<b>A</b> Bonne qualité
------------------------	------------------------

Élément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **18**  
Valeur moyenne : **23,2 microgramme/L**  
Valeur maxi : **36 microgramme/L**

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>DURETÉ</b>	Eau peu calcaire
---------------	------------------

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **71**  
Valeur moyenne : **13,2 °f**  
Valeur maxi : **16,7 °f**

#### Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

#### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 08/04/2024

UDI 054000006

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

## ANNEXE 3 :

# Information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse



Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

## Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

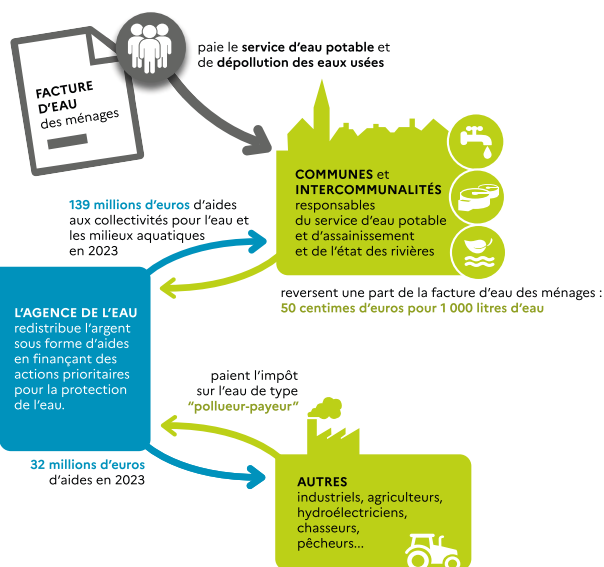
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m<sup>3</sup>** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

[https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA\\_video.mp4](https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

Édition mars 2024

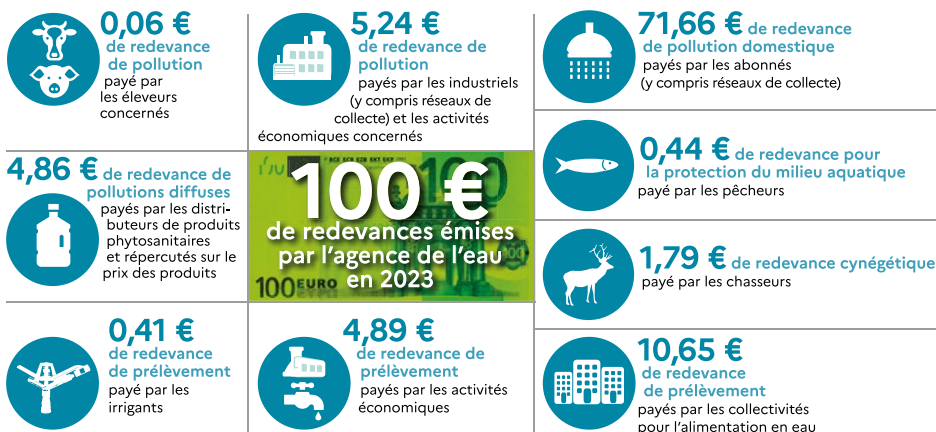
## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



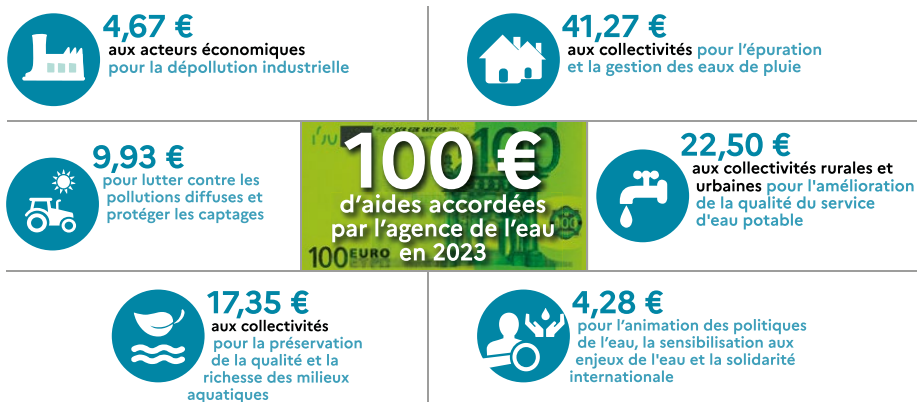
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



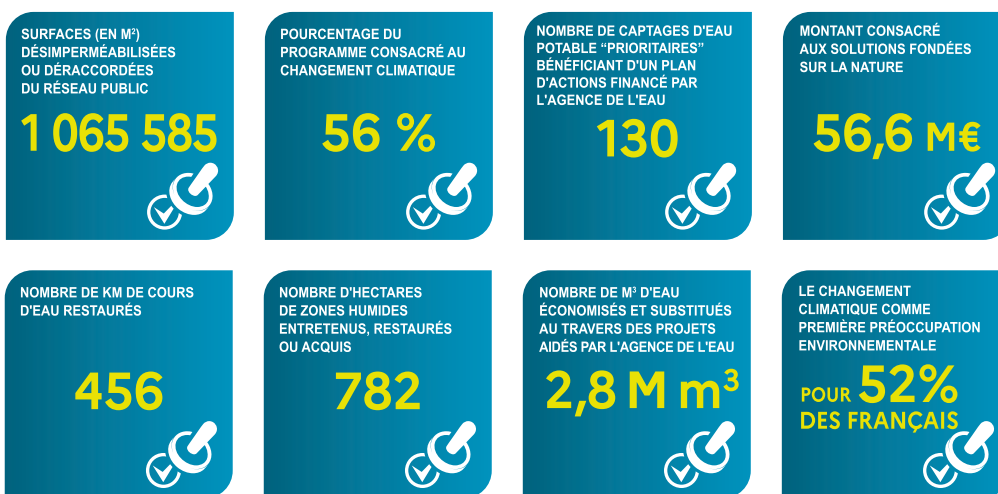
En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2023...



### PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



### FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.


Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

PEFC  
Réalisation : AELB-DIC - AERINDDCOM - Avril 2024



Suivez l'actualité   
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**


pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. 



LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr>

## ANNEXE 4 :

# Détail des tarifs 2023 des travaux et prestations

### Les travaux et prestations 2024

	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2024
<b>TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'EAU ET/OU D'ASSAINISSEMENT</b>			
Travaux de raccordement au réseau d'eau et/ou d'assainissement	Travaux effectués à la demande expresse du client		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur majorés, au titre des frais d'instruction et des coûts de maîtrise d'oeuvre du Grand Nancy.
<b>DÉGRÈVEMENT POUR COLORATION DE L'EAU</b>			
Dégrèvement dans le cas de coloration de l'eau distribuée aux abonnés	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le réseau public de distribution de l'eau doit être à l'origine du problème</li> <li>&gt; Le phénomène de coloration doit exister pendant une période supérieure à 24 h</li> <li>&gt; La coloration doit être constatée par un agent des services de la Métropole du Grand Nancy</li> </ul>	Taux	<b>50 %</b> de la part eau (applicable sur la durée de la coloration de l'eau distribuée)
<b>PRESTATIONS SUR COMPTEURS D'EAU</b>			
Remplacement de compteur	En cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée. Comprend le déplacement, la main d'oeuvre et la fourniture des pièces (compteurs, raccords, clapets, module radio...).		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur et tarifs en vigueur au Grand Nancy
Jaugeage de compteur	À la charge de l'abonné si le jaugeage ne met pas en évidence de dysfonctionnement du compteur		Tarifs du jaugeage de compteur fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur, majorés des frais de dépose et repose du compteur
Pénalité pour manœuvre illicite ou fraude	Lorsque la responsabilité de l'abonné ou du tiers est engagée	Forfait	<b>500 fois</b> la part de la Métropole du Grand Nancy du tarif de l'eau et de l'assainissement
Location de compteur pour raccordement provisoire sur poteau d'incendie	Comprend le coût de location du compteur et la facturation de la consommation au tarif en vigueur (fourniture de l'eau, redevance d'assainissement et taxes pour le compte de tiers)	Forfait + abonnement compteur + consommation relevée	Forfait mise à disposition compteur provisoire de <b>30 € HT</b> + tarif de l'abonnement annuel au prorata temporis + tarifs en vigueur
Pénalité pour non restitution du compteur à l'issue de la période	Par jour de retard	Forfait	<b>5,90 € HT</b>
Remplacement de module radio	Appliqué en cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée. La prestation comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; la fourniture des pièces</li> <li>&gt; le déplacement et la main d'oeuvre</li> </ul>		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur et tarifs en vigueur au Grand Nancy

PRESTATIONS DIVERSES	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2024
<b>Intervention technique : la prestation comprend le déplacement + l'intervention d'une durée inférieure ou égale à 1 heure</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	48,06 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	55,56 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	78,09 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	67,90 € HT
<b>Intervention technique (heures d'intervention au-delà de la première heure)</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	30,06 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	37,55 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	60,07 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	49,86 € HT
<b>Intervention d'expertise. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : &gt; recherche de fuite &gt; inspection télévisée &gt; diagnostic en cas de pollution &gt; information sur le raccordement d'un bâtiment à l'assainissement de type maison individuelle</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	96,14 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	103,64 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	126,15 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	115,95 € HT
<b>Intervention d'expertise (heures d'intervention au-delà de la première heure)</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	78,09 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	85,62 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	108,14 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	97,93 € HT
<b>Intervention complexe. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : &gt; intervention d'un hydrocureur (1 véhicule + 2 agents) &gt; information sur le raccordement d'un bâtiment de type immeuble, entreprise ou entrepôt</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	228,30 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	243,32 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	288,38 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	267,94 € HT
<b>Intervention complexe (heures d'intervention au-delà de la première heure)</b>			
	durant les heures ouvrées	L'heure	144,18 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	159,20 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	288,32 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	267,94 € HT
	Fourniture de produit destructeur d'odeur	Le litre	30,06 € HT
	Fourniture d'absorbant	Le litre	1,39 € HT
<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>			
<b>Contrôle de conception</b>	> effectué dans le cadre de la présentation d'un projet de création d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la présentation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	84,12 € HT
<b>Contrôle de bonne exécution</b>	> effectué dans le cadre de la réalisation d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la réalisation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	120,17 € HT
<b>Contrôle diagnostic d'une installation d'ANC existante ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien</b>	Effectué dans le cadre d'un contrôle périodique obligatoire	Forfait	84,12 € HT
<b>Contrôle de conformité</b>	Effectué dans le cadre d'une vente	Forfait	84,12 € HT
<b>Frais d'analyse</b>			Tarif selon les prix du marché
<b>Frais de contre-visite</b>	Suite à l'exécution non conforme d'une installation neuve ou réhabilitée		60,07 € HT
<b>Sanction financière (en vertu de l'article L1331-1 à 8 du Code de l'Environnement) pour obstacle à la mission du SPANC dans le cadre :</b>	> d'un contrôle de bonne exécution		120,17 € HT
	> d'un contrôle périodique		84,12 € HT
	> d'un contrôle de conformité		84,12 € HT
<b>Frais administratifs pour mise en œuvre de dossiers contentieux Après mise en demeure non suivie d'effet</b>	> en cas de non modification d'une installation d'ANC neuve déclarée non conforme		168,21 € HT
	> en cas de non réalisation des travaux obligatoires de réhabilitation		



## ANNEXE 5 - Factures type

### FACTURE TARIFS 2023

**métropole  
GrandNancy**

METROPOLE DU GRAND NANCY  
22-24 Viaduc Kennedy - C.O. N°80036  
54035 NANCY CEDEX

ACCUEIL DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H

ET DE 13H A 17H (16H le VENDREDI)

7, rue Pierre Chalmot - NANCY

Téléphone 03.83.91.83.83

Mail accueilclientele@grandnancy.eu

Urgences en dehors des heures d'ouverture : 03.83.91.83.62

Pour information, les coordonnées de votre Trésorerie à Nancy

TRESORERIE DE NANCY MUNICIPALE

Centre des Finances Publiques - Cité Administrative - Bâtiment Y

45, rue Sainte Catherine - BP 40023

54035 NANCY CEDEX

Téléphone 03.83.85.46.10

Mail sgc.nancy@dgifp.finances.gouv.fr

#### Adresse desservie

M MARC DUPONT  
30 RUE DE LA REPUBLIQUE  
54000 NANCY

POINT D'INSTALLATION

87012G

M MARC DUPONT

30 RUE DE LA REPUBLIQUE

54000 NANCY

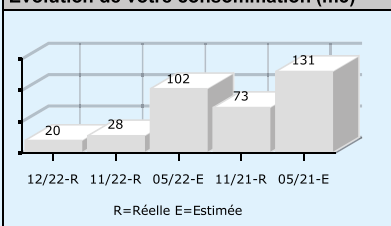
#### Messages

Prochaine facture : Juin 2024

Vous vendez votre habitation :

N'oubliez pas de nous le signaler. Vous restez redevable des consommations jusqu'à information de la Métropole du Grand Nancy.  
<https://eau.grandnancy.eu/Portail/>

#### Evolution de votre consommation (m3)



### FACTURE DE FOURNITURE D'EAU

N° 2827873213092 du 31/12/2023

#### Présentation simplifiée de votre facture (détail au dos)

**VOTRE CONSOMMATION 120 m3**

	Montant TTC (en €)
Distribution de l'eau	270,48
Collecte et traitement des eaux usées	151,79
Organismes publics	86,82
<b>TOTAL</b>	<b>509,09</b>

**NET A PAYER**

**509,09 €**

Soit 0,00384 € TTC par litre, hors abonnement + Abonnement sur la période : 48,69 € TTC

**Merci de régler cette facture au plus tard le : 01/02/2024**

Règlement à réception, sans escompte.

Les modalités de règlement, d'utilisation de la partie détachable et tous renseignements figurent au verso.



Rendez-vous chez  
votre buraliste agréé  
pour payer en espèces  
(dans la limite de 300 €)  
ou par carte bancaire.

(Liste consultable  
sur le site  
[www.impots.gouv.fr/  
portail/  
paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE ET LIEU

SIGNATURE

M. OU MME MARC DUPONT  
30 RUE DE LA REPUBLIQUE  
54000 NANCY

#### TIP SEPA

Référence Unique du Mandat : TIPSEPA054014002000282787321309223  
ICS : FR92ZZ112232  
Référence : 2827873213092 C - 87012G Montant : 509,09 €  
Créancier : METROPOLE DU GRAND NANCY

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
35908 RENNES CEDEX 9**

A DÉTACHER

Joindre un Relevé d'Identité Bancaire

002010500232 DUPONT Marc

941133000175 71030028278732130920540144992706 50909



COMPTEUR	NOUVEL INDEX	ANCIEN INDEX	CONSOMMATION
H21UA651279	1103 le 31/12/2023	983 le 31/12/2022	120

SIRET : 245 400 676 00053

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 73 245 400 676

### Détail de votre facture

Réf. Client : 87012G / N° Fact : 2827873213092 C	Quantité	Prix Unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				
Fourniture de l'eau du 01/01/2023 au 31/12/2023 1	120	1,751900	210,23	5,50
Abonnement du 01/01/2023 au 31/12/2023 1	365	0,126440	46,15	5,50
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				
Redevance d'assainissement du 01/01/2023 au 31/12/2023 1	120	1,149900	137,99	10,00
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				
Contre valeur prélèvement VNF du 01/01/2023 au 31/12/2023 1	120	0,021000	2,52	5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) du 01/01/2023 au 31/12/2023 1	120	0,350000	42,00	5,50
Prélèvement d'eau (Agence de l'eau) du 01/01/2023 au 31/12/2023 1	120	0,042800	5,14	5,50
Contre valeur rejet VNF du 01/01/2023 au 31/12/2023 1	120	0,027800	3,34	10,00
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) du 01/01/2023 au 31/12/2023 1	120	0,233000	27,96	10,00

<b>TOTAL HT</b>	<b>475,33</b>
<b>MONTANT TVA (à 5,50%)</b>	<b>16,83</b>
<b>MONTANT TVA (à 10,00%)</b>	<b>16,93</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>509,09</b>
<b>NET A PAYER</b>	<b>509,09</b>

**Extrait de titre exécutoire**  
En application de l'article L 252 du Livre des Procédures Fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et D 3342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Voies de recours**  
Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (article L 1617 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal Judiciaire.

**Commentaires**  
**Fourniture de l'eau**  
Cette somme couvre les dépenses du service de la Métropole du Grand Nancy dont le fonctionnement et la construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute dans la Moselle, le traitement dans les usines et l'acheminement sous pression jusqu'au domicile, le suivi de la qualité, la gestion administrative, l'entretien du réseau.

**Redevance d'assainissement**  
Facturée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, elle finance le service de l'assainissement de la Métropole du Grand Nancy dont la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

**Redevance pour pollution domestique (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)**  
Cette redevance, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, permet d'aider les collectivités à financer les travaux de lutte contre la pollution : constructions de bassins de dépollution, de stations d'épuration et toute action contribuant à améliorer la gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du Bassin Rhin-Meuse.

**Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)**  
Cette redevance, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, apparaît de façon indépendante dans la facture et n'est payée que par les habitants reliés au réseau d'assainissement.

**Redevance de prélèvement sur la ressource en eau**  
Cette redevance, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau lui permet d'apporter son concours financier à des travaux de protection des ressources en eau sur le Bassin Rhin-Meuse.

**Voies Navigables de France (V.N.F.)**  
Cette redevance, perçue pour le compte de Voies Navigables de France, permet à l'Etat d'entretenir les voies navigables du territoire français.

**Abonnement au service**  
Indépendant de la consommation, il est calculé en fonction du diamètre du compteur. Son montant, dû par le titulaire du contrat, couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de dysfonctionnement ou vétusté, ainsi qu'une partie des charges inhérentes à la tenue du compte client comme le relevé de l'appareil de comptage ou la facturation.

**T.V.A.**  
La T.V.A. est perçue au taux de 5,5% sur les rubriques :  
Fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau, contre valeur prélèvement VNF, ainsi que sur l'abonnement annuel au service.  
Elle est perçue au taux de 10% pour les rubriques :  
redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et contre valeur rejet VNF.  
En application de l'article 13 de la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011.

**MOYENS DE PAIEMENT A VOTRE DISPOSITION**

**SUR LA PLATEFORME TIP DU TRESOR PUBLIC à partir du Portail de l'Eau du Grand Nancy**  
(<https://eau.grandnancy.eu/Portail>)

**PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque. Il ne constitue en aucun cas une autorisation de prélèvement automatique. DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU A CET EFFET ET RENVOYEZ-LE A L'ADRESSE INDIQUEE.  
Si vos références bancaires ne figurent pas dans la zone "Etablis. Guichet Compte CM" ou, si elles sont erronées, VEUILLEZ JOINDRE AU TIP UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE.  
NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.

**PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire doit être établi à l'ordre du Trésor Public et renvoyé avec le talon TIP (non daté, non signé), au centre de traitement TIP, au moyen de l'enveloppe à fenêtre fournie, dûment affranchie.

**NE PAS ENVOYER DE COURRIER AVEC VOTRE REGLEMENT**

**EN ESPÈCES** : Dans la limite de 300 € ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))

**PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL OU SEMESTRIEL** : Renseignez-vous auprès du Service Clientèle au 03.83.91.83.83.

**PAR VIREMENT** : Sur le compte de la TRESORERIE DE NANCY MUNICIPALE IBAN N°FR10 3000 1005 83C5 4000 0000 032 - BIC N°BDFEFRPPCC.

En application des nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, le Grand Nancy met en place le prélèvement SEPA à partir de février 2014. Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, l'autorisation de prélèvement national que vous avez signée demeure valable pour le prélèvement SEPA. Le Grand Nancy continuera à envoyer les ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée.

Pour toute information complémentaire concernant votre mandat de prélèvement, vous pouvez contacter le Grand Nancy dont vous trouverez les coordonnées au recto de cette facture.

**Identifiant Créancier SEPA du Grand Nancy : FR92ZZZ112323**

**Votre Référence Unique de Mandat : TIPSEPA054014002000282787321309223**

## FACTURE TARIFS 2024

**métropole  
GrandNancy**

METROPOLE DU GRAND NANCY  
22-24 Viaduc Kennedy - C.O. N°80036  
54035 NANCY CEDEX

ACCUEIL DU LUNDI AU JEUDI DE 8H A 12H  
ET DE 13H A 17H (16H le VENDREDI)  
7, rue Pierre Chalmot - NANCY

Téléphone **03.83.91.83.83**

Mail [accueilclientele@grandnancy.eu](mailto:accueilclientele@grandnancy.eu)

Urgences en dehors des heures d'ouverture : **03.83.91.83.62**

Pour information, les coordonnées de votre Trésorerie à Nancy

TRESORERIE DE NANCY MUNICIPALE

Centre des Finances Publiques - Cité Administrative - Bâtiment Y

45, rue Sainte Catherine - BP 40023

54035 NANCY CEDEX

Téléphone 03.83.85.46.10

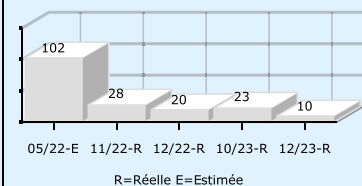
Mail [sgc.nancy@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.nancy@dgfip.finances.gouv.fr)

### Messages

Prochaine facture : Juillet 2024

Effectuez en ligne toutes les démarches concernant votre abonnement (souscription, résiliation, mensualisation, etc.) depuis le portail de l'eau du Grand Nancy (<https://eau.grandnancy.eu/Portail>).

### Evolution de votre consommation (m3)



### Adresse desservie

M MARC DUPONT  
30 RUE DE LA REPUBLIQUE  
54000 NANCY

POINT D'INSTALLATION

87012G

M MARC DUPONT  
30 RUE DE LA REPUBLIQUE  
54000 NANCY

## FACTURE DE FOURNITURE D'EAU

N° 2827873213093 du 31/12/2024

Présentation simplifiée de votre facture (détail au dos)

**VOTRE CONSOMMATION 120 m3**

	Montant TTC (en €)
Distribution de l'eau	281,31
Collecte et traitement des eaux usées	157,86
Organismes publics	89,00
<b>TOTAL</b>	<b>528,17</b>

**NET A PAYER**

**528,17 €**

Soit 0,00398 € TTC par litre, hors abonnement + Abonnement sur la période : 50,64 € TTC

**Merci de régler cette facture au plus tard le : 30/01/2025**

Règlement à réception, sans escompte.

Les modalités de règlement, d'utilisation de la partie détachable et tous renseignements figurent au verso.



Rendez-vous chez votre buraliste agréé pour payer en espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire.

(Liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE ET LIEU

SIGNATURE

A DÉTACHER

Joindre un Relevé d'Identité Bancaire

M. OU MME MARC DUPONT  
30 RUE DE LA REPUBLIQUE  
54000 NANCY

\*

### TIP SEPA

Référence Unique du Mandat : TIPSEPA054014002000282787321309223  
ICS : FR92ZZZ112232  
Référence : 2827873213093 M - 87012G **Montant : 528,17 €**  
Créancier : METROPOLE DU GRAND NANCY

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
35908 RENNES CEDEX 9**

002010500232 DUPONT Marc

941133000175 71030028278732130920540144992706 52817



COMPTEUR	NOUVEL INDEX	ANCIEN INDEX	CONSOMMATION
H21UA651279	577 le 30/06/2024	517 le 31/12/2023	60
H21UA651279	637 le 31/12/2024	577 le 30/06/2024	60

SIRET : 245 400 676 00053

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 73 245 400 676

### Détail de votre facture

Ref. Client : 87012G / N° Fact : 2827873213093 M	Quantité	Prix Unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA%
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				
Fourniture de l'eau du 01/01/2024 au 31/12/2024 1	120	1,822000	218,64	5,50
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024 1	365	0,131510	48,00	5,50
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				
Redevance d'assainissement du 01/01/2024 au 31/12/2024 1	120	1,195900	143,51	10,00
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				
Contre valeur prélèvement VNF du 01/01/2024 au 31/12/2024 1	120	0,029700	3,56	5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) du 01/01/2024 au 31/12/2024 1	120	0,350000	42,00	5,50
Prélèvement d'eau (Agence de l'eau) du 01/01/2024 au 31/12/2024 1	120	0,043800	5,26	5,50
Contre valeur rejet VNF du 01/01/2024 au 31/12/2024 1	120	0,035000	4,20	10,00
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) du 01/01/2024 au 31/12/2024 1	120	0,233000	27,96	10,00

<b>TOTAL HT</b>	<b>493,13</b>
<b>MONTANT TVA (à 5,50%)</b>	<b>17,47</b>
<b>MONTANT TVA (à 10,00%)</b>	<b>17,57</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>528,17</b>
<b>NET A PAYER</b>	<b>528,17</b>

**Extrait de titre exécutoire**  
En application de l'article L 252 du Livre des Procédures Fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et D 3342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Voies de recours**  
Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (article L 1617 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal Judiciaire.

**Commentaires**  
**Fourniture de l'eau**  
Cette somme couvre les dépenses du service de la Métropole du Grand Nancy dont le fonctionnement et la construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute dans la Moselle, le traitement dans les usines et l'acheminement sous pression jusqu'au domicile, le suivi de la qualité, la gestion administrative, l'entretien du réseau..

**Redevance d'assainissement**  
Facturée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, elle finance le service de l'assainissement de la Métropole du Grand Nancy dont la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.

**Redevance pour pollution domestique (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)**  
Cette redevance, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, permet d'aider les collectivités à financer les travaux de lutte contre la pollution : constructions de bassins de dépollution, de stations d'épuration et toute action contribuant à améliorer la gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du Bassin Rhin-Meuse.

**Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)**  
Cette redevance, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, apparaît de façon indépendante dans la facture et n'est payée que par les habitants reliés au réseau d'assainissement.

**Redevance de prélèvement sur la ressource en eau**  
Cette redevance, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau lui permet d'apporter son concours financier à des travaux de protection des ressources en eau sur le Bassin Rhin-Meuse.

**Voies Navigables de France (V.N.F.)**  
Cette redevance, perçue pour le compte de Voies Navigables de France, permet à l'Etat d'entretenir les voies navigables du territoire français.

**Abonnement au service**  
Indépendant de la consommation, il est calculé en fonction du diamètre du compteur. Son montant, dû par le titulaire du contrat, couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de dysfonctionnement ou vétusté, ainsi qu'une partie des charges inhérentes à la tenue du compte client comme le relevé de l'appareil de comptage ou la facturation.

**T.V.A.**  
La T.V.A. est perçue au taux de 5,5% sur les rubriques :  
Fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau, contre valeur prélèvement VNF, ainsi que sur l'abonnement annuel au service.  
Elle est perçue au taux de 10% pour les rubriques :  
reddevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et contre valeur rejet VNF.  
En application de l'article 13 de la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011.

**MOYENS DE PAIEMENT A VOTRE DISPOSITION**

**SUR LA PLATEFORME TIPI DU TRESOR PUBLIC à partir du Portail de l'Eau du Grand Nancy**  
(<https://eau.grandnancy.eu/Portail>)

**PAIEMENT PAR TIP :** Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque. Il ne constitue en aucun cas une autorisation de prélèvement automatique. DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU A CET EFFET ET RENVOYEZ-LE A L'ADRESSE INDIQUEE.  
Si vos références bancaires ne figurent pas dans la zone "Etablis. Guichet Compte Clé" ou, si elles sont erronées, VEUILLEZ JOINDRE AU TIP UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE.  
NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.

**PAIEMENT PAR CHEQUE :** Le chèque bancaire doit être établi à l'ordre du Trésor Public et renvoyé avec le talon TIP (non daté, non signé), au centre de traitement TIP, au moyen de l'enveloppe à fenêtre fournie, dûment affranchie.

**NE PAS ENVOYER DE COURRIER AVEC VOTRE REGLEMENT**

**EN ESPECES :** Dans la limite de 300 € ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite))

**PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL OU SEMESTRIEL :** Renseignez-vous auprès du Service Clientèle au 03.83.91.83.83.

**PAR VIREMENT :** Sur le compte de la TRESORERIE DE NANCY MUNICIPALE IBAN N°FR10 3000 1005 83CS 4000 0000 032 - BIC N°BDFEFPCCCT.

En application des nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, le Grand Nancy met en place le prélèvement SEPA à partir de février 2014. Conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement, l'autorisation de prélèvement national que vous avez signée demeure valable pour le prélèvement SEPA. Le Grand Nancy continuera à envoyer les ordres de prélèvement à votre banque pour faire débiter votre compte conformément à l'autorisation que vous lui avez donnée.

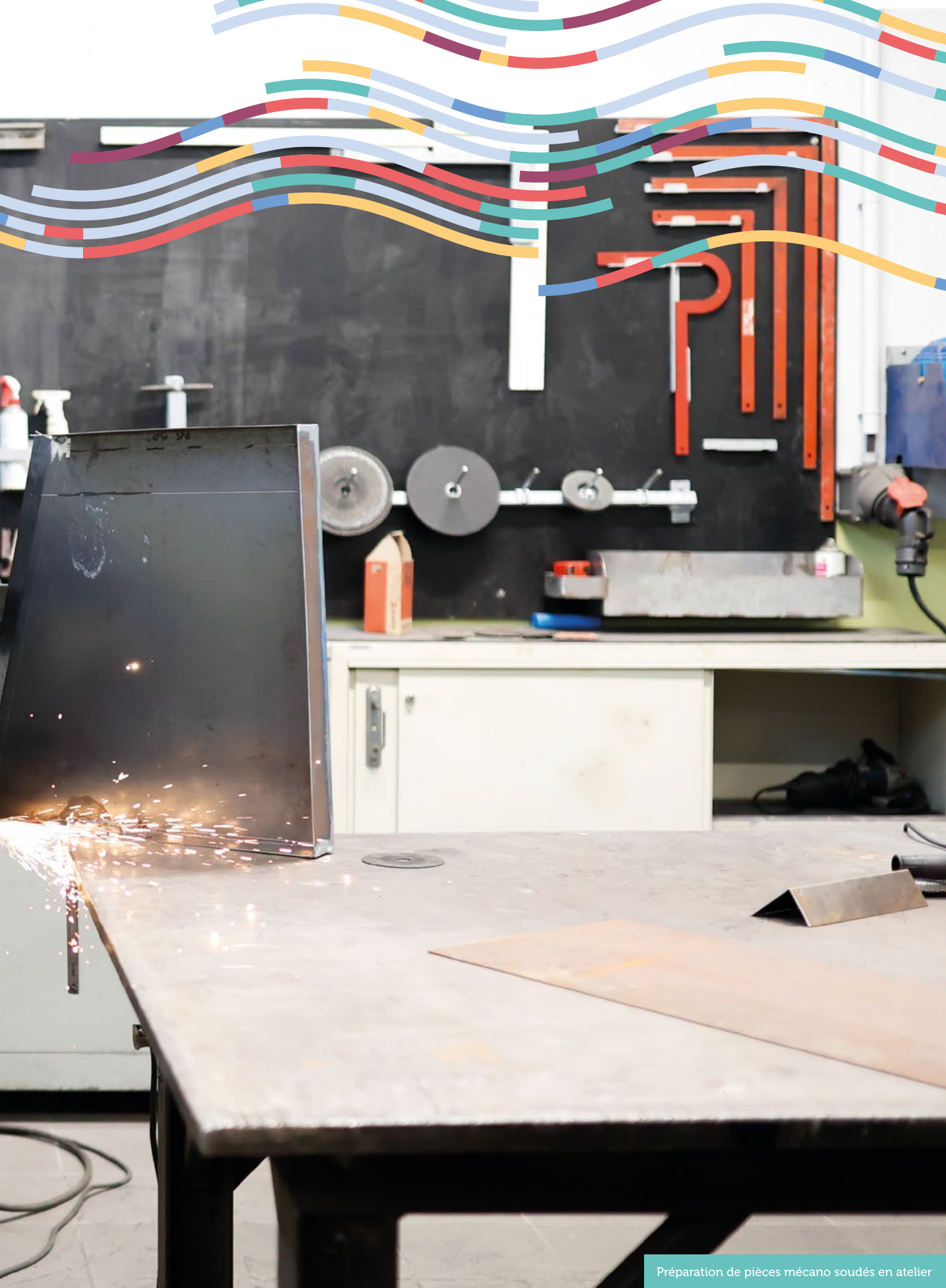
Pour toute information complémentaire concernant votre mandat de prélèvement, vous pouvez contacter le Grand Nancy dont vous trouverez les coordonnées au recto de cette facture.

**Identifiant Créancier SEPA du Grand Nancy : FR92ZZ112232**

**Votre Référence Unique de Mandat : TIPSEPA054014002000282787321309223**







Préparation de pièces mécano soudés en atelier

# métropole GrandNancy

Art-sur-Meurthe  
Dommartemont  
Essey-lès-Nancy  
Fléville-devant-Nancy  
Hellecourt  
Houdemont  
Jarville-la-Malgrange  
Laneuveville-devant-Nancy  
Laxou  
Ludres  
Malzéville  
Maxéville  
Nancy  
Pulnoy  
Saint-Max  
Saulxures-lès-Nancy  
Seichamps  
Tomblaine  
Vandœuvre-lès-Nancy  
Villers-lès-Nancy

Plus d'informations sur  
**WWW.GRANDNANCY.EU**

